

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion



Département des Sciences Economiques



MEMOIRE

DE FIN D'ETUDES

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques
Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire*

Thème

IMPACT DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE.

Réalisé par

M^{lle} RAMDANI Nacéra

M^{lle} OUMOHAND Dihia

Membres de jury

Président : Mr. LHADJ MOHAND Moussa, MAA à UMMTO

Examinatrice : M^{elle} HAOUA Kahina, MAA à UMMTO

Rapporteur : M^{me} SMAILI Nabila, MCB à UMMTO

Promotion : 2018-2019

Remerciements

Au premier lieu, nous remercions le bon DIEU tout puissant, de nous avoir offert l'opportunité de franchir ce stade de savoir, et de nous avoir donné le courage et la patience de réaliser ce modeste travail.

Nous tenons à remercier très sincèrement Mme SMAILI Nabila qui nous a honoré en acceptant d'être notre promotrice, pour les précieux conseils qu'elle nous a prodigué tout au long de notre travail, sa disponibilité ; nous lui exprimons notre profonde reconnaissance.

Nous remercions la directrice de la Banque Al Baraka de Tizi-Ouzou agence "111" Mme HAMRAOUI .T, notre encadrant Mr MASSOUT Karim, ainsi que tout le personnel notamment le sous-directeur Mr SADOON, Mr DJALAL et Mr SEKHI, pour leur collaboration afin de nous aider durant notre stage pratique.

Nous remercions également les membres du jury, qui ont accepté d'évaluer ce travail.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements à Mme SIDHOUM Nacéra, pour son encouragement et son soutien.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés de près ou de loin pour élaborer ce travail.

Dédicace

Je dédie ce travail à mes chers parents qui m'ont toujours soutenu, à qui je souhaite une longue vie.

*À la mémoire de mes grands-parents, et je souhaite une longue vie à ma grand-mère
À mes chères sœurs : Houria qui m'a toujours encouragé et son mari Lyes, Ourida et son mari Lounis, Nouria et son mari Arezki.*

À mes chers frères : Sadj, Amar, Mouloud.

À mes chères nièces : Yasmine, Manel, Ouissam, Thiziri et Melina.

À mes chers neveux : Oussama et Samy.

À toute ma famille.

À mon binôme Dihia et sa famille.

À tous mes amis (es) : Boussad et sa famille, Hakim, Samuel, Tinashe, Luxa, Nacera, Ouiza, Hafidha, Lilia, Feroudja, Kenza, Terkia, Nora et à tous ceux qui, de loin comme de près, ont contribué à la réalisation de ce modeste travail.

Nacera

Dédicace

Je dédie ce travail à mes chers parents qui m'ont toujours soutenu, à qui je souhaite une longue vie.

À mes chères sœurs : Dalila et son mari Djamel, Sabrina et son mari Hakim, Souad et son mari Toufik, Lynda et Nadia.

À mon cher frère : Louhab

À ma chère nièce : Céline.

À mes chers neveux : Rafik., Amine et Aylane

À toute ma famille.

À mon binôme Nacéra et sa famille.

À tous mes amis (es) : Youcef, Hakim, Djalil, Larbi, Nacera, Ouiza, Hafidha, Lilia, Feroudja, Kenza, Terkia et à tous ceux qui, de loin comme de près, ont contribué à la réalisation de ce modeste travail.

Dihia

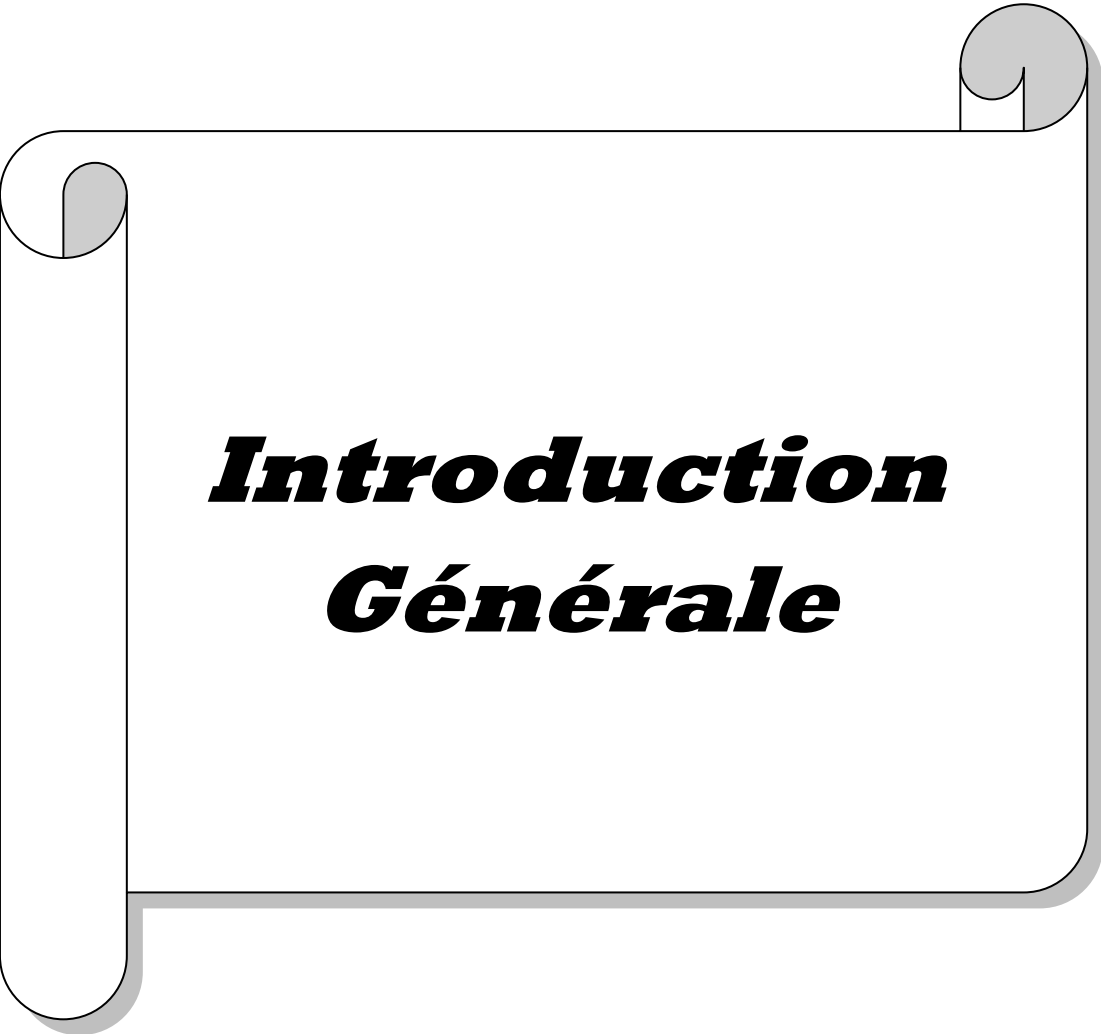
Sommaire

<i>Introduction Générale.....</i>	<i>8</i>
<i>Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique.....</i>	<i>12</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>12</i>
<i>Section 01 : Notion de la banque et de crédit.....</i>	<i>12</i>
<i>Section 02 : Notion de la consommation</i>	<i>29</i>
<i>Section 03 : Notion de la croissance économique.....</i>	<i>35</i>
<i>Conclusion :.....</i>	<i>45</i>
<i>Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie.....</i>	<i>47</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>47</i>
<i>Section 01 : Le crédit à la consommation en Algérie.....</i>	<i>47</i>
<i>Section 02 : La suppression du crédit à la consommation en Algérie</i>	<i>54</i>
<i>Section 03 : La relance du crédit à la consommation en Algérie.....</i>	<i>56</i>
<i>Conclusion :.....</i>	<i>61</i>
<i>Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique.....</i>	<i>63</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>63</i>
<i>Section 01 : Présentation de la banque Al Baraka d'Algérie.....</i>	<i>63</i>
<i>Section 02 : Le montage du dossier de crédit à la consommation</i>	<i>75</i>
<i>Section 03 : Impact de la suppression et de la relance de crédit à la consommation sur la croissance économique.....</i>	<i>87</i>
<i>Conclusion :.....</i>	<i>99</i>
<i>Conclusion générale.....</i>	<i>102</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>105</i>
<i>Liste des graphiques.....</i>	<i>110</i>
<i>Liste des schémas</i>	<i>111</i>
<i>Liste des annexes</i>	<i>114</i>
<i>Liste des tableaux.....</i>	<i>124</i>
<i>Table des matières</i>	<i>125</i>
<i>Résumé :.....</i>	<i>131</i>

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABG :	A l B araka B anking G roupe
ANEP :	A gence N ationale d' E diti o n et de P ublicité
BA :	B anque d' A lgérie
BADR :	B anque de l' A griculture et de D éveloppement R ural
BDL :	B anque de D éveloppement L ocal
BEA :	B anque E xtérieure d' A lgérie
BFR :	B esoin en F onds de R oulement
BM :	B anque M ondiale
BNA :	B anque N ationale d' A lgérie
BNP :	B anque N ationale de P aris ou (P aris- B as)
BPA :	B on P our A ccord
CCP :	C ompte C hèque P ostal
CIAR :	C ompagnie I nternationale d' A ssurance et de R éassurance
CMT :	C ourt et M oyen T erme
CNA :	C onseil N ational des A ssurances
CNEP :	C aisse N ationale d' E pargne et de P révoyance
CNI :	C arte N ationale d' I dentité
CNR :	C aisse N ationale des R etraites
CPA :	C aisse P opulaire d' A lgérie
CREM :	C entrale des R isques des E ntreprises et M énages
CRM:	C entrale des R isques des M énages
CT:	C ourt T erme
DA :	D inar A lgérien
DAS :	D irection de l' A ction S ociale
DGA :	D irection G énérale A djointe
DGCRB :	D irection G énérale du C rédit et de la R églementation B ancaire
DGSN :	D irection G énérale de la S ûreté N ationale
ENIE :	E ntreprise N ationale des I ndustries E lectroniques
ENIEM :	E ntreprise N ationale des I ndustries de l' E lectroménager
FR :	F onds de R oulement
IDE :	I nt investissement D irect E tranger
LFC :	L oi de F inance C omplémentaire

LOA:	Location avec O ption d' A chat
LT :	L ong T erme
MARW :	M inistère des A ffaires R eligieuses et des W akfs
MB :	M arge B énéficiaire
MT :	M oyen T erme
OCDE :	O rganisation de C oopération et de D éveloppement E conomique
ONS :	O ffice N ational des S tatistiques
ORGM :	O ffice N ational de R echerche G éographique et M inière
PA :	P rix d' A chat
PC :	P ermis de C onduire
PIB :	P roduit I ntérieur B rut
PMC :	P ropension M arginale à C onsommer
PNB :	P roduit N ational B rut
PV :	P rocès- V erbal
SMIG :	S alaire M inimum I nterprofessionnel G aranti
SNTE :	S yndicat N ational des T ravailleurs de l' E ducation
TEG:	T aux E ffectif G lobal
TTC:	T outes T axes C omprises
UGTA :	U nion G énéral des T ravailleurs A lgériens
USA:	U nited S tates of A merica
USD:	U nited S tates D ollar
VA:	V aleur A justée



Introduction Générale

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ces derniers temps, on assiste à un essor économique un peu partout dans le monde entier où toute économie d'un pays quelconque est soumise au sens habituel à des réformes et mutations imposées dans le but de faire face aux menaces qui perturbent leur système économique.

Les banques sont des sociétés qui récoltent des dépôts, fournissent des services de paiement associés et rassemblent des informations de manière à faciliter le prêt des fonds collectés dans l'optique d'obtenir un rendement qui soit proportionnel au risque du prêt. Mieux elles rassemblent et gèrent les données relatives aux emprunteurs potentiels, plus efficaces elles sont pour évaluer les risques afin de garantir un rendement suffisant. La révolution des technologies des communications et de l'information permet aux banques de rassembler et de gérer beaucoup plus d'information que ce que l'on croyait possible auparavant. De plus en plus, elles peuvent cibler des produits sur les franges de la population les plus réceptives.

À partir des fonds collectés, les banques assurent le financement de besoins des agents ayant un manque des moyens financiers sous forme de crédit qui représente l'opération de base de l'activité bancaire. Bien qu'il soit à ses débuts destiné aux entreprises sous forme de crédit d'exploitation et de crédit d'investissement, le crédit a été élargi à une nouvelle catégorie d'agents économiques qui sont les ménages.

Cet élargissement est par ailleurs, la conséquence de la croissance appréciable de la production et l'avènement d'une société de consommation de masse. Les banques ont créé un nouveau produit bancaire qui est **le crédit à la consommation**.

Le crédit à la consommation se réfère au crédit dans une forme donnée aux consommateurs. C'est un moyen de financer un client sur l'état d'un paiement différé, à une date ultérieure. Ce crédit permet de ne pas engager immédiatement les liquidités nécessaires pour un acte de consommation envisagé, soit que le client ne dispose pas de liquidités suffisantes, soit qu'il en dispose mais souhaite les conserver.

Pour les ménages à revenu modeste, qui ne disposent pas de liquidités suffisantes, il s'agit d'anticiper un revenu non encore gagné. Les crédits à la consommation leur permettent ainsi d'étaler les dépenses dans le temps et d'acquérir des biens et des services qui peuvent être

essentiels, permettant l'accès à la dignité et au bien-être : équipement ménager, mobilier, équipement informatique, etc.

Le crédit à la consommation favorise le développement du secteur économique et il peut ainsi contribuer à relever le niveau de la demande.

Mais l'Etat algérien a pris la décision de mettre fin à ce type de crédit suite à l'article 75 de la loi de finance complémentaire pour 2009, cette décision qui a été prise par le gouvernement Ahmed Ouyahia a causé des difficultés aussi bien au secteur bancaire, que les ménages.

A travers les enjeux engendrés par la suppression du crédit à la consommation, les autorités algériennes ont réintroduit ce type de crédit. En effet la LFC pour 2015 a donné le feu vert aux banques et aux autorités financières de réintroduire le crédit à la consommation dans leur nomenclature de produit.

Problématique

Devant les décisions prises par les autorités algériennes concernant la suppression ensuite la relance du crédit à la consommation, il nous a semblé pertinent de poser la problématique suivante :

Quel est l'impact du crédit à la consommation sur la croissance économique en Algérie?

Pour mieux cerner notre sujet, les sous-questions suivantes sont indispensables :

- Qu'est-ce qu'un crédit à la consommation ?
- Quelles sont les causes de la suppression de crédit à la consommation en Algérie en 2009?
- Pour quelle raison l'Algérie a relancé le crédit à la consommation ? et quel est le rôle et l'apport de la centrale des risques dans l'éventuelle reprise de ce type de crédit ?

Les hypothèses

Pour répondre à ces questions, nous formulons les hypothèses suivantes :

- 1- La croissance économique est relancée grâce, entre autre, aux crédits à la consommation.
- 2- Le crédit à la consommation exerce un impact considérable sur les indicateurs économiques (PIB) en Algérie, et donc sur l'économie nationale.

Motif de choix du sujet

Le choix de notre sujet est motivé par le fait qu'il relève de notre domaine de formation ainsi que son importance dans le système bancaire et par conséquent de notre économie.

Objectif de recherche

L'objectif principal de notre travail est de mener une réflexion qui vise à analyser le crédit à la consommation à savoir sa suppression, sa réhabilitation et à mise en relief, son impact sur la croissance économique.

La méthodologie de recherche

La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de ce travail basée sur la recherche documentaire à travers la consultation d'ouvrages, recherches, revues, textes réglementaires et sites internet relatifs à ce sujet, de plus nous avons procédé à étudier un dossier d'octroi de crédit à la consommation.

La structure du mémoire

Notre travail est articulé autour de trois (03) chapitres :

Le premier chapitre consiste à exposer des généralités sur la banque, le crédit la consommation et la croissance économique.

Le second chapitre sera consacré au crédit à la consommation à savoir son évolution, ses différentes typologies, sa suppression et sa réinstauration.

Le troisième et le dernier chapitre sera consacré sur l'impact du crédit à la consommation sur la croissance économique où nous avons étudié un dossier de crédit à la consommation dont la catégorie de prêt automobile au sein d'Al Baraka banque de Tizi-Ouzou N°111

A decorative graphic of a scroll with a light gray background and a black outline. The scroll is partially unrolled at the top and bottom, with the unrolled sections showing a light gray interior. The text is centered on the main body of the scroll.

***Chapitre I:
Généralités sur
la banque, le
crédit, la
consommation
et la croissance
économique***

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS SUR LA BANQUE, LE CRÉDIT, LA CONSOMMATION ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Introduction

La banque joue un rôle très important dans le développement du financement de l'économie. Elle contribue à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin, à distribuer des crédits sur la base des fonds collectés.

Pour mieux expliquer, nous avons scindé ce chapitre en trois (03) sections selon lesquelles nous présenterons, d'abord, la notion de la banque tout en précisant son rôle, ses types, ensuite nous allons voir les notions du crédit et ses différents types ainsi ses risques et garanties, enfin, nous allons parler sur la consommation et la croissance économique.

Section 01 : Notion de la banque et de crédit

La banque joue un rôle primordial dans l'octroi des différents crédits, ces derniers constituent l'élément de base de financement de l'économie. En ce sens elle joue le rôle d'intermédiaire financier.

1-Notion de la banque

1-1 Définition de la banque

Le mot banque dérive d'un mot italien à savoir «banco» qui désigne un banc en bois sur lequel s'exerçaient les activités de change au moyen âge.

Il existe plusieurs définitions de la banque, parmi les principales définitions nous citons :

Selon le professeur **BOUZAR Chabha** : «la banque est une entreprise comme les autres. Elle a un statut juridique, une organisation, un système de pilotage et une stratégie. Mais, à la différence des autres entreprises, la banque crée de la monnaie, collecte l'épargne, octroie des crédits et gère les moyens de paiement».¹

¹BOUZAR. Chabha : " Système financier, mutation financière et bancaire et crise". Ed. El Amel. 2010. Alger. P. 78.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

Selon la loi de 12-01-1988 créée par l'ordonnance 88-01 : «la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre au principe d'autonomie financière et l'équilibre comptable»².

La banque peut être approchée par trois (3) approches :³

1-1-1 Approche théorique

"La banque est un intermédiaire financier" : les théoriciens **John Gurley** et **Edward Shaw** définissent la banque comme un intermédiaire financier entre les agents à surplus de financement et les agents à besoin de financement grâce aux dépôts qu'elle collecte auprès des agents à surplus de financement elle distribue des crédits aux agents à besoin de financement.

1-1-2 Approche institutionnelle

"La banque est un établissement de crédit" : la banque est une institution dont la définition et les opérations accomplies relèvent d'une législation spécifique juridiquement parlant et selon **les articles N°110 à 114 de la loi 90/10 du 14-04-1990** relative à la monnaie et au crédit : «les établissements de crédit sont des personnes morales, commerciales, dotées d'un capital, soumises au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable et qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque».

1-1-3 Approche professionnelle

"La banque est un métier" : la banque est donc un métier qui utilise l'argent comme matière première. Elle transforme cet argent en produits notamment en concours au profit de la clientèle. On dit que la banque fait le commerce de l'argent.

1-2 Les fonctions de la banque

Les banques sont au centre de l'activité économique, elles entretiennent des relations avec tous les agents économiques à savoir la collecte de dépôts, la distribution des crédits, la gestion de moyens de paiement et la prestation de services.

²Journal officiel n°34 du 20-08-1986. Article 32.

³Cours d'économie bancaire.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

1-2-1 La collecte des dépôts

Selon l'article 111 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit : « Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public avec le droit de disposer pour son propre compte mais la banque est chargée de les restituer ».⁴

Nous distinguons :

- **Les dépôts à vue** (compte caisse, compte chèque, compte courant et compte sur livret d'épargne).
- **Les dépôts à terme**(les bons de caisse et les comptes à terme).

1-2-2 La distribution des crédits

Selon l'article 68 de l'ordonnance N°03-11 du 26-08-2003 relative à la monnaie et au crédit comme étant «... tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie».⁵

Les crédits peuvent s'accorder aux entreprises et aux ménages :

***Aux entreprises** : pour financer l'exploitation, l'investissement et pour intervenir dans les opérations d'émission d'emprunt.

***Aux ménages** : pour financer l'acquisition ou l'amélioration de leurs mouvements (prêts immobiliers) ou pour faciliter leurs achats (prêts personnels).

1-2-3 La gestion des moyens de paiement

Afin de faciliter les transactions, les banques ont mis à la disposition de leur clientèle, différents moyens de paiement classiques tels que le chèque, la lettre de change, ordre de virement,...et des supports électroniques pour faciliter et surtout sécuriser les recouvrements des appoints et cela par la mise en place d'un système de paiement électronique.⁶

1-2-4 La prestation de service

Les banques développent de multiples activités financières, soit pour leur compte, soit pour le compte de leurs clients en intervenant sur le marché financier et monétaire. Elles

⁴ L'article 111 de la loi n°90-10 de 14-04-1990 relative à la monnaie et au crédit.

⁵ Article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26-08-2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁶ Cours d'économie bancaire.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

assistent et conseillent les sociétés lors d'émission d'actions et lors de leur introduction en bourse.⁷

1-3 Les types de banques

En général, les banques peuvent être classées en différentes catégories à savoir :

- Banques généralistes;
- Banques spécialistes;
- Banques de dépôt ;
- Banques d'investissement;
- Banques d'affaires.

1-3-1 La banque généraliste

Appelée aussi banque universelle ou banque à tout faire. C'est une banque de grande taille qui collecte des ressources grâce à son réseau de guichets et d'agences, elle est présente sur tous les segments de marchés, elle a tous types de clients (particuliers, petites et moyennes entreprises, grandes entreprises, les commerçants, ...), comme elle effectue tous types de financements (à court, moyen et long terme), de prestation de services et distribue tous types de crédits.

1-3-2 La banque spécialiste

Elle est présente sur un seul segment qui peut être une clientèle, un produit, un secteur d'activité ou encore une zone géographique. Elle peut être une banque à réseau ou une banque qui collecte ses ressources sur les marchés nationaux ou internationaux. Ses ressources sont utilisées pour les opérations de financement et de gestion de risques.

1-3-3 La banque de dépôt

Appelée aussi banque de détail ou banque commerciale. C'est une banque à réseau dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédit et à recevoir du public les dépôts de fonds à vue et à terme.

⁷Ibid.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

1-3-4 La banque d'investissement

C'est une banque sans réseau parce qu'elle exerce ses activités uniquement sur les marchés financiers. Elle effectue les opérations suivantes : émission d'emprunt obligataire, la souscription d'actions, les opérations de financement et de prestation de service qui consistent dans l'ingénierie financière et dans les conseils en faveur des grandes entreprises industrielles et commerciales et la gestion, pour son propre compte, d'un portefeuille de valeurs mobilières,...

1-3-5 La banque d'affaires

Au départ, la banque d'affaires était une banque sans réseau, elle a été utilisée en France 1944-1945 pour caractériser des banques qui ne collectent pas des dépôts auprès du public. À partir de 1980-1981 les banques d'affaires commencent à développer une activité à travers une agence bancaire c'est-à-dire banque à réseau dont l'activité principale est exercée sur le marché financier. Sa clientèle est uniquement les grandes entreprises commerciales et industrielles.⁸

2- Notion de crédit bancaire

Après la réception des fonds du public, le crédit est l'activité principale de la banque qui est conforme à tous les pays du monde.

2-1 Définition de crédit

Le mot crédit découle du mot grec «CREDERE» c'est-à-dire «croire» autrement dit «faire confiance»⁹.

Selon **G.P. Dutailis** : «faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre promesse que le même bien ou un bien équivalent sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service»¹⁰.

À partir de cette définition nous pouvons affirmer et mettre en équation la combinaison des quatre facteurs :

Confiance + temps + promesse + risque = crédit

⁸Cours d'économie bancaire

⁹HADJ SADOK. Tahar : "Les risques de l'entreprise et de la banque". Ed. DAHLAL. AB. M'sila. 2007. P. 11.

¹⁰DUTAILLIS. G. P. : "Les risques du crédit bancaire". Ed. Riber. 1967. P.27.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

***La confiance :** c'est la base de toute décision de crédit qui existe entre le prêteur et l'emprunteur.

***Le temps :** c'est l'intervalle entre le montant de l'action de crédit et celui de son remboursement.

***La promesse :** c'est la contrepartie de la confiance que le banquier fait à l'emprunteur. Cette promesse signifie que ce dernier s'engage à rembourser le capital emprunté majoré d'intérêts.

***Le risque :** c'est le danger couru par le créancier.

Selon **BOUYACOUB Farouk** : «le crédit englobe les diverses activités de prêt d'argent que ce soit sous la forme de contrat de prêts bancaires ou de délai de paiement d'un fournisseur à un client pour satisfaire les demandes de crédit, une institution bancaire ou financière peut soit utiliser une épargne préalable dont elle dispose ou l'emprunter à son tour sur le marché monétaire, soit créer le montant emprunté par le mécanisme de création monétaire. Le crédit est généralement porteur d'un intérêt que doit payer le débiteur au créancier».¹¹

Remarque :

Un crédit ne peut être octroyé que par un organisme financier pour un particulier ou une entreprise par contre un prêt se réfère à une transaction financière dans laquelle une entité financière ou un particulier prête un montant fixe d'argent à un autre particulier.

2-2 Le rôle de crédit

Le crédit s'étale dans le temps et dans l'espace. Il touche des domaines très diversifiés, des branches d'activité de plus en plus nombreuses et répond ainsi à des besoins économiques multiples et variés. Il joue un rôle considérable dans l'économie :

- Il permet d'accroître la qualité et la quantité de la production;
- Il permet une anticipation de recette et met à la disposition des ménages un pouvoir d'achat immédiat ce qui facilite les échanges entre les entreprises et les particuliers. Par conséquent, il stimule la consommation des ménages;
- Il contribue à la croissance économique et à la baisse du chômage;

¹¹BOUYACOUB Farouk : "L'entreprise et le financement bancaire". Casbah. Edition Alger. 2000.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

-Le crédit est un moyen de création monétaire. En effet, les banques utilisent des ressources collectées pour consentir des crédits à leurs clients sans que pour autant cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts.¹²

2-3 Les types de crédit

Il existe plusieurs types de crédit, toutefois le crédit connaît deux grandes affectations :

- Les crédits aux entreprises;
- Les crédits aux particuliers.

2-3-1 Les crédits aux entreprises

Parmi ces crédits nous avons :

- Les crédits d'exploitation;
- Les crédits d'investissement.

2-3-1-1 Les crédits d'exploitation ou de trésorerie

Ce sont des crédits à court terme, accordés habituellement par les banques ou des fournisseurs aux entreprises permettant de financer des actifs circulants dits aussi valeurs d'exploitation (stock, travaux en cours, ...) non couverts par le fonds de roulement, et ont pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.

Lorsque l'objet de ces crédits n'est pas précisé par l'entreprise, on parle du crédit «globaux». Par contre, quand leur objet est clairement avancé par l'entreprise, et qu'il porte sur des postes précis de l'objectif circulant, les crédits d'exploitation sont dits «spécifiques».

Nous distinguons deux types de crédit d'exploitation :

- Les crédits par caisse;
- Les crédits par signature.¹³

a- Les crédits par caisse (directs)

Qui comportent les crédits suivants :

¹²DECLOS. D : "Analyse des crédits des entreprises". Ed. economica. 1999. P. 128.

¹³MASSON. J : "Le crédit bancaire aux entreprises, banque". 1988. P. 13.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

- Les crédits d'exploitation globaux;
- Les crédits d'exploitation spécifiques;
- Les avances : sur titre, sur facture et avances sur marché public.
- L'affacturage.

a-1 Les crédits d'exploitation globaux

Ces crédits sont destinés à financer globalement les actifs cycliques du bilan sans être affectés à un objet précis.

Ils sont généralement appelés crédits par caisse ou crédits en blanc car, d'une part, ils sont utilisables par le débit d'un compte, et d'autre part, ils ne sont assortis d'aucune garantie sauf la promesse de remboursement du débiteur. Ce sont donc, des concours à risque très élevé.¹⁴

Parmi les crédits d'exploitation globaux :

- La facilité de caisse;
- Le découvert bancaire;
- Le crédit relais;
- Le crédit de compagnie.

• La facilité de caisse

La facilité de caisse est un concours bancaire destiné à pallier ou à combler un décalage de trésorerie. Cette situation se produit à certaine période, notamment en fin du mois où les dépenses sont importantes : payer les salariés, échéance fiscale,... Cette facilité accordée par le banquier de laisser évoluer le compte de son client en position débitrice, à concurrence d'un plafond déterminé ne doit pas être utilisé que quelques jours.

Chaque mois au moment où les décalages de trésorerie sont importants. Le compte doit rapidement revenir grâce aux recettes réalisées.¹⁵

• Le découvert bancaire

Il s'agit d'un crédit de trésorerie consentie au client particulier qui bénéficie d'un revenu régulier et domicilié sur un compte, pour une durée beaucoup plus étendue que la facilité de caisse.

¹⁴MASSON. J : "Le crédit bancaire aux entreprises, banque". 1988. P. 13.

¹⁵Béguin Jean-Marc et Bernard Arnaud : "L'essentiel des techniques bancaires". Ed. EYROLLES. 2008. P.180.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

«Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un Besoin en Fonds de Roulement (BFR), dépassant les possibilités de ses Fonds de Roulement (FR) »¹⁶

Le recours au découvert s'explique généralement par une insuffisance momentanée du FR due à un gonflement d'actif circulant et donc une croissance des BFR. Il est le plus souvent autorisé pour une durée qui peut aller de 15 jours à plusieurs mois, sans être tout fois à terme d'un an.

Il se décompose en deux : simple et mobilisable (il se matérialise par des billets souscrits à l'ordre de la banque par le bénéficiaire).

- **Le crédit relais**

C'est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis (exemple : vente d'actif).¹⁷

- **Le crédit de compagne**

C'est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière. Une entreprise qui a besoin de ce genre de crédit doit remettre obligatoirement à sa banque un plan de financement de la compagne. Ce plan de financement est un élément qui est déterminé lors du diagnostic de la décision d'octroi de crédit par la banque.¹⁸

a-2 Les crédits d'exploitation spécifiques

Les crédits de trésorerie spécifiques par opposition aux crédits de trésorerie globaux, participent aux financements de besoins en bien déterminés, l'occurrence les postes stocks et clients.¹⁹

Cette catégorie de crédits comprend :

- L'escompte commercial;
- Les avances sur marchandise;
- Le récépissé,
- Le warrant.

- **L'escompte commercial**

¹⁶Bouyakoub. Farouk. Op. Cit. P.243.

¹⁷Bouyakoub. Farouk. Op. Cit. P.243

¹⁸BOUKELLA.L et SIDI MAMMAR. R "Le crédit à la consommation en Algérie". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : MFB. Université de Tizi-Ouzou. 2015-2016.

¹⁹Ibid.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

L'escompte commercial est défini comme étant un crédit de trésorerie accordé aux entreprises pour leur permettre de mobiliser les créances à terme qu'elles détiennent sur leur client. Il consiste pour un fournisseur à créer des effets représentatifs de ses créances et à les céder à sa banque qui lui fera l'avance des montants des effets diminué des agios.²⁰

- **Les avances sur marchandise**

Consistent à financer un stock et appréhender la contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier.²¹

L'entreprise qui détient des marchandises en stock, peut demander à son banquier une avance sur ces dernières qui sera garantie par l'affectation de ces marchandises en gage.

- **Le récépissé**

C'est un titre de propriété des marchandises.

- **Le warrant**

Le warrant désigne une sûreté réservée aux professionnels qui vont ainsi obtenir du crédit en remettant en gage certains éléments de leur exploitation. Autrement dit c'est un bulletin de gage.

a-3 Les avances

Nous citons :

- **Les avances sur titre**

C'est un crédit dont le remboursement est garanti par des titres. Pour l'octroi de ces avances, le banquier doit faire signer au client un acte de nantissement des titres.

- **Les avances sur facture**

Ces avances permettent aux entreprises qui travaillent avec les administrations publiques de mobiliser leur poste client «administration» pour obtenir ces avances, l'entreprise doit fournir le bon de commande de l'administration, le bon de livraison et la facture.

- **Les avances sur marché public**

Le marché public est un contrat passé entre l'État, les collectivités locales ou tout autre établissement public à caractère administratif et les entrepreneurs ou les fournisseurs en vue de l'exécution de travaux ou la livraison de fournitures.²²

²⁰BENKRIMI. K. : "Crédit bancaire et économie financière". Ed. El Dar El Othmania. 2010. P. 31.

²¹LUC BERNAT. Rolland : "Principes de technique bancaire". Ed. Dunod. Paris. 2001. P. 277.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

a-4 L'affacturage (factoring)

Le factoring est une opération qui consiste à céder une créance à un organisme spécialisé inscrit sur la liste des établissements financiers qui garantit le règlement de créance moyennant une commission. Le code de commerce algérien dans son article 543 décret législatif, définit le factoring comme étant un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelé « factor » devient subrogé au droit de son client appelé «adhérant» en payant de ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, le risque de non remboursement.²³

b- Les crédits d'exploitation par signature (indirects)

C'est la procédure de financement qui évite à la banque les décaissements de fonds, celle où l'entreprise est amenée à demander à sa banque de lui faciliter l'étalement de certains paiements, ou de lui éviter certains décaissements, en prêtant sa signature au client garantissant ainsi sa solvabilité auprès de ses créanciers et d'honorer ses engagements si celui-ci se trouvait défaillant.²⁴

À la différence des crédits par caisse figurant au bilan, les crédits par signature sont comptabilisés en hors bilan.

Le crédit par signature comprend :

- L'aval;
- L'acceptation;
- Le cautionnement;
- Le crédit documentaire.

b-1 L'aval

L'aval bancaire est l'engagement fournis par la banque que se porte garante de payer tout ou partie du montant, d'un effet de commerce si le principal obligé (débiteur) est défaillant à l'échéance.

L'aval est donné soit sur un effet de commerce, soit par un acte séparé. Et ce en portant la mention «bon pour aval en faveur de monsieur ``x`` à concurrence du montant en lettre» suivie de sa signature.

²²BOUKELLA. L et SIDI MAMMAR. R "Le crédit à la consommation en Algérie". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : MFB. Université de Tizi-Ouzou. 2015-2016.

²³Béguin Jean-Marc et Bernard Arnaud. Op. Cit. P.260.

²⁴<https://www.creditedexploitationparsignature.com>. Consulté le 04/09/2019 à 11:30

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

b-2 L'acceptation

C'est l'engagement d'une banque à payer un effet de commerce à échéance. Cet engagement est matérialisé par la mention «bon pour acceptation» précédé par la signature du banquier.

La différence entre l'acceptation et l'aval réside dans le fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.²⁵

b-3 Le cautionnement

C'est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.²⁶

b-4 Le crédit documentaire (Credoc)

C'est un engagement par signature qui joue, à la fois le rôle d'instrument de crédit et celui d'un moyen de paiement garanti dans les transactions internationales.²⁷

2-3-1-2 Les crédits d'investissement

Une entreprise qui veut accroître son potentiel de production et de commercialisation fait appel à un crédit d'investissement à MT, à LT ou au crédit-bail.

a- Les crédits d'investissement à MT

Ce sont les crédits dont la durée peut être entre deux à sept ans (2 à 7 ans), ils sont destinés à financer principalement des équipements et des installations légères dont la durée d'amortissement est compatible avec la durée du crédit.

Ces crédits doivent comporter des garanties réelles ou personnelles qui sont le plus souvent le nantissement des équipements financés.

b- Les crédits d'investissement à LT

Ce sont des crédits dont la durée est sept ans et plus, généralement elle est comprise entre sept (7) et quinze (15) ans avec un différé d'amortissement de deux (2) à quatre (4) ans. Donc, il s'agit d'immobilisation lourdes, notamment des constructions, des logements, des bâtiments, ...²⁸

²⁵BOYER. Gérard : "La banque et les entreprises". Alain CHOINEL. P. 109.

²⁶Ibid. P. 111.

²⁷ZOURDANI. S: "le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie". Mémoire de magister. Université de Tizi-Ouzou. 2012. P. 80. En ligne (PDF).

²⁸Cours de techniques et pratiques bancaires. École Pigier. 2010.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

c- Le crédit-bail (leasing)

Est un contrat de location assortie d'une promesse de vente. Né dans les années 50 aux États Unis, la technique de leasing est rapidement développée dans l'ensemble des pays industrialisés.²⁹

Le crédit-bail est une forme de crédit consistant à louer un bien pour une période déterminée, au terme de laquelle le locataire a trois(03) options :

- L'achat du bien à une somme symbolique ;
- La résiliation du contrat;
- Ou la reconduction du contrat de location.

2-3-2 Les crédits aux particuliers

Il existe deux formes de ce type de crédit :

- Le crédit immobilier,
- Le crédit à la consommation.

2-3-2-1 Le crédit immobilier

Il est destiné à financer l'acquisition d'un logement, d'un terrain ou des travaux de rénovation ou d'aménagement.

Ce prêt peut être réalisé pour le financement de toutes les dépenses liées à l'immobilier, et plus particulièrement celles liées à l'habitation principale et à la résidence secondaire, résidence de l'emprunteur ou investisseur immobilier locatif.

2-3-2-2 Le crédit à la consommation

Il se définit comme l'ensemble des prêts destinés aux particuliers en vue de financer tous leurs besoins en dehors de l'immobiliers : automobile, mobilier, électroménager, service de loisir,...

Il peut aussi permettre de faire face à des besoins de trésorerie, indépendants de l'acquisition d'un bien.³⁰

²⁹Bouyakoub. Farouk. Op. Cit. P. 262.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

NB : ce point fera l'objet d'une étude détaillée dans la prochaine étape (chapitre 02).

2-4 Les risques des crédits bancaires et leur gestion

Les crédits bancaires sont soumis à plusieurs types de risques. Par définition, le risque est la possibilité de survenue d'un événement indésirable, la probabilité d'occurrence d'un péril probable ou d'un aléa.³¹

2-4-1 Les risques bancaires

Les banques sont soumises à plusieurs types de risques tels que :

2-4-1-1 Le risque de contrepartie

Il se compose en deux : risque de crédit et risque de marché.

a- Le risque de crédit

Il s'agit de non remboursement de la créance par l'emprunteur aux échéances prévues au contrat.

b- Le risque de marché

C'est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille d'actifs ou éventuellement un passif. Ce risque est né à cause de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des actions et aussi le prix de matières premières.³²

C'est-à-dire que la banque achète des titres à un prix et les revend à un autre prix, dans ce cas, la banque réalise soit des plus-values ou des moins-values.

2-4-1-2 Le risque de taux

Il est lié à l'instabilité des taux d'intérêt et de taux de change :

a- Le risque de taux d'intérêt

Ce risque est lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

³⁰DAHMANI, A et RACHDI, K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

³¹<https://www.definitionderisque.com>. Consulté le 09/09/2019 à 21:15.

³²<https://www.typesderisquesbancaires.com>. Consulté le 09/09/2019 à 21:30.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

b- Le risque de taux de change

C'est un risque qui intervient lors des investissements à l'étranger et pour les produits financiers en devises étrangères.

Une hausse de la devise par rapport à sa monnaie est un coût pour l'établissement, il peut néanmoins couvrir ce risque par des instruments financiers de couverture.³³

2-4-1-3 Le risque de liquidité

Il s'agit du risque le plus important pour un établissement bancaire qui se matérialise en général par une course au guichet des épargnants pour retirer leur épargne suite à une rumeur de non solvabilité par exemple.

C'est-à-dire que la banque est dans une situation d'un manque de liquidité, elle n'a pas les moyens pour répondre aux engagements vis-à-vis des déposants qui sollicitent de retraits de fonds.

2-4-1-4 Le risque opérationnel

C'est un risque qui intervient dans l'activité courante de la banque comme un problème informatique, une erreur de trading ou un litige. Pour cela les établissements bancaires mettent en place des procédures de vérification de chaque opération.³⁴

2-4-1-5 Le risque d'insolvabilité

C'est l'incapacité d'une personne ou d'une entreprise de rembourser ses créanciers qui se résulte d'un manque d'actif. Une entreprise insolvable pendant un long délai risque de faire faillite.

2-4-1-6 Le risque pays

Ce risque est lié à plusieurs facteurs (crises politiques, économique, catastrophes naturelles,...) et aussi à une situation monétaire difficile.

2-4-2 La gestion des risques bancaires

Afin de prévenir contre ces risques et de pouvoir les gérer, le banquier s'entoure d'un ensemble de techniques de prévention. On peut dire qu'un bon banquier est celui qui sait gérer les risques.

³³Ibid.

³⁴BRUNAL. Vivian : "Gestion des risques et risque de crédit". This version. January /28/2008. P.04.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

Parmi ces techniques :

- La prise de garantie;
- Application des règles prudentielles;
- La division des risques;
- La limite des risques.

2-4-2-1 La prise de garantie

Une garantie bancaire c'est l'assurance d'un remboursement dans le cas où l'une des deux parties concernées n'arriverait pas à honorer le contrat.

Il existe deux types de garanties : réelles et personnelles.³⁵

a- Les garanties réelles

C'est les garanties apportées par le patrimoine immobilier ou mobilier de l'emprunteur. Elles revêtent généralement deux formes selon la nature de bien donné en garantie à savoir : ³⁶

- **L'hypothèque**

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du code civil comme étant : «... le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par référence aux créanciers inférieur en rang, sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe...». ³⁷

Cela veut dire que l'hypothèque s'applique sur un bien immobilier apporté en garantie d'un prêt.

- **Le nantissement**

C'est la prise de garantie sur un bien mobilier, il est constitué pour garantir une créance conditionnelle, future, éventuelle, un crédit ouvert ou l'ouverture d'un compte courant, à condition que le montant de la créance garantie ou le maximum qu'elle pourrait atteindre soit déterminé par l'acte constitutif. ³⁸

b- Les garanties personnelles

³⁵<https://www.lesgarantiesbancaires.com>. Consulté le 21/09/2019 à 23:00.

³⁶Ibid.

³⁷Article 882 du code civil algérien.

³⁸<https://www.lenantissement.com>. Consulté le 21/09/2019 à 23:30.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

C'est un engagement pris par une personne physique ou morale, sans référence à un bien précis, de satisfaire aux obligations du débiteur.

Elles se composent sous la forme de cautionnement et de l'aval qui sont déjà traités dans le point précédent.

2-4-2-2 L'application des règles prudentielles

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la Banque d'Algérie(BA) aux banques et aux établissements financiers. Le but de ces règles est de renforcer la structure financière des établissements de crédit, de surveiller l'évolution des risques des banques et protéger les déposants.

Il faut signaler que ces normes s'inspirent de normes universelles, à l'origine établies par les institutions financières internationales.

Nous allons se limiter uniquement au ratio de solvabilité :

- **Ratio Cooke :** ³⁹

$$\text{Ratio cooke} = \frac{\text{Fondspropresnets}}{\text{Lesactifspondérés}} \geq 8 \%$$

Ce ratio mesure le degré de « prise en charge» des risques encourus par les fonds propres de la banque. Il ne doit en aucun cas dépasser 8%.

Le non-respect de ce ratio entraine les banques et les établissements financiers à constituer des réserves obligatoires dans le compte bloqué au niveau de la banque d'Algérie.

- **Ratio Macdonough :**

$$\text{Ratio Macdonough} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit}(85\%)+\text{risque de marché}(5\%)+\text{risque opérationnel}(10\%)} \geq 8\%$$

Ce ratio est plus fin que le ratio Cooke auquel il succède, car il prend en compte le risque plus ou moins élevé des différents prêts accordés.

2-4-2-3 La division des risques

Afin d'éviter ou de minimiser un risque, la banque ne doit pas concentrer leurs crédits sur quelques clients, sur secteur d'activité,... plus les crédits ou les titres sont répartis entre un grand nombre de bénéficiaire ou d'émetteur plus le risque est faible.

³⁹Ratio élaboré en 1988 et porte le nom du sous gouverneur de la banque d'Angleterre (Cook).

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

2-4-2-4 La limite des risques

Le banquier doit mettre des plafonds (limites supérieures) aux crédits et l'achat de titres en fonction de type de risque encouru

Section 02 : Notion de la consommation

«Le but de l'économie n'est pas le travail mais la consommation», dit Alfred Sauvy.
Les agents économiques possèdent un revenu disponible qu'ils vont, soit utiliser pour satisfaire leurs besoins et alors ils vont consommer, soit épargner.

1- Définition de la consommation

La consommation au sens économique du terme, c'est l'action d'utiliser ou de détruire immédiatement ou progressivement des biens et des services (un ordinateur,...), dans le but de satisfaire un besoin.

Consommer un aliment par exemple, c'est le détruire pour satisfaire le besoin de se nourrir.

En effet, la consommation est donc motivée par les besoins qu'un individu cherche à satisfaire à l'aide d'un bien ou d'un service prévu à cet effet.

Dans le passé, dans une société qui était essentiellement rurale, une large partie des produits alimentaires, des vêtements étaient réalisés par les ménages pour leur usage personnel.⁴⁰

Les consommateurs sont donc des agents économiques qui ont des besoins, pouvant être comblés par la consommation de différents biens.

L'analyse économique se pose la question de la manière dont les agents font leur choix. Deux écoles très différentes, l'école néoclassique et le keynésianisme se sont posées cette question et ont tenté d'apporter leur réponse.

L'école néoclassique naît de la « révolution marginaliste » dans les années 1870. Trois (03) écoles créent, simultanément mais indépendamment, une nouvelle façon de penser, « à la marge ». Leurs auteurs sont Jevons, Menger et Walras.

Quant au keynésianisme, il a été la conception économique dominante pendant les trente (30) glorieuses; elle a inspiré la plupart des politiques conjoncturelles de l'époque.

⁴⁰<https://www.definitiondelaconsumatio.com>. Consulté le 05/10/2019 à 15 :00

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

2- Les fondements sur lesquels reposent les pensées néoclassique et keynésienne

2-1 Les différentes pensées d'analyse économique

- **La pensée néoclassique** de la consommation est une analyse microéconomique. La microéconomie est une conception de l'économie qui repose sur l'individualisme méthodologique. C'est un mode de raisonnement qui part de l'étude du comportement individuel, de ces actions, réactions et interactions avec d'autres individus.
- **La pensée keynésienne**, quant à elle, a une approche macroéconomique de la consommation. Ce niveau d'analyse économique ne repose pas sur les individus, mais sur l'étude de fonctionnement global du système. Ce raisonnement considère que le tout est supérieur à la somme des parties, de telle sorte que l'analyse des composantes du système ne se fait pas pour appréhender correctement un phénomène dans son ensemble.

Ainsi, dans le premier cas, il s'agit de la consommation individuelle, et dans le deuxième d'une consommation agrégée.

2-2 Les postulats sur lesquels repose chaque théorie

Nous distinguons notamment

2-2-1 La pensée néoclassique repose sur des postulats précis

- **La rationalité**

Les agents économiques sont censés être rationnels, c'est-à-dire qu'ils peuvent établir un ordre de préférence et qu'il dispose d'une information complète et sans coût.

- **La rareté**
 - En effet, il n'y-a de biens économiques que s'ils sont rares.
 - «La main invisible» d'Adam Smith : en effet, c'est grâce à la volonté des individus de produire pour s'enrichir que la production est donc les possibilités de consommation s'accroissent.
 - Les agents économiques ont des besoins stables, qui ne changent pas la maximisation de profit : les individus rationnels cherchent à maximiser leur utilité, c'est-à-dire maximiser leur satisfaction et à minimiser leur coût.
 - Les agents économiques évoluent dans un marché à concurrence pure et parfaite.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

Pour les néoclassiques, la consommation dépend du prix car c'est en fonction du prix qu'un consommateur décidera de se le procurer ou non.

2-2-2 La pensée keynésienne repose sur

- **La substitution :**

La substitution aux individus des classes sociales définies par leurs fonctions économiques. Pour la consommation, elle étudiera des ménages, les agents économiques évoluent dans un mode d'incertitude, qui n'est pas dirigé par une « main invisible » : l'État doit intervenir dans le marché.

Pour les keynésiens, la consommation dépend du revenu.

Ainsi, nous pouvons voir que ces deux(02) théories n'envisagent pas la consommation sous le même angle : en effet, les niveaux d'analyses économiques les marchés et les agents économiques sont différents.

3- L'opposition des deux théories sur la fonction de consommation

3-1 Les néoclassiques et la théorie de l'utilité marginale

- **La théorie de l'utilité cardinale**

Elle considère que les consommateurs sont capables de chiffrer, de quantifier, la satisfaction, l'utilité qui résulte de la consommation d'un bien donné.

- **La théorie de l'utilité marginale :**

Cette théorie est originale car elle raisonne, non pas sur des quantités globale, mais sur des quantités additionnelles, appelées marginales. Ainsi, l'utilité marginale est le supplément d'utilité associé à la consommation d'une unité supplémentaire du bien considéré.

Chaque individu rationnel ne consomme un produit que s'il lui procure d'avantage d'utilité que ne lui coûte en désutilité son prix. Or, chaque unité consommée supplémentaire a une utilité inférieure à la précédente : l'utilité marginale est donc décroissante.

La théorie de l'utilité marginale permet de comprendre pourquoi la demande du consommateur est décroissante par rapport au prix : **le consommateur rationnel consomme**

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

tant que son utilité marginale est supérieure à la désutilité du prix. Ainsi, l'équilibre du consommateur se situe au point qui égalise l'utilité marginale avec la désutilité du prix de vente.⁴¹

3-2 Le Keynésianisme et la propension moyenne à consommer

- Une loi psychologique : dans «la théorie générale de (1936)», Keynes propose de relier la consommation au revenu en fondant son hypothèse sur une « loi psychologique fondamentale», suivant laquelle «en moyenne, et la plupart du temps, les hommes tendent à accroître leur consommation à mesure que le revenu croît, mais pas d'une quantité aussi grande que l'accroissement du revenu »
- **Keynes** va étudier l'aptitude manifestée par les ménages à consommer tout ou une partie de leur revenu, c'est-à-dire une propension à consommer. Augmente avec le revenu national, mais à un taux plus faible.

La fonction de la consommation selon la théorie keynésienne s'écrit comme suit :

$$C = cy + a$$

Avec :

C : La consommation globale;

Y : Le revenu;

c : La propension marginale à consommer;

a : La consommation autonome.

De cette fonction, on déduit que la consommation dépend du revenu global “Y “ et de la propension marginale à consommer “c“, ainsi que d'autres facteurs considérés, ici comme exogènes indice signifie par convention qui ont face à une variable exogène la fonction de consommation.

Selon Keynes, il y'a trois hypothèses relatives à cette fonction à savoir :

- La propension marginale à consommer diminue quand le revenu augmente.
- En effet la **PMC** = $\frac{c}{Y}$

On remplace C par sa valeur dans l'équation :

⁴¹<https://ddd7254eco.weebly.com/cours-ii-la-consommation-dans-la-penseeacuteclassique-et-keyneacutesienne.html>. Consulté le 06/10/2019 à 20 :00

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

$$PMC = \frac{c+cY}{y} + \frac{a}{Y} \neq c$$

Quand Y ↗ PMC ↘

- **Keynes** est convaincu que le revenu est le principal déterminant de la consommation et que l'épargne n'influence que marginalement sur celle-ci.⁴²

À partir de ces deux(02) théories (néoclassique et keynésienne), on peut dire qu'aucune des deux n'est la bonne, c'est une combinaison entre ces deux théories que l'on peut réellement envisager pour définir la consommation.

4- Les limites des pensées néoclassiques et Keynésienne à propos de la consommation

4-1 Les néoclassiques

La limite essentielle de cette théorie repose sur la définition cardinale de l'utilité. Les individus ne sont en effet pas capables de mesurer quantitativement l'utilité. Une approche ordinale de l'utilité paraît plus réaliste : les individus sont capables de comparer et de classer les choix offerts selon un ordre de préférence. C'est **Vilfredo** Pareto qui développera cette théorie et avec elle, les courbes d'indifférence.

On pourrait se demander si la théorie microéconomique de la consommation a vraiment un sens, alors qu'elle se base sur une quantité fixe à répartir, et qui ne résulte pas d'une règle globale particulière. Il semblerait que cette théorie ne donne aucune loi générale, du fait qu'elle ne traite que de l'individu en particulier.

De plus, l'on considère que les besoins de consommateurs restent stables. De fait, comment expliquer l'arrivée incessante sur le marché de nouveaux biens? La nouvelle théorie de consommateur (**Becker**) explique que le besoin de consommateur reste stable, mais c'est la façon dont on le satisfait qui peut changer.

4-2 Les keynésiens

Suppose ici le problème de l'épargne : en effet, pour **Keynes**, l'épargne est un résidu, la part du revenu qui n'est pas consommée, alors que dans l'optique néoclassique, remise à l'honneur par Friedman, l'épargne est un moyen d'affecter le revenu à la consommation future. Le consommateur effectue en effet une répartition optimale de la consommation

⁴²KEYNES. J. M : "Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie payant équilibre macroéconomique". 1969.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

dans le temps. Ainsi, la théorie de Friedman contredit celle de Keynes, car la consommation n'est pas forcément inférieure au revenu puisque l'agent peut non seulement épargner, mais aussi « désépargner » au cours d'une période. De fait, la consommation ne dépend plus de revenu de la période, mais de ce que Friedman appelle le revenu permanent. L'analyse de **Duesenberry** (1949) rajoute une nuance dans la théorie keynésienne de la consommation. Il introduit en effet un effet de démonstration : Friedman explique que les biens ne sont pas consommés simplement pour eux même, mais du fait qu'ils sont aussi un signe. De fait, les ménages « les pauvres » auront une propension à consommer plus élevée que celle des ménages « riches », parce qu'ils chercheront à imiter la consommation de ceux ayant un niveau de vie supérieur.

Ainsi, il est possible de voir les limites de ces deux théories qui ont chacune des faiblesses particulières.

5- Les types de la consommation

Il existe plusieurs types de consommation à savoir :

- La consommation intermédiaire ;
- La consommation finale;
- La consommation marchande;
- La consommation non marchande.

5-1 La consommation intermédiaire

C'est lorsque un bien est utilisé indirectement pour produire un autre bien, en disparaissant dans le processus de production ou en étant incorporé dans d'autres produits.⁴³

5-2 La consommation finale

Elle désigne tous achats d'un bien et/ou d'un service en vue d'une satisfaction directe d'un besoin individuel ou collectif des agents économiques notamment des ménages.⁴⁴

5-3 La consommation marchande

C'est l'utilisation d'un bien ou d'un service acheté sur un marché.⁴⁵

⁴³VILLIEU. Patrick : "Macro économie, consommation et épargne". Collection repère. Ed. La découverte. Paris. 1997. P. 189.

⁴⁴DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

5-4 La consommation non marchande

C'est l'utilisation d'un bien ou d'un service ne s'échangeant pas sur un marché et dont le prix est inférieur au coût de production ou est nul. Il existe deux types de consommation non marchande :

- L'autoconsommation;
- La consommation collective.

5-4-1 L'autoconsommation

Qui désigne les biens et les services produits par les agents eux-mêmes pour leur propre consommation (un potager personnel).

5-4-2 La consommation collective

C'est l'utilisation d'un bien collectif ou plus généralement d'un service collectif c'est-à-dire qui a été produit pour satisfaire les besoins d'une collectivité d'individus, fournis par les administrations publiques. Ces consommations collectives (les routes, l'éclairage public,...) sont financées par l'ensemble de la collectivité aux prélèvements obligatoires.⁴⁶

Section 03 : Notion de la croissance économique

La croissance économique se manifeste par une augmentation significative et durable de la production de bien et service.

1- Définition de la croissance économique

La croissance économique désigne la variation positive de la production de bien et service dans une économie sur une période donnée, généralement une longue période contrairement à l'expansion qui est à CMT. En pratique l'indicateur le plus utilisé pour la mesurer est le (PIB), il est mesuré «en volume» ou «à prix constants» pour corriger les effets de l'inflation. Le taux de croissance, lui, est le taux de variation du PIB par habitant comme indication de l'amélioration de la richesse individuelle, assimilée au niveau de vie. Certains pays servent également du Produit National Brut (PNB) comme un indicateur de

⁴⁵Ibid.

⁴⁶DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

croissance économique⁴⁷. Le PNB qui a été créé aux USA pendant la deuxième guerre mondiale afin de mesurer l'effet de la guerre sur le revenu national. Cet indicateur peut se définir, lui, comme étant la valeur totale des biens et des services, produits par des entreprises ou des personnes ayant la nationalité du pays, qu'elles bénéficient d'une implantation dans le pays ou à l'étranger.

PNB = PIB + revenus des facteurs en provenance de l'étranger – revenus des facteurs versés à l'étranger.

Sachant que :

PIB = la PIB + services des administrations

La PIB = Σ VA

Le PNB égal au PIB auquel on rajoute les produits nets provenant de l'étranger. Ces revenus nets correspondent aux revenus des facteurs de travail et du capital en provenance de l'étranger diminués des revenus des facteurs du capital et du travail versés à l'étranger. Ce solde peut être positif ou négatif selon les pays.

Le PNB reflète la VA produite par les résidents d'un pays que ce soit sur le territoire ou à l'étranger.⁴⁸

Les économistes utilisent le terme de croissance conventionnellement pour décrire une augmentation de la production sur le LT. Selon la définition de **François PERROUX**, la croissance économique correspond à « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global net en termes réels ».⁴⁹

La définition de **Simon Kuznets** va au-delà et affirme qu'il ya croissance lorsque la croissance du PIB est supérieure à la croissance de la population.

Au sens strict, la croissance décrit un processus d'accroissement de la seule production économique. Elle ne renvoie donc pas directement à l'ensemble des mutations

⁴⁷<https://fr.m.wikipedia.org>. Consulté le 30/10/2019 à 14 :15.

⁴⁸www.toupie.org >Dictionnaire>Pnb. Consulté le 05/11/2019 à 16 :00.

⁴⁹ABDELMALKI. L. P. MUNDLER : "Economie de développement : théories, expression et perspective". Ed. Hachette. Paris. 1995. P.18.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

économiques et sociales propres à une économie en développement. Ces transformations au sens large sont conventionnellement désignées par le terme développement économique. Selon **François Perroux** : «le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global»⁵⁰ le terme de ``croissance`` s'applique alors plus particulièrement aux économies déjà développées, la croissance économique se calcule comme suit :

$$\text{Taux de croissance} = \frac{PIB(n) - PIB(n-1)}{PIB(n-1)}$$

2- Les théories de la croissance économique

2-1 Les théories classiques

Les théories classiques de la croissance sont plutôt pessimistes. **Ricardo**, **Malthus** ou encore **Mill** estiment qu'à LT l'économie va atteindre un état stationnaire : la croissance va se ralentir, pour finalement atteindre zéro (0). A cet état stationnaire, la production n'augmente plus.

2-1-1 Ricardo et les rendements décroissants

David Ricardo (1772-1823) considérait, comme les autres économistes classiques, que l'investissement était essentiel à la croissance économique. Les capitalistes utilisent leur épargne pour investir. La croissance dépend donc de la répartition des revenus : plus les capitalistes reçoivent une part importante du profit, plus ils investiront, plus la croissance sera importante. Or, selon **Ricardo** la répartition des revenus risque d'être de moins en moins favorable à l'investissement en raison des rendements décroissants de la terre.

Les classiques raisonnaient en termes de classes sociales. Selon **Ricardo**, le revenu national est partagé entre trois (03) classes sociales : les propriétaires (qui reçoivent la rente pour l'exploitation de la terre), les travailleurs (qui reçoivent un salaire) et les capitalistes (qui reçoivent le profit et qui utilisent ce dernier pour investir). La rente que reçoit un propriétaire est déterminée par la différence entre le rendement de sa terre et le rendement de la terre la moins fertile. Par conséquent, le propriétaire de la terre la plus fertile reçoit la plus forte rente, tandis que le propriétaire de la terre la moins fertile ne reçoit aucune rente.

⁵⁰Ibid.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

2-1-2 Malthus et la loi de la population

L'économiste classique **Thomas Robert Malthus** (1766-1834) se montre très pessimiste en ce qui concerne la soutenabilité de la croissance à LT. Comme **Ricardo**, il considère que la croissance économique tend à ralentir et que l'économie converge vers un état stationnaire. **Malthus** explique cet état stationnaire à travers la « loi de la population », puisque les ressources tendent à être insuffisantes pour nourrir la population, il y a une tendance à la surpopulation. **Malthus** préconise la « contrainte morale » pour limiter le nombre de naissance. On parle notamment de « politique malthusienne⁵¹ ».

2-2 La croissance est instable selon les post-keynésiens (Harrod, Domar)

Pour les Keynésiens la demande joue un rôle dans la croissance économique. Dans la théorie générale, **Keynes** (1936) ne s'est focalisé que sur le CT ; il n'a pas construit une théorie de la croissance économique à LT. **Roy Forbes Harrod** (1939) et **Evsey Domar** (1947), deux économistes inspirés par les théories Keynésiennes, ont chacun de leur côté contribué à construire une telle théorie. Ils arrivent tous deux aux mêmes conclusions. Leur première conclusion est que la croissance est déséquilibrée. L'investissement est à la fois une composante de l'offre et une composante de la demande. D'une part, en investissant, les entreprises augmentent leurs capacités de production (l'offre tend à augmenter). D'autre part, si une entreprise investit, c'est qu'elle achète par définition des machines ou autres moyens de production à d'autres entreprises (la demande tend à augmenter). Si l'augmentation de l'offre correspond à l'augmentation de la demande, alors la croissance sera équilibrée, mais rien n'assure que ce sera effectivement le cas. Selon **Harrod** et **Domar**, la croissance risque d'être déséquilibrée, instable. Deux situations sont alors possibles. Si l'offre est supérieure à la demande, alors l'économie se retrouve en surproduction, elle s'éloigne du plein emploi et elle risque de connaître une déflation. Inversement, si la demande est supérieure à l'offre, l'économie subit alors des tensions inflationnistes.

Leur deuxième conclusion est que les déséquilibres sont cumulatifs. Si la demande est supérieure à l'offre (cas inflationniste), les entreprises vont acheter à accroître leurs capacités de production pour répondre à l'excès de demande. Or, en investissant, elles créent une demande supplémentaire. Il est alors probable que l'excès de demande

⁵¹<https://www.andlil.com>. Consulté le 07/11/2019 à 19 :30.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

s'intensifié au lieu de se réduire. Inversement, si l'offre est supérieure à la demande (cas de surproduction), les entreprises risquent de réduire leurs dépenses d'investissement, donc de réduire plus amplement la demande. Dans tous les cas, un simple déséquilibre risque de s'amplifier au cours du temps : la croissance est «sur le fil du rasoir» selon **Harrod**.

Keynes avait démontré que l'Etat doit intervenir à CT pour sortir l'économie du sous-emploi. **Harrod** et **Domar** montrent que les autorités publiques ont un rôle à jouer dans la croissance à LT en veillant à ce qu'elle soit équilibrée. En assouplissant et resserrant ses politiques conjoncturelles, l'Etat va ajuster la demande globale de manière à ce qu'elle s'équilibre avec l'offre globale⁵².

2-3 Le modèle néoclassique de Solow

Dans une perspective de LT, **Robert Solow** réalise en 1956 le premier modèle de croissance néoclassique. Dans ce modèle, les entreprises combinent de travail et du capital pour produire des biens. Elles utilisent l'épargne des ménages pour investir et ainsi accroître les capacités de production. Ainsi, plus l'économie épargne, plus les entreprises peuvent accumuler du capital. Toutefois, **Solow** fait l'hypothèse d'une décroissance des productivités marginales : plus un travailleur dispose de machines, moins la machine supplémentaire lui permet d'accroître sa production. Autrement dit, plus le stock de capital augmente, moins la production augmente rapidement. Par conséquent, en l'absence de progrès technique, la croissance tend peu à peu vers zéro (0) et l'économie risque finalement de se retrouver dans une situation où la production n'augmente plus, mais stagne. **Solow** retrouve donc ici l'idée des classiques selon laquelle l'économie converge vers un état stationnaire.

À LT, la croissance ne peut venir que de progrès technique : ce dernier permet de relever la productivité du capital, si bien que l'économie retarde l'instant où elle arrivera à l'état stationnaire.

Le modèle de Solow souffre toutefois de plusieurs limites :

- Il suppose que l'épargne est favorable à la croissance. Or, à CT, comme le soulignent les keynésiens, une hausse de l'épargne (donc une baisse des dépenses) est susceptible de faire basculer l'économie dans la récession et d'entraîner une hausse

⁵²www.oeconomia.net. Consulté le 08/11/2019 à 20 :45.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

du chômage. Selon la logique keynésienne, c'est au contraire la perspective d'une forte demande qui incite les entreprises à investir.

- Le modèle de **Solow** mis en évidence l'importance de progrès technique pour la croissance à LT, mais il ne parvient pas à expliquer celui-ci. Le progrès technique est « exogène » dans son modèle, c'est-à-dire indépendant du comportement des agents.

Paradoxalement, selon **Solow**, la croissance dépend de quelque chose dont il ne connaît pas l'origine. Le progrès technique apparaît comme une « manne » dans son modèle : il « tombe du ciel ». Il faut donc que de nouvelles théories parviennent à expliquer d'où provient le progrès technique (chose que feront les théories de la croissance endogène dans les années 80)⁵³.

2-4 Les théories de la croissance endogène

Apparues dans les années 80, les théories de la croissance endogène visent à expliquer le caractère cumulatif de la croissance ou, autrement dit, à expliquer pourquoi certains pays ne parviennent pas à amorcer un processus de croissance et demeurent alors dans une trappe à sous-développement. À la différence du modèle de **Solow**, les modèles de croissance endogène font l'hypothèse que les rendements sont croissants (grâce aux externalités) et considèrent que le progrès technique est endogène, c'est-à-dire qu'il dépend du comportement des agents. Autrement dit, tout comme chez **Solow**, le progrès technique génère de la croissance économique, mais en retour cette dernière est également susceptible de générer du progrès technique.

Il existe trois (03) principaux modèles de croissance endogène :

- **Robert Lucas** (prix Nobel 1995) souligne l'importance du capital humain pour la croissance. Un travailleur devient plus productif lorsqu'il accumule des connaissances et des compétences or celles-ci ne s'usent pas : le capital humain est un facteur cumulatif, qui présente des rendements croissants. Donc un cercle vertueux et à l'œuvre : plus les individus obtiennent de nouvelles connaissances et compétences, plus ils sont capables d'acquérir de nouvelles connaissances de compétences. Robert Lucas se contente de développer l'idée qu'accumuler du

⁵³Robert. M. Solow: "A Contribution to the Theory of Economic Growth". Quarterly Journal of Economics. Vol. 70. N°1. 1956. P.65-94. (Disponible sur: <https://fr.m.wikipedia.org>)

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

capital humain permet aux travailleurs d'être plus productifs, mais nous pouvons aller plus loin : en accumulant du capital humain, un individu est capable d'innover, de créer des idées, un savoir et des savoirs-faires qui n'existaient pas auparavant.

- **Paul Romar** met l'accent sur la recherche-développement, c'est-à-dire l'accumulation de capital technologique. Pour innover, un chercheur utilise le savoir qui est disponible à son époque ; en innovant, il accroît le savoir disponible pour les autres chercheurs, notamment ceux des générations futures. Par conséquent, les dépenses des recherches-développement réalisées par une entreprise lui permettent d'accroître sa productivité et d'innover ; grâce aux externalités, elles profitent également aux autres entreprises. Donc un cercle vertueux et à l'œuvre : en innovant, une entreprise permet aux autres entreprises d'innover.
- **Robert Barro** souligne le rôle joué par l'investissement public, c'est-à-dire l'accumulation du capital public, dans la croissance : les infrastructures publiques (routes, aéroports, éclairage public, réseau de distribution d'eau, ...) stimulent la productivité des agents privés et par conséquent l'activité. Or, avec la croissance, l'Etat prélève davantage de taxes et d'impôts, donc il peut financer de nouvelles infrastructures. Donc, un cercle vertueux est à l'œuvre : l'investissement public favorise la croissance et la croissance favorise en retour l'investissement public.

Le capital humain, la recherche-développement et l'investissement public sont donc sources de progrès technique. Bien que ces trois (03) auteurs soient néoclassiques et se montrent réticents à l'idée d'utiliser les politiques conjoncturelles pour stabiliser l'activité à CT, leurs théories suggèrent que l'intervention de l'Etat peut améliorer la croissance à LT. Ils préconisent donc des politiques structurelles (par exemple : développer des infrastructures, favoriser l'éducation, stimuler la recherche-développement en accordant des crédits d'impôts aux entreprises innovantes,...)⁵⁴.

3- Les types de croissance économique

En règle générale, deux(02) types de croissance économique :

- La croissance intensive ;
- La croissance extensive.

⁵⁴Philippe. Aghion et Peter. Howitt : "Théorie de la croissance endogène". Ed. Dunod. 2000 (disponible sur : <https://www.dunod.com>)

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

3-1 La croissance intensive

Elle correspond à l'accroissement de la production à volume de facteur de production équivalant grâce à des gains de productivité. Elle n'entraîne pas nécessairement de création d'emploi.

3-2 La croissance extensive

Elle se caractérise par une augmentation du nombre de facteurs de production tels que la création de nouvelles entreprises. Ce type de croissance économique est générateur d'emploi.⁵⁵

4- Les déterminants de la croissance économique

Nous distinguons trois (03) déterminants :

- Le facteur travail ;
- Le facteur capital ;
- Le progrès technique.

4-1 Le facteur travail

Lorsque la quantité de facteur travail augmente dans un pays, les entreprises ont alors à leur disposition plus de mains d'œuvres et peuvent produire d'avantage.

4-2 Le facteur capital

La croissance se traduit par des investissements qui viennent accroître ou améliorer le stock du capital technique disponible ce qui permet une augmentation des quantités de biens et services produits.

4-3 Le progrès technique

Le progrès technique regroupe les innovations permettant l'accroissement de la productivité des facteurs de production. Économiquement, cela permet d'augmenter le niveau de production de biens et services sans augmenter le facteur travail et capital, ou de réduire les coûts de production. Dans les deux cas, l'appareil productif est plus efficace.⁵⁶

⁵⁵<https://www.chefdentreprise.com>. Consulté le 13/11/2019 à 22 :00.

⁵⁶<https://www.determinantdecroissanceeconomique.com>. Consulté le 15/11/2019 à 09 :00.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

5- Les étapes de la croissance économique

L'économiste américain **Walt Whitman Rostow** a précisé dans son ouvrage intitulé «les étapes de la croissance économique- le manifeste non communiste» qu'il existe cinq (5) étapes lesquelles, selon lui, doivent être passées pour arriver à la croissance économique :

- La société traditionnelle ;
- Les conditions préalables au démarrage ;
- Le décollage ;
- La marche vers la maturité ;
- La consommation de la masse.

5-1 La société traditionnelle

C'est une société agricole, stationnaire, où la terre constitue l'unique source de richesse. Les perspectives de changement sont inexistantes, et la structure sociale est très hiérarchisée. Elle est caractérisée par une faible croissance du fait de progrès technique très limité.

5-2 Les conditions préalables au démarrage

Les notions de changement se diffusent, le progrès technique est valorisé, l'épargne et l'investissement augmentent et l'esprit d'entreprise apparaît.

5-3 Le décollage ou «take off»

Correspond à une tendance de généralisation des changements de la deuxième étape sur l'ensemble des activités économiques, des nouvelles industries se développent, le progrès technique se diffuse largement. C'est la période de la révolution industrielle qui nécessite un taux d'investissement de plus de 10%.

5-4 La marche vers la maturité

Elle se caractérise par la diffusion de décollage à l'économie dans son ensemble, de nouvelles industries se substituent aux anciennes et les productions se diversifient.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

5-5 La consommation de la masse

Au cours de laquelle se développent les industries de biens de consommation durables et les activités de services, au cours de laquelle sont créés des organismes de prévoyance et de sécurité sociale,...⁵⁷

6- Les limites de la croissance économique

La mesure de la croissance connaît des limites objectives que nous comptons au nombre de quatre (04) :

- La croissance est un phénomène complexe et difficile à mesurer et à estimer d'une année à l'autre ;
- Le PIB ne mesure pas toute la création de richesse, il ignore l'économie souterraine ; l'économie domestique, gratuite et non monétaire ; le travail au noir ; la fraude fiscale qui revêtent des caractères illégaux ;
- Le problème de l'unité monétaire dans le temps (inflation), dans l'espace car il n'y a pas d'étalon monétaire international, et même quantité de monnaie n'a pas le même pouvoir d'achat d'un pays à l'autre ;⁵⁸
- Le PIB ignore les externalités négatives de l'économie monétaire.

Une croissance économique forte aura un impact positif dans de nombreux domaines : augmentation de pouvoir d'achat, amélioration de niveau de vie de la population, augmentation de l'espérance de vie, baisse de chômage, diminution de taux de pauvreté et stabilisation politique,...⁵⁹

⁵⁷ ROSTOW. W. W : "Les étapes de la croissance économique". 3^{ème} Ed. Economica. Paris. 1997. P. 49-55.

⁵⁸ Edouard Kaboré : " Analyse des déterminants de la croissance économique au Burkina Faso". Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de Conseiller des affaires économiques. Promotion 2011-2013.

⁵⁹ <https://www.chefdentreprise.com>. Consulté le 10/12/2019 à 12 :00.

Chapitre I : Généralités sur la banque, le crédit, la consommation et la croissance économique

Conclusion :

À l'issue de ce chapitre, nous constatons que la banque est le système de circulation qui permet le fonctionnement économique et un interlocuteur de choix pour les entreprises et les particuliers qui constituent une demande sur plusieurs types de services bancaires, tels que le crédit sous ses différentes formes, qui est l'activité de base de chaque banque.

Les crédits destinés aux particuliers représentent une nouvelle formule, notamment le crédit à la consommation que nous allons essayer de clarifier sa situation en Algérie qui sera l'objet du deuxième chapitre.

***Chapitre II:
Le Crédit à la
consommation
en Algérie***

CHAPITRE II : LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION EN ALGÉRIE

Introduction

L'apparition de crédit à la consommation remonte aux années 1900 aux USA et s'est diffusé vers d'autres pays européens, mais la crise de 1929 a entraîné sa suspension. Après la deuxième guerre mondiale, afin de relancer l'économie et d'encourager la consommation, les banques ont intégré une autre fois dans leur champs d'activité le crédit à la consommation.

Aujourd'hui, le crédit à la consommation est un crédit bien développé au niveau des pays industrialisés, et il s'élargit actuellement dans de nombreux pays en voie de développement.

Dans ce chapitre nous allons essayer d'aborder le fonctionnement du crédit à la consommation en Algérie tout en précisant son évolution, les causes de sa suppression et sa relance.

Section 01 : Le crédit à la consommation en Algérie

Aujourd'hui, le crédit à la consommation constitue un élément de la vie quotidienne de nombreux citoyens. Les achats à crédit sont nombreux, les offres se font de plus en plus souples et les octrois de plus en plus faciles.

Le but de cette section est de présenter le crédit à la consommation, ses formes les plus courantes et son évolution.

1- Définition et caractéristiques de crédit à la consommation

Le crédit à la consommation se définit comme un contrat par lequel un prêteur (un établissement financier) met à la disposition d'un emprunteur une somme d'argent qui devra être remboursée de façon échelonnée dans le temps.⁶⁰

La LFC de l'année 2015 définit le crédit à la consommation, ses modalités, sa durée et ses produits concernés comme suit :

- Le crédit à la consommation désigne toute vente de bien dont le paiement est échelonné, différé ou fractionné ;
- Contrat de crédit : est un contrat en vertu duquel un vendeur ou un prêteur consent ou s'engage à consentir à un consommateur un crédit, sous la forme d'un délai de paiement d'un prêt ou de toute autre facilité de paiement similaire ;

⁶⁰<https://www.lafinancepourtous.com>. Consulté le 21/10/2019 à 00 :00.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

- Coût total du crédit énumère : tous les coûts du crédit y compris les intérêts et les autres frais liés directement au contrat de crédit ;
- Il est bénéficiaire : toute personne physique, pour l'acquisition d'un bien agit dans un but privé en dehors de ses activités commerciales, professionnelles ou artisanales ;
- La durée du crédit : les dispositions du présent crédit s'appliquent aux crédits accordés aux particuliers dont la durée est supérieure à trois(3) mois et n'excédant pas les soixante(60) mois.

Les opérateurs dont les produits sont éligibles au crédit à la consommation sont ceux qui :

- Exercent une activité de production sur le territoire national ;
- Produisent ou assemblent des produits destinés à la vente aux particuliers.

Les produits concernés par les crédits aux particuliers sont :

- **Les produits électroménagers** : tels que les réfrigérateurs, les congélateurs, les cuisinières, les machines à laver, les climatiseurs,...
- **Les produits électroniques** : comme les téléviseurs, les postes radio, les caméscopes et les vidéos.
- **Ameublements** : ce sont les divers meubles (des bibliothèques, des bureaux, des tables, des chaises,...).
- **Automobiles** : en Algérie, contrairement aux produits déjà cités ci-dessus, les automobiles ne sont pas concernées par l'obligation : «produits fabriqués ou montés localement». En général, les banques signent des conventions avec les concessionnaires afin de promouvoir la vente de véhicules par crédit.⁶¹

2- Les types de crédit à la consommation

Parmi les types de crédit à la consommation que la banque propose à ses clients, on peut citer les suivants :

- Le crédit affecté ;
- Le crédit non affecté ;
- Le crédit permanent revolving ;
- La location avec option d'achat(LOA) ;
- Le crédit gratuit.

⁶¹La loi de finance complémentaire du 24 radjab 1436. Correspondant au 13/05/2015.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

2-1 Le crédit affecté

Selon l'article L.311-1-11 du code de la consommation : «le crédit affecté appelé également crédit lié est un crédit amortissable, c'est-à-dire que son montant, sa durée et les remboursements sont connus à l'avance. Il est totalement lié à votre achat : le montant emprunté financera exclusivement le bien ou la prestation de service mentionné sur le contrat.»

Les deux contrats (contrat de crédit et contrat de vente ou de prestation de service) constituent une opération commerciale unique.⁶²

Ce type de crédit répond aux caractéristiques suivantes :

- Les obligations de l'emprunteur ne prennent effet qu'au début de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation ;
- La vente est annulée automatiquement si le consommateur renonce au crédit dans les sept(7) jours de sa souscription ;
- Le contrat de prêt est annulé automatiquement si la vente est annulée ;
- Dans le remboursement du crédit affecté, aucun paiement quel que soit sa forme n'est exigible avant la signature de l'offre préalable et avant l'expiration du délai de rétraction qui suit la conclusion du contrat ;
- La particularité de crédit, c'est qu'il est adossé à un bien ou à un service donné. Il peut être assimilé à un prêt personnel qui n'offre pas la liberté d'action à son bénéficiaire.⁶³

2-2 Le crédit non affecté

À la différence d'un crédit affecté, un crédit non affecté ne sera pas lié à un achat précis. On parle alors de prêt personnel qui permet à l'emprunteur d'utiliser la somme selon son envie, sans avoir à fournir de justificatif. En effet, comme le crédit n'est pas affecté, il n'est pas nécessaire de fournir un devis avant sa souscription, ni même une facture une fois l'achat validé. Une vraie liberté, qui possède toutefois une contrainte de taille : si un problème intervient avec le produit financé à crédit, il ne sera pas possible de mettre fin à ce dernier.⁶⁴

⁶²Article L.311-1-11 du code de la consommation.

⁶³DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

⁶⁴<https://www.younited-credit.com>. Consulté le 25/10/2019 à 10 :00.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

2-3 Le crédit permanent revolving

«Est une réserve de crédit, lorsqu'elle est épuisée se renouvelle automatiquement au fur et à mesure des remboursements».⁶⁵

Le crédit renouvelable est un crédit non affecté. Il s'agit d'une somme mise à la disposition des ménages par le prêteur, en fonction de leurs capacités de remboursement. Ce type de crédit est donc plutôt adapté pour des besoins ponctuels et passagers qui ne sont pas déterminés à l'avance, son utilisation étant assez souple, elle se fait soit en demandant des virements sur votre compte bancaire habituel, soit par le biais d'une carte de crédit.⁶⁶

2-4 La location avec option d'achat (LOA)

La LOA est particulièrement utilisée pour l'achat d'une voiture neuve. L'emprunteur loue à l'organisme de prêt le véhicule pendant une durée donnée en versant des mensualités. A la date définie par le contrat, l'emprunteur peut choisir d'acheter le bien aux prix fixés préalablement, ou bien de le rendre au loueur.⁶⁷

2-5 Le crédit gratuit

Comme son nom l'indique, le crédit gratuit induit un taux d'intérêt nul pour l'emprunteur. La somme empruntée est donc égale à la somme remboursée. Il rentre dans le champ du crédit à la consommation si la durée de remboursement dépasse trois(3) mois.⁶⁸

3- Le crédit à la consommation à travers le monde

L'évolution du crédit à la consommation a connu deux(2) grandes phases : la première s'étale de 1900 jusqu'à 1929 et la seconde de 1950 à nos jours.

3-1 La période allant de 1900 à 1929

Les années 1900 ont été marquées par une émergence importante de la production industrielle, en particulier, dans les secteurs de l'automobile et des équipements électroménagers. Cependant, cette hausse de la production a nécessité une augmentation de la demande des ménages notamment pour consommer.

⁶⁵CHERFIT. Kamel : "Dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt". Ed. Grande-Alger livre. Alger. 2006. P. 653.

⁶⁶<https://www.younited-credit.com>. Consulté le 25/10/2019 à 12 :00.

⁶⁷Ibid.

⁶⁸Ibid.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

Pour répondre à la demande des ménages, les banques ont mis en place un nouveau produit bancaire qui est « le crédit à la consommation ». Ce dernier a vite évolué ; c'est d'abord l'économie elle-même qui a connu un développement appréciable et continu, avec une production des biens de toutes sortes, destinées aux ménages.

Ensuite, l'extension et la stabilité de l'emploi ainsi que l'élévation du niveau de vie de la population, ont incité cette dernière à rechercher plus de confort et de bien-être. Donc, les années 1900 étaient celles de la consommation.

À cette époque, deux(2) formes de crédits à la consommation existaient : le crédit sur gage et le crédit lié.

- **Le crédit sur gage** : il est accordé sous forme de prêt à taux prohibitif destiné à la consommation par l'affectation en gage des biens possédés par l'emprunteur.
- **Le crédit lié** : il prend la forme du financement d'un accroissement de bien mis à la disposition des emprunteurs.

Mais la crise de 1929 vient remettre en cause toute son évolution. En effet, les autorités des pays développés notamment américains ont considéré l'offre de ces crédits par le système bancaire, comme facteur déclencheur de la crise, ce qui les a poussées à le suspendre.

Cette forme de crédit réapparaît après la deuxième guerre mondiale, avec une ampleur moindre à celle enregistrée durant les années 1900.⁶⁹

3-2 La période allant de 1950 à nos jours

Après la deuxième guerre mondiale, les pays touchés par cette guerre étaient détruits économiquement et socialement ; des mesures devaient être prises pour relancer la croissance économique. Les autorités de ces pays tels que la France et la Grande Bretagne ont peu à peu permis la création des établissements de crédit spécialisés dans l'octroi de crédit à la consommation. A titre d'exemple, en France deux(2) organismes voient le jour :

- **En 1950**, la banque générale industrielle et commerciale a créé la société financière industrielle et commerciale «**SOFINCO**», pour financer à MT des achats de meubles par les particuliers ;
- **En 1953**, la compagnie bancaire et d'autres banques en France ont mis en place un établissement de crédit aux ménages «**Cetelem**».

⁶⁹DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

L'octroi des crédits à la consommation durant la période après-guerre reste très limité par rapport aux autres opérations bancaires. Cela est dû au manque de confiance des ménages dans le système bancaire d'une part, et la réglementation stricte d'autre part.

Ce n'est qu'à partir des années 90 que le crédit à la consommation connaît un changement remarquable, qui est la conséquence de nombreuses évolutions ; sur le plan de l'offre, des techniques commerciales (marketing), l'organisation de la profession bancaire, ainsi que, la pratique de la transparence et la protection de la clientèle.

De ce fait, la confiance des ménages s'est améliorée et les intentions d'achat avec crédit commencent à s'affirmer. Par exemple en France, la contribution de crédit à la consommation dans le Produit Intérieur Brut(PIB)⁷⁰ est passée de 4,8% en 1987 à 6,2% en 1999.⁷¹

4- Evolution du crédit à la consommation en Algérie

Le 20^{ème} siècle a connu la naissance d'un nouveau produit bancaire destiné aux ménages afin de financer leurs besoins de consommation. L'évolution du crédit à la consommation en Algérie a connu des changements importants qui se regroupent en trois phases essentielles :

4-1 Situation avant 1990

Durant cette période, l'Algérie était en phase de reconstruction, tous les crédits étaient destinés à l'exploitation et à l'investissement. Concernant les crédits aux particuliers, il y avait deux formes de crédits : le crédit à l'habitat et le crédit pour la reconstruction de logement, ces crédits étaient confiés à la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP banque) en 1980⁷². Il est nécessaire de signaler que les crédits à la consommation n'ont jamais existé en Algérie jusqu'à 1985, où la première formule fut créée sous forme de gage sur l'or. Dès la restructuration du secteur bancaire, ce dernier est devenu une activité traditionnelle et exclusive de la Banque de Développement Local (BDL).

La BDL offre aux clients 500 DA par gramme d'or et le taux d'intérêt est de 8 %. Le bénéficiaire de prêt sur gage peut rembourser par paiement échelonné ou par remboursement intégral dans le délai fixé. Cette formule de crédit sur gage n'a pas connu un grand succès et a fini par disparaître quelques années après.

⁷⁰Le PIB : c'est un indicateur économique qui permet de mesurer la production économique intérieure réalisée par un pays, il a pour objet de quantifier la production de richesse réalisée sur un Etat sur une période donnée généralement un an ou un trimestre.

⁷¹www.banque-France.fr

⁷²BOUGAOUA. S : "Gestion des crédits immobiliers". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de licence en Economie et Finance. Ecole Supérieure de Banque (ESB). Algérie. 2003.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

4-2 Situation de 1990 à 2009

Cette période est celle de la transition de l'Algérie vers l'économie de marché, elle est marquée par l'ouverture du marché bancaire algérien aux banques étrangères comme EL Baraka qui représente la première banque à s'installer en Algérie en 1991.

Au début de la décennie 1990, les crédits accordés par les banques étaient destinés au financement de cycle d'exploitation et assurés un accompagnement dans leurs futurs investissements. L'objectif des autorités algériennes était de relancer l'économie et réduire la dette extérieure.

Cependant, les ménages étaient marginalisés, c'est-à-dire, ils n'avaient pas des crédits qui leur étaient destinés pour la consommation, ceci a poussé certains d'entre eux, surtout les salariés à s'endetter auprès de l'entreprise où ils travaillent ; c'est le cas de ENIE qui proposait l'achat par facilité des articles électroménagers. Mais l'offre de cette entreprise n'a pas duré dans le temps à cause de certaines pratiques illégales. En effet, ceux qui avaient l'accès à cette formule ont profité pour acheter à d'autres personnes extérieures à l'entreprise, cela au moment où les produits électroménagers étaient rares.

Suite à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, qui se manifeste à travers la faiblesse du degré d'acquisition des biens de consommation durable, les banques ont mis à leur disposition un produit bancaire qui leur permet l'achat de ces biens. Ainsi, la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) a été la première banque à se lancer dans ce créneau (crédit à la consommation affecté à l'achat de l'électroménager, ameublement), suivie par d'autres banques.

Plusieurs facteurs ont contribué au dynamisme du marché du crédit à la consommation, nous pouvons citer l'engouement des ménages pour ce genre de service, l'implantation de nouvelles banques étrangères spécialisées dans ces crédits à l'exemple de la Société Générale en 1999 et la BNP Paris-Bas en 2002. L'offre des crédits s'est accentuée après l'installation de Cetelem (filiale de BNP Paris-Bas) qui est un établissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation.

Ces paramètres ont contribué, à la diversification de l'offre pour atteindre douze(12) formules en 2009, à la constatation d'une tendance haussière du volume des crédits à la consommation. Les statistiques dont nous disposons, résumées dans le tableau n°1 montre cette progression.⁷³

Tableau N°01 : Evolution du volume des crédits à la consommation entre 2006 et 2009.⁷⁴

⁷³DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

Unité : Millions de DA

Années	2006	2007	2008	2009
Volume	70	90	100	110

Source : Tableau élaboré sur la base d'informations collectées auprès de l'ONS.

Malgré les efforts consentis par les acteurs du marché des crédits à la consommation, ainsi que les résultats encourageant de ces dernières années, le degré de pénétration reste tout de même faible comparé à celui des pays développés.

Toute l'évolution enregistrée par le marché des crédits à la consommation en Algérie était freinée par la promulgation de la LFC (article 75) du 26-07-2009, qui a interdit aux banques d'accorder des crédits à la consommation. Celle-ci fera l'objet de discussion dans l'élément suivant.

4-3 Apport de la LFC 2009

La LFC 2009 a mis fin au crédit à la consommation, l'article 75 de cette loi stipule que «les banques ne sont pas autorisées à accorder des crédits aux particuliers que dans le cadre des crédits immobiliers».

Section 02 : La suppression du crédit à la consommation en Algérie

La LFC 2009⁷⁴, a mis fin à ce type de crédit en Algérie, et cela semble être justifié par plusieurs facteurs dont l'accumulation des montants des crédits et la domination des produits importés au détriment de la production nationale ainsi que le risque de surendettement des ménages.

1- Historique de la suppression du crédit à la consommation en Algérie

Les algériens râlent, les banques soupirent : c'est une grosse tempête qui souffle sur le front financier avec la décision d'arrêt brutale de crédit à la consommation, particulièrement pour l'acquisition de véhicules. La LFC 2009 est passée par là, et le gouvernement a ainsi décidé de mettre un terme à une pratique bancaire qui a, selon des experts, engraisé beaucoup de banques financières étrangères, spécialisées dans ce genre de produits.⁷⁶

⁷⁴www.ONS.dz. Consulté le 29/10/2019 à 11 :30.

⁷⁵Loi de Finance 2009 du 29 radjab 1430 correspondant au 22/07/2009.

⁷⁶MahrezIlias : le quotidien d'Oran. 08/08/2009.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

Selon l'article 75 de LFC 2009, publié mercredi 29 Juillet au journal officiel : «il est interdit à toutes les banques qu'elles soient du secteur public ou privé de consentir des crédits à la consommation, c'est-à-dire il n'y aura plus de crédit à la consommation». Cette loi cherche à faire face aux graves menaces qui pèsent sur la situation de la balance de paiement et dont l'objectif est d'orienter les banques vers un autre crédit qui est le crédit immobilier, pour qu'elles pèsent de tous leurs poids sur le marché de logement.⁷⁷

Au sens de cet article, toutes les banques, publiques et privées ne sont autorisées à octroyer aux particuliers que des crédits immobiliers.

Jusque-là, seules les banques à capitaux publics étaient concernées par l'interdiction d'octroyer des crédits à la consommation et des crédits pour l'acquisition des véhicules. Car le crédit à la consommation, qui avait été généralisé en Algérie à partir du début des années 2000, porte sur un large éventail de produit que les banques se chargeaient de financer : cela va de la voiture à l'ameublement, l'électroménager, le logement ou les petits métiers. Les algériens avaient ainsi, pour beaucoup, appuyé sur le champignon pour s'acheter une voiture neuve, un salon, une cuisinière, bref, améliorer leur standing social.

D'autant qu'en face, les banques ne lésinaient pas sur les montants des prêts, engrangeant de forts chiffres d'affaires annuels adossés à des taux d'intérêts très élevés, très confortables.⁷⁸

2- Les causes de la suppression du crédit à la consommation :

La suppression du crédit à la consommation en Algérie est justifiée par plusieurs facteurs dont :

- Les responsables algériens ont revu leur stratégie sociale et estiment dorénavant que le crédit à la consommation constitue un risque pour l'économie nationale, qui ne peut pas ne pas être affecté par la crise financière mondiale ;
- Ce produit financier avait permis à des marques automobiles particulièrement de faire de gros chiffres d'affaires en Algérie, alors que leurs maisons mères vendaient les mêmes voitures au rabais en Europe, aux Etats-Unis, au Japon et en Corée du Sud ;
- La progression inquiétante des montants des crédits, ayant dépassé les 100 milliards de DA en 2008, soit près de 1,5 milliard de dollars ;⁷⁹
- Le crédit à la consommation a provoqué le risque de surendettement des ménages qui se définit comme une situation d'accumulation de dettes caractérisée par l'impossibilité

⁷⁷Journal officiel : article 75 de la Loi de Finance Complémentaire 2009. Publié mercredi 29/07/2009.

⁷⁸Mahrez Ilias : le quotidien d'Oran. 08/08/2009.

⁷⁹COURRIER D'Algérie. Ed du 19/10/2004. P.123.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

manifeste pour le consommateur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir, créant un déséquilibre de son budget ne lui permettant plus de faire face à toutes ses échéances de paiement, ce type de facteurs a contribué à la suppression de ces produits bancaires vu que ces derniers ont pu provoquer une difficulté pour les ménages algériens. Le nombre de personne ayant contracté ces prêts a dépassé un millions, ce qui a suscité l'inquiétude des pouvoirs publics ;⁸⁰

- Le transfert des devises a aussi contribué à la suppression du crédit à la consommation en raison de l'instabilité financière existante dans le pays. C'est pour cela que l'Algérie a voulu limiter ses dépenses et le transfert des devises tout-en réduisant la facture d'importation. En effet, en 2008 la facture d'importation a atteint 39,5 milliards de dollars dont plus de six(6) milliards de dollars pour les biens alimentaires et de consommation.⁸¹

- La baisse des prix de pétrole.

À partir de toutes ces causes, on peut dire que l'Algérie se retrouvera avec une balance de paiement qui aura des difficultés à se rééquilibrer. Cette difficulté réside principalement dans le transfert des revenus des opérateurs installés en Algérie vers l'étranger, les opérateurs se contentent de vendre leurs produits en Algérie sans créer de la richesse.

3- L'objectif assigné à la LFC 2009 :

- La réduction des importations ;
- Encourager la production nationale ;
- Booster certains secteurs de l'économie, tel que l'immobilier ;
- Favoriser les Investissements Directs Etrangers(IDE) à caractère productif, et non pour un but commercial ;
- Intégrer les dirigeants nationaux dans la gestion des firmes étrangers et leur donner un pouvoir de décision ;
- Inciter les banques étrangères à financer l'économie à LT.⁸²

Section 03 : La relance du crédit à la consommation en Algérie

Le pouvoir public algérien a décidé de relancer le crédit à la consommation par le biais de la loi de finance pour 2015, cette dernière a ouvert le champ à toutes les entreprises

⁸⁰www.reflexiondz.net. Consulté le 10/12/2019 à 13 :55.

⁸¹www.douane.gov.dz. Consulté le 10/12/2019 à 14 :20.

⁸²Journal officiel de la république algérienne n° 44 de 26/07/2009. P.14

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

productrices en Algérie, afin de ne pas affaiblir le dispositif de crédit à la consommation, et aussi pour encourager les industries naissantes et relancer la production nationale.

1- Historique de la relance du crédit à la consommation en Algérie

Le ministère de l'industrie et des mines a annoncé la relance effective de crédit à la consommation début 2016.

La décision a été prise lors d'une réunion de travail tenue par le ministre de l'Industrie et des Mines, **Abdesselam BOUCHOUAREB**, et à laquelle ont participé le ministre de commerce, **BakhtiBELAIB**, et le secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Algériens(UGTA), avec **Abdelmadjid Sidi Saïd**, avec pour ordre du jour la coordination de la relance de crédit à la consommation« au bénéfice de la production nationale».

Cette réunion a permis de «fixer le mode opératoire permettant de définir les produits éligibles aux crédits à la consommation», a précisé le ministère, rappelant que le retour de crédit à la consommation avait été décidé par la Tripartie de février 2014.

Les conditions et les modalités de crédit à la consommation aux ménages ont été fixées en vertu de décret exécutif 15-114 du 12mai 2015 relatif aux conditions et aux modalités d'offre aux matières de crédits à la consommation, a-t-on ajouté.

Le décret précise que le crédit à la consommation concerne les biens fabriqués par des entreprises exerçant une activité de production sur le territoire national et qui produisent ou assemblent des biens destinés à la vente aux particuliers. Le crédit à la consommation s'adresse aux nationaux résidants et il est destiné à la promotion de la production nationale.⁸³

Dans un souci de relance de la production nationale, l'article 75 de LFC 2009, qui avait gelé le crédit à la consommation, a été modifié par l'article 88 de LFC 2015 qui stipule : «les banques sont autorisées à accorder des crédits immobiliers, des crédits à la consommation destinés à l'acquisition de bien par les ménages»⁸⁴.Suspendue depuis la mi-2009, le pouvoir public mettant en avant alors le souci de réduire les sorties de services et juguler l'envolée des importations, l'allocation des crédits à la consommation est ainsi impulsée plus de six(6) ans dans «le cadre de la relance des activités économiques», comme la prise de l'article 88.

Selon ses promoteurs, la réintroduction de ce crédit vise à booster la consommation de produits fabriqués localement, permettant ainsi de satisfaire la demande domestique mais

⁸³www.algerie-focus.com. Consulté le 25/12/2019 à 15 :30.

⁸⁴Journal officiel de la république algérienne n°78 du 31/12/2014. P.32.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

aussi stimulant l'activité industrielle et de prestation de services en élargissant les carnets de commandes des entreprises⁸⁵.

2- Analyse des risques

Si l'un des rôles essentiels d'une banque est de prêter, il en est un autre tout aussi nécessaire : celui de se faire rembourser, et lors d'un crédit elle prend des garanties d'être assurée, ainsi l'analyse du risque est l'une des activités les plus spécifiques de la banque.

Le crédit aux particuliers est un métier caractérisé avant tout, par la sélection et la maîtrise des risques.

La charge des risques est, en effet, un élément déterminant dans le calcul du prix du crédit, s'ajoutant :

- Au coût des ressources ;
- Au frais généraux ;
- Au rendement du capital.

Une bonne analyse des risques permet la réduction de la charge des risques, d'offrir des prix compétitifs par rapport à la concurrence et de gagner ainsi des parts de marché.

La capacité de remboursement des emprunteurs est analysée à travers l'utilisation des outils d'appréciations suivants :

2-1 L'endettement du client

Le taux d'endettement constitue l'élément de base d'évaluation de la capacité du remboursement du client. Sur ce point, il est généralement estimé que l'échéance mensuelle de remboursement, échéance des crédits antérieurs incluses ne devraient pas dépasser 30% des revenus nets de l'emprunteur (salaire, retraite, revenu professionnel, revenu mobilier,...).

Cette technique pêche, néanmoins, par le fait que le reliquat restant à la disposition du client pourrait ne pas suffire à la prise en charge des dépenses liées aux trains de vie de l'emprunteur, même si ses revenus sont élevés.

C'est pourquoi une deuxième approche, plus complexe mais plus réaliste, lui est préférée. Cette deuxième technique prend en considération l'équilibre général du budget du particulier, échéance des crédits incluse.⁸⁶

⁸⁵Article 88 de la Loi de Finance 2015 modifiant et complétant l'article 75 de la Loi de Finance Complémentaire pour 2009.

⁸⁶DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

2-2 La centrale des risques

Le gouverneur de la BA avait annoncé le 17/08/2014 que le retour au crédit à la consommation sera accompagné par l'entrée en service de la centrale des risques prévue dès le deuxième semestre de 2015⁸⁷, afin de créer quelque chose de solide et faire en sorte que le crédit à la consommation ne mette pas les ménages dans des situations vulnérables, qu'il ne soit pas source de problème et qu'il ne pèse pas sur l'équilibre des banques. Cette centrale peut être une structure indispensable à la bonne conduite de l'outil à la consommation, elle permet aux produits locaux d'en bénéficier ainsi d'éviter les risques de faillite.

La centrale des risques a pour objet de déterminer, dans l'intérêt commun des banques et des établissements financiers, le montant des concours dont bénéficier chaque client auprès des institutions financières et de prévenir ces dernières contre les risques qu'elles encourent dans certaines situations de manière à connaître l'endettement bancaire global du client.⁸⁸

Dans son premier article du journal officiel n° 36 du 13/06/2012⁸⁹ le texte précise que la centrale des risques est subdivisée en deux compartiments :

- La centrale des risques ménage, dans laquelle sont enregistrées les données relatives des crédits aux particuliers ;
- La centrale des risques entreprise fonctionne depuis fort longtemps, celle concernant les particuliers et en voie de création concerne la tenue d'un dossier récent des crédits aux particuliers, autrement dit : la centrale des risques entreprise, c'est celle dans laquelle sont enregistrées des données relatives aux crédits accordés aux personnes morales et aux personnes physiques exerçant une activité professionnelle non salariée.

La tentation vers la multi bancarisation induite par une culture bancaire plus poussée des particuliers, l'accroissement des offreurs du crédit et la diversification des produits bancaires militent en faveur d'un lancement rapide de la centrale des risques « particuliers ».

La réalisation de ce projet est d'autant plus nécessaire que la centrale des risques est un des outils de prévention du surendettement qui se caractérise par l'impossibilité pour un débiteur de bonne foi de faire face à ses dettes exigibles et à échoir, le surendettement peut découler :

- Soit d'un excès d'emprunt ;
- Soit d'une diminution des revenus pour cause de chômage, de maladie, de divorce,...

⁸⁷www.reflexiondz.net (Quotidien national d'information). Consulté le 28/12/2019 à 11 :00.

⁸⁸DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

⁸⁹Journal officiel de la république algérienne n°36 de 13/06/2012.P38

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

La cause du surendettement est souvent imputée par l'opinion publique au crédit à la consommation ce qui nuit à l'image de marque des banques et des établissements financiers. Bien que le surendettement ne soit pas encore un sujet d'actualité en Algérie, il conviendrait de prendre, d'ores et déjà, les mesures de prévention nécessaires.

2-3 La centrale des impayés

La centrale des impayés est chargée de fournir aux banques et établissements financiers et à l'autorité de contrôle des informations sur le nombre et la nature des incidents de paiement, notamment ceux relatifs aux émissions de chèques pour l'absence ou l'insuffisance de provision.

Ce rôle est conforté par le règlement N°92-02 portant organisation et fonctionnement de la centrale, notamment son article 03 qui énonce :

« La centrale des impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédits :

- D'organiser et gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- De diffuser périodiquement auprès des banques et établissements financiers et toute autorité casernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites»⁹⁰.

Suite à cet article, on peut ajouter que la centrale des impayés recense les incidents de paiement qui ont pour absence ou insuffisance de provision ainsi ceux qui sont survenus sur les crédits aux instruments de paiement (chèque, carte,...) : toutes les banques et établissements financiers sont tenus de déclarer les incidents de paiement de leurs clients, les formules de chèque frappées d'oppositions pour perte ou vol.

La banque d'Algérie gère et organise des centrales (la centrale des risques, centrale des impayés) au niveau de sa Direction Générale du Crédit et de la Réglementation Bancaire (DGCRB). Ces centrales contribuent à une bonne et prudente conduite des politiques du crédit par les banques et établissements financiers elles permettent en outre une gestion optimale des instruments de paiements et de crédit et une croissance particulière des incidents de paiement à mettre en état de veille les banques et établissements financiers.

Ces centrales sont des centrales d'information et d'analyse alimentée par chaque une des banques et établissements financiers et qui peuvent être consultées à volonté pour ceux-ci.

De plus, elles constituent une base de données comptable et financière sur les entreprises et les ménages, sur leur endettement et sur leur incident de paiement.

⁹⁰Règlement 92-02 du 22 mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.

Chapitre II : Le crédit à la consommation en Algérie

2-4 La centrale des ménages

Le crédits à la consommation sera mis en place avec de nouvelles règles imposées par la banque d'Algérie notamment la création de la centrale des ménages qui sera chargée principalement de suivre l'endettement des particuliers auprès des banques et institutions financières.⁹¹

Conclusion :

En 1990, l'économie algérienne a connu une transition vers une économie de marché marquée par l'ouverture du système bancaire algérien aux banques étrangères cela grâce à la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, mais ce n'est qu'en 2000 que le crédit à la consommation a vu le jour en Algérie.

En effet, la diversité de ses types permet de financer l'acquisition d'une multitude de biens de consommation durables par les particuliers qui n'auraient pas pu les obtenir sans eux, ce qui ferait avancer la consommation dans le temps et améliorer la santé des entreprises qui produisent par l'accroissement de la demande sur leurs produits.

⁹¹DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.

***Chapitre III:
Impact de
crédit à la
consommation
sur la
croissance
économique***

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

CHAPITRE III : IMPACT DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Introduction

Nous avons vu dans le chapitre précédent les différents types et formes du crédit à la consommation, pour mettre en pratique ces connaissances nous consacrerons ce troisième chapitre sur l'impact de crédit à la consommation sur la croissance économique. Mais l'indisponibilité des statistiques pour ce type de crédit nous a rendu la tâche un peu difficile.

À cet effet, nous consacrerons notre première section à la présentation de la banque Al Baraka de Tizi-Ouzou (lieu de notre stage), en second lieu, nous présenterons au fur et à mesure le montage d'un crédit à la consommation.

Dans la dernière section nous montrerons l'impact de la suppression et de la relance de crédit à la consommation sur la croissance économique.

Section 01 : Présentation de la banque Al Baraka d'Algérie

Dans cette section, nous allons présenter d'abord le groupe international Al Baraka puis la banque Al Baraka d'Algérie.

1- Le groupe international Al Baraka

Al Baraka est un important groupe international qui appartient à son président l'homme d'affaires saoudien **CHEIKH SALAH Abdellah Kamel**. Créé en 1980 à Djeddah en Arabie Saoudite, il avait pour but d'encourager le développement des pays musulmans et de créer de solides relations commerciales entre les pays musulmans. A sa création, **son capital était de deux cent millions de rials saoudiens**.

Depuis sa création, le groupe s'est développé rapidement. En effet, en seulement six (06) ans, quinze (15) banques et sociétés financières ont été créées et intégrées et ce sur le continent asiatique et africain et plusieurs pays occidentaux. Ces pays sont : la Tunisie, l'Angleterre, la Turquie, Bahreïn, le Soudan, la Mauritanie, le Bangladesh, les USA, Djibouti, la Chine et Jordanie. La 16^{ème} banque créée fut celle d'Algérie.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

2- La banque Al Baraka d'Algérie

Il est important de savoir que la banque Al Baraka d'Algérie est la première banque à capitaux privés et étrangers (arabes) créée en Algérie à la faveur de l'ouverture du marché bancaire auparavant totalement détenu par les six (06) publiques historiques.

2-1 Présentation générale d'Al Baraka Banque d'Algérie

La banque Al Baraka est régie par l'ordonnance du la loi n° 90-10 de 14-04-1990 relative à la monnaie et au crédit. La banque Al Baraka d'Algérie est la première banque qui exerce ses activités selon les principes de la charia en Algérie. Elle a été créée le 20-05-1991 à capitaux mixte (public et privé), Banque Algéro-Saoudienne avec un capital de cinq cents millions(500.000.000) DA.

Elle a entamé ses activités bancaires proprement dite durant le mois de septembre 1991.

Ses actionnaires sont : la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural d'Algérie (BADR) avec 44% et les 56% des apports restants appartiennent au groupe Al Baraka international. Régie par les dépositions de la loi N°03-11 de 26-08-2003 relative à la monnaie et au crédit, elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la charia islamique.

Les faits ayant marqué l'histoire de la banque Al Baraka d'Algérie sont les suivants :

- **1991** : Création de la banque Al Baraka d'Algérie ;
- **1994** : Stabilité et équilibre financier de la banque ;
- **1999** : Participation à la création de la société d'assurance Al Baraka ou à al Amane ;
- **2000** : Classement au premier rang parmi les établissements bancaires à capitaux privés ;
- **2002** : Redéploiement de la banque sur de nouveaux segments de marché en l'occurrence ceux des professionnels et des particuliers ;
- **2003** : Création de la filiale promotion`` Dar Al Baraka`` au capital social, de un milliard cinq cent cinquante millions(**1.550.000.000**) DA ;
- **2006** : Augmentation de capital de la banque à deux milliards cinq cent millions(**2.500.000.000**) DA ;

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- **2009** : Deuxième augmentation de capital de la banque à dix milliards (10.000.000.000) DA ;
- **2015** : Création de la filiale ``SATEC IMMO`` avec un capital social de quinze millions(15.000.000) DA.

Tableau N°02 : Fiche signalétique de la banque Al Baraka

Désignation	Informations
Actionnaires	• La « BADR » à hauteur de 44% (Algérie); • « Al Baraka Banking Groupe » (ABG) à hauteur de 56% (Bahreïn)
Siège social	Lotissement BouteldjaHouidef, villa n°1, Rocade Sud, Ben Aknoun, Alger.
Conseil d'administration	Constitué de huit (08) membres, précédés par M. Adnan Ahmed Youcef (Bahreïn).
Directeur général	M. Hafidh Mohamed Seddik.

Source : [https://www.albaraka-bank.com.rapport 2014.p.6 et 7](https://www.albaraka-bank.com.rapport%202014.p.6%20et%207).

2-2 Les objectifs de la banque Al Baraka

La banque Al Baraka cherche à réaliser certains objectifs qui se résument ainsi :

➤ **Réaliser des objectifs de rentabilité et de solvabilité à travers :**

- L'adoption de stratégie bien ciblée pour l'accroissement des parts de marché;
- La diversification de portefeuille d'emploi.

➤ **Participer à assurer un bien-être social à travers :**

- La contribution à la distribution des revenus par la mobilisation des fonds de la Zakat;

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- Le financement des associations caritatives.

En effet, l'objectif essentiel de la banque Al Baraka est d'effectuer des opérations conformes à la charia.

2-3 Les activités de la banque Al Baraka

Banque commerciale de type universel, la banque Al Baraka d'Algérie assure l'ensemble des opérations suivantes:

2-3-1 Les opérations de caisse

Il s'agit des paiements et des retraits de la clientèle en DA ou en devises.

2-3-2 Les opérations de portefeuille

Ces opérations concernent la télé compensation (traitement automatique des chèques, virements, effets de commerce, prélèvements, certification des chèques...).

2-3-3 Les opérations de financement

Dans l'activité de financement, la banque Al Baraka d'Algérie propose les produits classiques de financement islamique. Ainsi, nous retrouvons les finances à rémunération variable tels que la Moudharaba et Moucharkaet les produits à rémunération fixe qui sont constitués de Mourabaha, Ijar, Istisna et Salam.

2-3-4 Le financement de commerce extérieur

Conformément à son engagement à la charia islamique, la banque cherche des modes d'investissement à CMT et des fonds dont elle n'a pas immédiatement besoin pour ses opérations. La banque utilise ses fonds pour le financement du commerce extérieur.

2-4 Les instruments financiers de la banque Al Baraka

Les principaux instruments financiers généralement utilisés par les banques islamiques telles que la banque Al Baraka sont les suivants :

2-4-1 La Moucharaka

Elle consiste en la constitution d'une sorte de commandité simple dans laquelle la banque et le client apportent des capitaux pour la réalisation d'un projet déterminé et s'engagent à partager ensemble aussi bien les bénéfices que les pertes éventuelles.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

2-4-2 La Moudharaba

Elle se traduit par la formation d'une société en participation dans laquelle l'emprunteur et le bailleur de fonds sont nettement distingués. La rémunération du bailleur de fonds est fixée à l'avance sous forme de pourcentage des bénéfices. Dans le cas de perte, elle est alors supportée conjointement.

2-4-3 La Mourabaha

La mourabaha est une technique de financement islamique destinée au financement d'exploitation d'un client (stocks, matériels,...) et au financement d'opération de commerce extérieur (achat des véhicules,...) ⁹²

En effet, dans ce contrat le client donne l'ordre à sa banque islamique d'acheter pour son compte une certaine marchandise à un prix donné, au comptant, tout en s'engageant d'acheter cette marchandise auprès de la banque une fois que celle-ci l'aurait effectivement acquise à un prix différé comportant une marge bénéficiaire au profit de la banque. ⁹³

Sachant que le prix soit fixé dès le début, et qu'il ne sera pas modifié même si l'acheteur est en retard, ou en avance de son paiement. ⁹⁴

Le paiement peut être immédiat ou différé, le plus souvent le paiement est différé, c'est pourquoi l'opération est considérée comme une alternative au crédit acheteur.

Avant la suppression du crédit à la consommation, les emplois à MT étaient constitués à 80% par la Mourabaha dont 60% de ce pourcentage concernaient les véhicules.

⁹²RUIMY. Michel : "La finance islamique". Ed. Séfi. 2008. P.109.

⁹³ALJARIHI.Mabid Ali. Iqbal.Munawar : "Banques islamiques : réponses à des questions fréquemment posées. In : document périodique n°4, Djedda IIRF, 2001. P. 15.

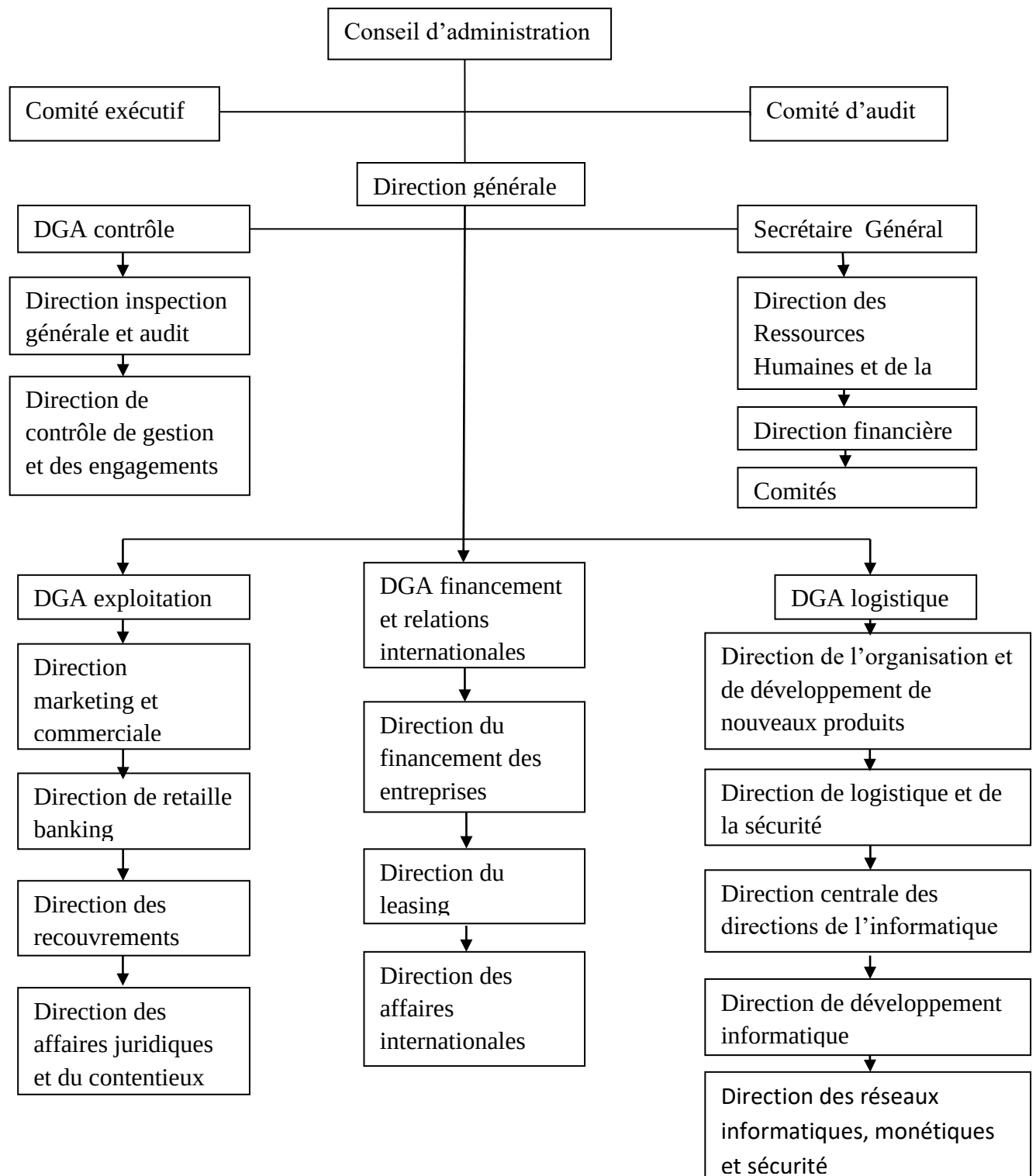
⁹⁴GUERANGER. François : "Finance islamique : une illustration de la finance éthique". Ed. Dunod Paris. 2009. P.101.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

2-5 La structure et organisation de la banque Al Baraka

L'organigramme de la banque est présenté comme suit :

Schéma N°01 : L'organigramme de la banque Al Baraka, Direction Générale



Source : document interne d'Al Baraka Banque, direction d'Alger, 2011, p 03

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

La banque Al Baraka de l'Algérie est organisée autour de :

- 04 directions générales adjointes DGA;
- Un secrétariat général;
- Une cellule compte d'audit;
- Un comité exécutif rattaché au conseil d'administration.

Les 04 DGA citées ci-dessus sont les suivantes :

➤ **DGA. Contrôle**

Elle se compose elle-même d'une direction inspection générale et audit et une direction de contrôle de gestion et des engagements.

➤ **DGA. Logistique**

Elle est constituée de 05 directions :

- * Direction de l'organisation et développement de nouveaux produits;
- * Direction de la logistique et de la sécurité;
- * Direction centrale des directions de l'informatique;
- * Direction générale du développement informatique;
- * Direction des réseaux informatiques, monétiques et sécurité.

➤ **DGA. Le financement et relations internationales**

Celle-ci se subdivise en 03 directions :

- * Direction du financement des entreprises;
- * Direction du leasing;
- * Direction des affaires internationales.

➤ **DGA. Exploitation**

Elle est composée de 04 directions :

- * Direction marketing et commerciale;
- * Direction de retail banking;
- * Direction de recouvrement;
- * Direction des affaires juridiques et du contentieux.

➤ **Supervision du conseil de la charia**

La banque Al Baraka d'Algérie est sous la supervision du conseil de la charia du groupe sis à Djedda qui réunit deux (02) fois par an.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

2-6 Les chiffres clés de la banque Al Baraka

L'évolution des chiffres clés de la banque Al Baraka de l'année 2016-2018 peuvent être résumés dans le tableau suivant.

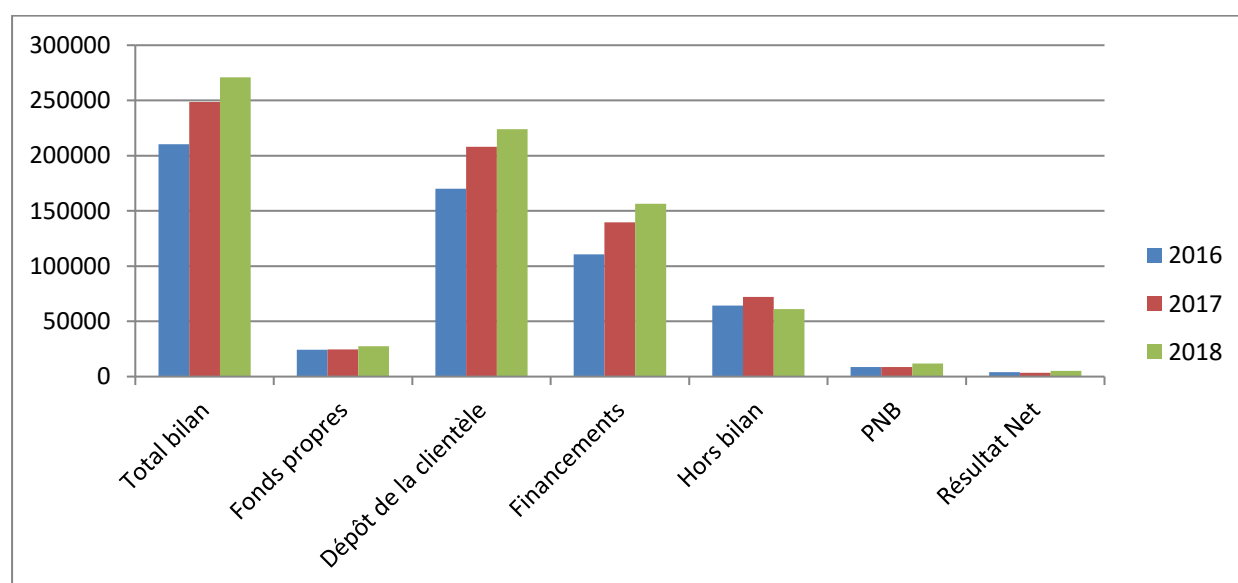
Tableau N°03 : Chiffres clés de la banque.

Unité : Million de DA.

	2016	2017	2018
Total bilan	210 344	248 633	270 996
Fonds propres	24 312	24 546	27 429
Dépôt de la clientèle	170 137	207 944	223 995
Financements	110 711	139 677	156 460
Hors bilan	64 210	72 108	61 124
PNB	8 539	8 669	11 850
Résultat Net	3 984	3 548	5 167

Source : document interne à la banque Al Baraka

Graphe N° 01 : Chiffres clés de la banque.



Source : Etablie à partir du tableau.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Interprétation de tableau

- **Total de bilan :**

Il s'établit à 270 996 millions de DA à la fin de 2018, enregistrant ainsi un accroissement de 22 363 millions de DA correspondant à + 8,99 % par rapport à 2017 et à 28,83% par rapport à 2016.

- **Fonds propres :**

Ils totalisent un montant de 27 429 millions de DA contre 24 546 millions de DA en 2017, enregistrant ainsi un accroissement de 2 883 millions de DA correspondant à +11,75% par rapport à 2017 et de 3117 millions de DA correspondant à 12,82% par rapport à 2016.

- **Dépôts de la clientèle :**

Les ressources ont atteint un montant de 223 995 millions de DA, enregistrant ainsi un accroissement de 16 millions de DA correspondant à +7,69% par rapport à 2017 et à + 31,59% par rapport à 2016.

- **Financements :**

Les financements ont augmenté de 16 783 millions de DA correspondant à + 12,02% par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à hauteur de 156 460 millions de DA à la fin de 2018, enregistrant ainsi un accroissement de 45 749 millions de DA correspondant à + 41,32% par rapport à l'exercice de 2016.

- **Hors bilan:**

Le hors bilan s'établit à 61 124 millions de DA, contre 72 108 millions de DA en 2017, enregistrant ainsi une baisse de -10 984 millions de DA correspondant à -15,23% par rapport à 2017 et à – 4,81% par rapport à 2016.

- **PNB :**

Le PNB s'établit à 11 850 millions de DA, contre 8 669 millions de DA pour l'exercice 2017 soit + 36,69 % et 8 539 millions de DA pour l'exercice 2016, enregistrant ainsi un accroissement de 3 311 millions de DA soit + 38,77% par rapport à 2016.

- **Résultat Net :**

Il s'établit à 5 167 millions de DA contre 3 584 millions de DA à la fin de 2017 et 3984 millions de DA en 2016, enregistrant ainsi un accroissement de 1 183 millions de DA ces trois dernières années, soit un taux de progression de 29,70%.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Mode du calcul

Afin de calculer l'évolution des chiffres clés de la banque Al baraka en pourcentage, nous avons appliqué la formule suivante :

$$X = \frac{n-(n-1)}{(n-1)} * 100$$

Sachant que :

n : année en cours

n-1 : année précédente

Pour 2017 :

n : 270 996 (total bilan 2018)

n-1 : 248 633 (total bilan 2017)

n - (n-1) : 22 363 (total bilan 2018 – total bilan 2017)

Exemple : Total bilan

270 996 —————> 100%

22 363 —————> X

$$X_{2017} = \frac{22\,363}{248\,633} * 100$$

$$X_{2017} = 8,99\%$$

Pour 2016 :

n : 270 996 (total bilan 2018)

(n-1) : 210 344 (total bilan 2016)

n-(n-1) : (total bilan 2018- total bilan 2016)

270996 —————> 100%

60652 —————> X

$$X_{2016} = \frac{60652}{210344} * 100$$

$$X_{2016} = 28,83\%$$

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

3- Présentation de l'agence d'accueil de Tizi-Ouzou, agence Al Baraka Banque «111»

L'agence Al Baraka Banque n°111 de Tizi-Ouzou a été créée en Mai 2008 par l'ordonnance 11-03 de 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, dans le but de renforcer le réseau de l'exploitation et le porter à 26 agences réparties sur le territoire de l'Algérie, elle est l'unique agence au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Cette agence assure toutes les opérations bancaires à savoir la gestion des comptes, le financement de l'investissement et l'exploitation pour le marché des entreprises et des professionnels, ses activités touchent aussi le financement des particuliers notamment les crédits véhicules et immobiliers.

Concernant le commerce extérieur, la banque peut ouvrir aussi des crédits documentaires, accomplir la remise documentaire et les transferts, ceci conformément aux percepts de la loi islamique.

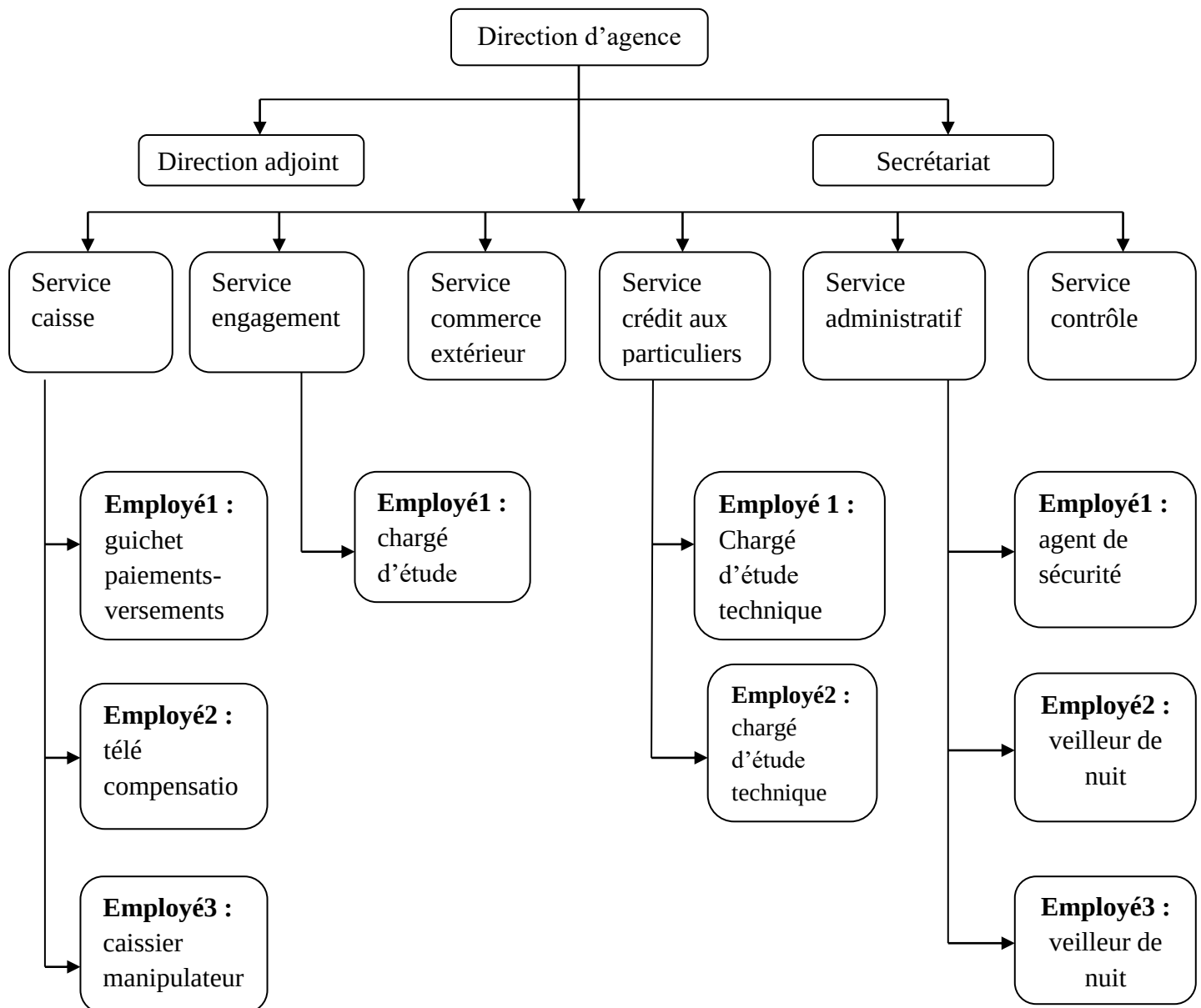
Tableau N°04 : Fiche signalétique de l'agence Al Baraka Banque Tizi-Ouzou :

Désignation	Informations
Siège social	36, rue Boulevard STITI, sortie Ouest, Tizi-Ouzou.
Directrice	HAMRAOUI Tekfa.

Source : Document interne de la banque al baraka de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Schéma N°02 : L'organigramme de la banque Al Baraka agence N° 111 de Tizi-Ouzou



Source : service crédits aux particuliers

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Section 02 : Le montage du dossier de crédit à la consommation

Après avoir présenté dans la première section le fonctionnement et l'organisation de la banque Al Baraka et l'agence N°111 de Tizi-Ouzou, nous allons montrer la démarche, l'étude et le traitement d'un dossier de crédit à la consommation où nous avons pris l'exemple de crédit véhicule (mourabaha) qui se définit comme étant un prêt personnel affecté à l'achat de votre voiture. Son taux varie en fonction du montant et de la durée du crédit mais également du type de véhicule que vous achetez.

1- Les étapes du crédit à la consommation

Quel que soit l'organisme qui octroie un crédit à la consommation, sa conclusion suit une procédure bien précise, dont le but est de préserver les intérêts des deux parties, mais aussi et surtout, de repenser votre réflexion avant de vous engager pour plusieurs années. Le crédit à la consommation contient les étapes suivantes :

1-1 L'offre préalable du crédit

Avant de mettre en place un crédit à la consommation (sauf pour les débits en compte d'une durée inférieure à 90 jours), l'établissement de crédit doit faire une offre préalable écrite de crédit sur laquelle seront mentionnées toutes les conditions d'octroi, de mise en place, de remboursement et de pénalité. L'offre de crédit doit être valable au moins quinze(15) jours.

Une fois acceptée cette offre, l'emprunteur dispose d'un délai de rétraction de sept (7) jours (15 jours en cas de vente à distance de crédit) l'emprunteur peut donc renoncer à son prêt sans avoir à payer une quelconque indemnité. En cas de financement pour l'achat d'un bien précis, s'il le souhaite, l'emprunteur peut demander à ce que ce délai réduit à trois (3) jours.

Lorsque le crédit a pour objet l'acquisition d'un bien, il y a interdépendance de contrat de vente et de contrat de prêt : si le prêt n'est pas obtenu, la vente, est annulée ou si la vente n'a pas eu lieu régulièrement, le contrat de prêt est sans effet.

Par ailleurs, la loi limite à un(1) an, avec faculté de renouvellement, la durée de contrat des crédits doivent donc faire l'objet de renégociation périodique.⁹⁵

⁹⁵PINTO. L : "Le consommateur : agent économique et acteur politique". Revue française de sociologie. 1990.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

1-1-1 Les conditions d'octroi du crédit à la consommation

Les conditions d'octroi de crédit à la consommation sont présentées comme suit :

➤ Identification de demandeur et les critères d'éligibilité

En Algérie, sont éligibles au crédit à la consommation, tous les nationaux majeurs résidents en Algérie et qui justifient d'un revenu régulier, une domiciliation bancaire auprès de la banque et d'une résidence fixe. Cette personne ne doit pas être sur la liste des clients dotaux de la banque. En cas de changement de résidence, le client est tenu de communiquer sa nouvelle adresse à la banque.

Sont exclus du crédit à la consommation, les personnes ayant bénéficié d'autre crédit encours de remboursement sauf s'elles justifient leur capacité de remboursement.

➤ La nature de bien financé

- Les biens domestiques (appareils électroménagers) ;
- Les appareils électroniques (micro-ordinateur, téléviseur,...) ;
- Ameublement (divers meubles) ;
- Les véhicules (automobile).

Toute opération d'achat de l'un des produits doit s'effectuer auprès des vendeurs conventionnés avec la banque.

➤ La domiciliation bancaire

Tout vendeur ou distributeur ayant une convention avec la banque et ne possède pas un compte divers destiné à recevoir le remboursement du crédit.⁹⁶

➤ Le montant du crédit

Le crédit à la consommation est destiné à couvrir le montant des achats à hauteur de 70% de leur coût total (TTC), et ce quelle que soit la valeur du bien à acquérir.

Ainsi, l'acquéreur est tenu de participer à hauteur de 30% du montant total des achats.

⁹⁶DUBOIS. B : "comprendre le consommateur". 3^{ème} ED Dollaz. Paris. 2006. P. 84-86.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

➤ Le taux d'intérêt

Il est défini comme le rapport entre l'intérêt (rémunération annuelle reçue ou versée) et la somme empruntée ou prêtée.

Le taux d'intérêt applicable au crédit à la consommation est variable, fixé selon les conditions de banque en vigueur et fixé aussi dans la limite de « taux usuraire » (le taux maximum légal).

Le taux appliqué est qui ne doit pas donc dépasser le taux de l'usure s'appelle : le Taux Effectif Global (TEG) qui est le taux réel d'une opération financière (placement ou prêt) et non le taux nominal annoncé.

Le taux nominal ne prend pas en compte certains éléments (assurance, commission, frais de toutes nature,...) si bien que les consommateurs ou les épargnants peuvent se laisser abuser par une publicité imprécise.

En réintégrant l'ensemble de ces éléments, le TEG, qui doit être précisé pour toutes les opérations, permet de connaître le coût réel d'un emprunt.

➤ La durée de crédit à la consommation

La durée de crédit est déterminée en fonction de montant de crédit, de la nature de bien à acquérir et de la capacité de remboursement de l'acquéreur.

1-1-2 Procédure de mise en œuvre

Dans la procédure de mise en œuvre citée par deux (2) dossiers principaux se présente comme suit :

➤ Le dossier fournit par le demandeur

Une fois que le crédit est choisi par le fournisseur parmi ceux conventionnés par la banque et le bien à acquérir, le fournisseur lui délivre une facture pro-forma sur présentation d'une pièce d'identité qui doit être déposée au niveau de l'agence accompagnée des dossiers de demande de crédit à la consommation.

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Demande de crédit selon le formulaire remis par l'agence ;

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- Un extrait de naissance ;
- Un certificat de résidence ;
- La facture pro-forma établie par le fournisseur déjà cité ;
- Une attestation de travail pour les salariés ;
- Une attestation sur l'honneur de non endettement en indiquant le montant des dettes déjà contractées ;
- Les trois(3) dernières fiches de paie pour les salariés ;
- Un engagement de domiciliation bancaire ;
- Un extrait de rôle daté de moins de 3 mois ;
- Une justification de revenu pour les non-salariés (avocats)

➤ Le traitement de dossier

Le service crédit à la consommation a pour mission de constater le dossier fourni en vérifiant la conformité et l'authenticité des pièces et documents présentés puis va passer le dossier au comité de crédit à l'agence qui est habilitée à décider sur la demande de crédit.

Ainsi, si le demandeur est déclaré éligible, la banque lui ouvre un compte client. Ce compte recevra :

- Un versement qui représente la part de l'assurance ;
- Un versement de 30% de montant de l'opération en TTC ;
- Un versement représentant les commissions.

1-1-3 Le remboursement

Le remboursement se fait selon les modalités prévues initialement, périodicité, montant,...

Ce dernier s'effectue par mensualité constante incluant le principal, les intérêts et les taxes.

On peut néanmoins rembourser l'emprunt par anticipation pour partie ou totalité, et ce, quel que soit le type de crédit à la consommation.

Un montant de versement minimum peut toutefois avoir été fixé dans le contrat de crédit.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

1-2 Les pénalités

Les établissements de crédit ne peuvent pas percevoir de pénalité en cas de remboursement anticipé pour les crédits à la consommation.

En cas de défaillance de l'emprunteur, les pénalités sont limitées en 8% de l'échéance impayée.

1-3 La rétractation

À partir de moment, l'acceptation de l'offre de contrat de crédit en la signant, qui dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Il s'agit d'un taux de réflexion pendant lequel vous pouvez changer d'avis et décider de ne pas souscrire le crédit.

Dans ce cas, il suffit de renvoyer au prêteur le bordereau de rétractation qui est joint à votre offre de contrat de crédit.

Dans certains cas, il est possible de demander un débloqué anticipé de fonds, ce qui veut dire que le crédit va commencer avant la fin de dernier délai de rétractation. Il est alors toujours possible de revenir sur votre décision, mais on peut rembourser dans un délai de 30 jours les sommes mises à la disposition par le prêteur.

Enfin, lors d'une vente à crédit, on peut demander la livraison immédiate du bien, ce qui peut avoir pour conséquence de réduire le délai de rétractation jusqu'à trois (3) jours (le délai expire alors à la date de la livraison, sans pouvoir excéder 14 jours ni être inférieur à 3 jours).

2- Les activités et gamme de produits éligibles au financement de crédit à la consommation

Tableau N°05 : Activités et gamme de produits éligibles au financement de crédit à la consommation.

Activités	Gamme de produits
Construction de véhicules automobiles	Véhicules particuliers de tourisme.
Fabrication d'appareils électriques et électroménagers, divers.	-Téléviseurs, vidéos, son et mp3, appareils photos et caméscopes,

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

	chauffage, climatiseurs, réfrigérateurs ; -Equipement de cuisine domestique ; -Petits électroménagers.
Fabrication industrielle d'ensembles d'ameublements en bois à usage domestique.	Meuble ensemble de mobiliers et d'accessoires en bois ou associés à d'autres matières, usage domestique.
Matériels de construction.	Céramique et céramique sanitaire.
Financement de l'immobilier.	-Acquisition d'un bien immobilier collectif ou individuel au près d'un particulier ou au près d'un promoteur ; -Acquisition de terrain urbanisable ; -Construction, extension et aménagement de logement.

Source : document interne de la banque Al Baraka de Tizi-Ouzou.

2-1 Exemple d'un crédit à la consommation chez Al Baraka (crédit véhicule)

Afin d'acquies le crédit véhicule, le client doit se présenter à la banque pour des renseignements où le chargé d'étude à son tour lui souhaitera la bienvenue et lui posera un certain nombre de questions pour s'assurer qu'il est éligible au financement notamment :

- La nationalité ;
- La date de naissance ;
- Le poste occupé ;
- Le revenu (s'il est permanent ou contractuel et s'il touche plus que le SMIG).
- Exposer et expliquer les conditions de banque relatives au crédit qui sont les suivantes :
 - Biens à financer : produits en Algérie (Renault, Hyundai, Dacia, Kia, Volkswagen, Seat) ;
 - Taux de marge annuel : 10,3% et pour le personnel 4% ;

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- La durée de remboursement : elle est comprise entre trois mois(03) et soixante (60) mois pour les véhicules et 48 mois autres biens ;
- Apport minimum : 20% ;
- Revenu minimum : 50 000,00 DA (y compris celui de conjoint) ;
- Age limite : 70 ans au remboursement de la dernière échéance ;
- Frais de gestion du compte : 1 190 ,00 Da par année indivisible ;
- Souscription à une assurance tous risques.

NB : en cas de décès, les ayants droits de défunt peuvent demander à la banque le transfert du crédit restant au nom de l'un des héritiers remplissant les conditions de financement. La banque peut, à sa description, donner une suite favorable à cette demande après examen des justificatifs des revenus de l'héritier concerné.

2-1-1 Le dossier à fournir

- 1- Demande de crédit à la consommation (voir annexe N°01) ;
- 2- Facture pro-forma délivrée par le fournisseur au nom de la banque pour le compte du client et qui porte mention « produit en Algérie » (voir annexe N°02) ;
- 3- Relevé de compte bancaire ou CCP des 12 derniers mois ;
- 4- Les trois (03) dernières fiches de paie pour les salariés ou attestation de revenu (pension de retraite) délivrée par la CNR pour les retraités ;
- 5- Attestation de travail avec mention (permanent) ;
- 6- Chèque barré ;
- 7- Relevé des émoluments pour les fonctionnaires/ déclaration annuelle des salaires (la DAS) pour les salariés de secteur privé ;
- 8- Extrait de naissance ;
- 9- Une copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale ou autres documents tenant lieu ;
- 10- Fiche familiale.

Remarque

Dans le cas où le conjoint est désigné comme Co-emprunteur, celui-ci doit joindre à la demande de financement les documents cités dans les points : 3, 4, 5, 6,7, 8, 9 et une copie de la carte nationale d'identité + une photo d'identité.

➤ Ouverture de compte chez Al Baraka

- Copie de la pièce d'identité (CNI ou PC) en cours de validité + CNI conjoint ;

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- Extrait de naissance ;
- Une photo ;
- Deux timbres fiscaux de 20 DA ;
- Certificat de résidence ;
- Versement 5000,00 DA pour le compte épargne et 10 000,00 DA pour le compte commercial.

Dans le cadre d'achat d'un bien mobilier, un client, qu'on citera sous le nom de M. "X", s'est présenté auprès de l'agence Al Baraka de Tizi-Ouzou "111" afin de solliciter un crédit automobile.

Après son entretien avec le chargé d'étude du service crédit, celui-ci s'est avéré éligible auprès désiré.

2-1-2 Présentation du cas d'étude

Le client :

- Type client : particulier
- Nom et prénom : client "X"
- Date et lieux de naissance : xx/xx/xxxx Age : xx ans
- Adresse : Tizi-Ouzou
- Fonction : chef de service central
- Employeur : ORGM
- Conjoint nom et prénom : Mme/Mr
- Revenu mensuel de demandeur : 76 638,19 DA
- Revenu mensuel du conjoint : DA
- Revenu global : 76 638,19 DA

2-1-3 Structure de financement

- Type de crédit : crédit véhicule
- Marque du véhicule : NVLLE SANDERO STEPWAY
- Fournisseur : RENAULT
- Facture pro-forma : MB/00085
- Date facturation : 10/06/2019
- Montant facture : 1 749 500,00 DA
- Apport personnel : 780 000,00 DA
- Montant sollicité : 969 500,00 DA
- Marge bénéficiaire : 332 026,76 DA

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- Montant de la vente : 2 081 526,76 DA
- Durée de remboursement : 60 mois

2-1-4 Le dépôt de dossier

Le client "X" chef de service central d'ORGM (Office national de Recherche Géographique et Minière) de Tizi-Ouzou revient à la banque mené de toutes les pièces demandées par le banquier au cours de l'entrevue.

Après la vérification d'usage, le banquier s'assure que le dossier est due en bonne forme, le client "X" obtiendra un récépissé de dépôt de dossier de prêt, puis il aura un compte chèque auprès de cette agence et y faire le même jour la mobilisation, le paiement des frais de gestion du compte (1 119,00 DA) et le versement de son apport personnel (780 000,00 DA), faire les enregistrements et passer au système pour débloquer la somme d'argent sollicitée mais à condition que le client verse son apport personnel en premier. Le traitement et le contrôle du dossier, doit être établie et notifié au client dans un délai n'excédant pas une semaine, se font par le chargé d'étude de l'agence. Ce dernier procède à l'enregistrement chronologique du dossier sur un registre ouvert à cet effet, et vérifie la conformité et l'authenticité des pièces et documents fournis par le client "X" et le compléter par les imprimés internes de la banque comme : la demande de financement à la consommation (voir annexe N°01), autorisation de consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages (CREM) (voir annexe N°03) qui joue le rôle de contrôler si le client a d'autres financements auprès des autres banques, et autres documents (voir les annexes N°4, 5, 6, 7, 8, 9).

La décision du comité de crédit doit être portée sur un procès-verbal (PV) (voir annexe N°04) de réunion, signé par l'ensemble des membres du comité, une notification d'octroi de crédit doit être adressée au client.

En cas d'une décision défavorable, une notification de rejet sera adressée au postulant.

L'avis favorable du comité de crédit qui est mentionnée en bas de page de PV, doit être matérialisé par une décision d'octroi de crédit, faisant apparaître le numéro et la date du procès-verbal de réunion du comité de crédit, suivie d'un Bon Pour Accord (BPA) (voir annexe N°05).

2-2 Détermination de montant du crédit

- Le revenu global du client "X" : 76 638,19 DA
- Prix d'achat : 1 749 500,00 DA
- Marge bénéficiaire : 332 026,76 DA

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- Prix de vente : 2 081 526,76 DA

$$PV = PA + MB$$

$$PV = 1\,749\,500,00 + 332\,026,76$$

$$PV = 2\,081\,526,76 \text{ DA}$$

- Avance client ou apport personnel : 780 000,00 DA
- Total échéances à rembourser : 1 301 526,76

$$\text{Total échéance à rembourser} = (PA+MB) - \text{Avance client}$$

$$\text{Total échéance à rembourser} = 2\,081\,526,76 - 780\,000,00$$

$$\text{Total échéance à rembourser} = 1\,301\,526,76 \text{ DA}$$

- Durée : 60 mois
- Mensualité : 21 692,11 DA

$$\text{Mensualité} = \text{total échéance à rembourser} / \text{la durée (mois)}$$

$$\text{Mensualité} = 1\,301\,526,76 / 60$$

$$\text{Mensualité} = 21\,692,11 \text{ DA}$$

Al Baraka était leader en matière d'octroi de crédit-auto avec plus de 24000⁹⁷ clients par an, sa suppression a entraîné la perte d'un nombre non négligeable de ses clients. Pour compenser ses pertes, la banque a développé le crédit immobilier. Avec la réintroduction début 2016 du crédit à la consommation, la banque Al Baraka d'Algérie a collecté 3000 dossiers de demande de crédit automobile à travers ses agences et elle a financé 1400 clients pour un montant global de plus de 1,3 milliards de DA.⁹⁸

3- Les conventions de la banque Al Baraka de Tizi-Ouzou "111"

Al Baraka Banque signe des conventions avec différents organismes que nous allons résulter dans le tableau suivant :

⁹⁷<https://ribh.wordpress.com/2008/1/23/banque-al-baraka/>. Consulté le 15/01/2020 à 14 :00.

⁹⁸www.albaraka-bank.com. Consulté le 15/10/2019 à 10 :15.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Tableau N°06 : Les conventions de la banque Al Baraka.

Bénéficiaires Conditions de Financement	Revenu mensuel (DA)	Apport min (%)	Taux de marge annuel (%)	Le montant max (DA)	Désignation de conjoint
Ministère de l'intérieur « DGSN » et des collectivités locales (personnels en activité ou en retraite)	≥35 000	10	6	1 500 000,00	Conjoint comme codébiteur
Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs « MARW » (personnels en activité)	≥ 25 000	10	6	3 200 000,00	Conjoint comme codébiteur
La Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance « CIAR » (personnels en activité)	≥45 000	10	8	3 200 000,00	Conjoint comme Codébiteur
Ministère des finances (personnels en activité)	≥ 40 000	10	8	3 200 000,00	Conjoint comme codébiteur

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Ministère de la justice (personnels en activité)	≥ 40 000	10	6,5	3 200 000,00	Ascendant s ou descendan ts comme codébiteur
Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière (personnels en activité)	≥ 25 000	10	6,5	3 200 000,00	Ascendant s ou descendan ts comme codébiteur
Ministère de l'éducation « SNTE » (personnels en activité et en retraite)	≥ 40 000	10	7,25	3 200 000,00	Ascendant s ou descendan ts comme codébiteur
Agence Nationale d'Edition et de Publicité « ANEP » (personnels en activité)	≥ 45 000	10	8	3 200 000,00	Conjoint comme codébiteur
Première ministère (personnels en activité)	≥ 40 000	10	6	3 200 000,00	Conjoint comme codébiteur

Source : Document interne de la banque Al Baraka de Tizi-Ouzou.

Remarque

D'après les informations de la banque Al Baraka « 111 », le volume du crédit automobile est passé de 59 million de DA en 2018 à 66 millions de DA en 2019 un taux de progression de 20%.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Section 03 : Impact de la suppression et de la relance de crédit à la consommation sur la croissance économique

Le crédit à la consommation joue un rôle majeur dans l'économie algérienne. Dans cette section nous allons montrer la croissance économique en Algérie ainsi le rôle de crédit à la consommation à travers son impact.

1- La croissance économique en Algérie

La Banque Mondiale (BM) prévoit une croissance de l'économie algérienne de 1,9% durant l'année 2020, en hausse de 0,2 point par rapport à ses dernières prévisions, tout en relevant une croissance du PIB national de 1,5% en 2018.

Dans son dernier rapport de suivi de la situation économique en Algérie (octobre 2019), la BM relève une croissance de PIB algérien de 1,5% en 2018, contre 1,4% en 2017.

Cette croissance s'est maintenue à 1,5% au premier trimestre de 2019, selon la même source une stagnation due notamment à la croissance "lente" du secteur des hydrocarbures, conjuguée à la contraction de l'activité économique, ce qui a limité l'évolution de la croissance dans les secteurs hors hydrocarbures, "la croissance de secteur des hydrocarbures a été lente, l'activité économique s'étant contractée de 6,5% et 7,7% en 2018 et au premier trimestre de 2019, respectivement, contrecarrant en partie les effets de la légère augmentation de la croissance hors hydrocarbures de 3,4% et 3,9% en 2018 et au premier trimestre de 2019, respectivement", a noté la BM.

Toutefois, les investissements ont augmenté de 4,9% au premier trimestre de 2019, selon le rapport qui souligne une "progression remarquable" par rapport aux 0,2% du premier trimestre de 2018.

Cette évolution enregistrée au premier trimestre 2019, a été tirée par les investissements publics dans les secteurs de la construction, des travaux publics et de l'hydraulique, du fait de l'expansion des programmes de logements sociaux, explique la BM.

- **Baisse de l'inflation en mars 2019 :**

Sur le plan sectoriel, les secteurs des services commerciaux, de l'industrie, de la construction et des travaux publics, et de l'agriculture continuent de stimuler la croissance hors hydrocarbures avec respectivement 5,6%, 4,6%, 3% et 2,7% au premier trimestre 2019.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

L'institution de BrettonWoods a, par ailleurs, estimé que l'arrestation de chefs d'entreprises pour leur implication dans des affaires de corruption, avait "perturbé" l'économie de l'Algérie.

Quant en déficit du compte courant, il devrait se creuser pour atteindre 8,1% de PIB, principalement en raison d'un déficit commercial nettement plus important, d'après les prévisions de l'institution.

Toutefois, "la découverte récente d'un nouveau champ gazier laisse entrevoir un rebond de la production et des exportations de gaz"

Concernant l'inflation, la BM estime qu'elle est restée stable à 4,3% en 2018 et a baissé à 4,1% en fin mars 2019, et ce, "malgré la politique monétaire expansionniste poursuivie dans le cadre des mesures de financement non conventionnel de la banque centrale, représentant 32% du PIB, dont la moitié a déjà été injectée dans l'économie".

Rappelant que "l'économie algérienne demeure largement tributaire des hydrocarbures et des prix mondiaux du pétrole et du gaz", la BM recommande d'ancrer la politique budgétaire, sur le plan opérationnel, dans un cadre à MT afin de protéger l'économie de la volatilité des prix du pétrole.⁹⁹

2-Impact de la suppression du crédit à la consommation sur la croissance économique

La suppression de crédit à la consommation a engendré des conséquences sur les banques, les ménages, les entreprises et le commerce extérieur :

2-1 Impact sur les banques

Le marché de crédit à la consommation a marqué une progression de 25% pour l'année 2008 par rapport à 2007, il atteint cent(100) milliards de DA en 2008, 80% de ces prêts sont accordés dans le cadre du crédit automobile. Le marché du crédit à la consommation est dominé par les banques étrangères qui prospèrent grâce à ces crédits. Selon la banque d'Algérie, ces dernières ont enregistré un taux de rentabilité de 28,01 % en 2007, il est en forte hausse par rapport à 2006 où il était de 23,40%. Alors qu'en France le taux de

⁹⁹www.aps.dz/économie: la banque mondiale : la croissance de l'économie algérienne atteindra 1,9% en 2020, publié le jeudi 10/10/2019 à 14 :58. Consulté le 23/11/2019 à 23 :50.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

rentabilité se situe entre 12 % à 14% selon les données de l'OCDE et au Maroc où ce taux ne dépasse pas les 15%.¹⁰⁰

Donc, la suppression des crédits à la consommation pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'activité des banques telles que :

- La modification des stratégies et des structures affectées aux produits à la consommation ;
- La suppression du crédit à la consommation a entraîné une panique au niveau des banques qui ont procédé à la clôture des comptes clients déjà ouverts ;
- Cette panique a poussé les banques à revoir à propos des plans de formation du personnel et des recrutements ;
- Faible rente ;
- Risque d'insolvabilité du client.

Mais cette suppression n'aura aucune influence sur les banques publiques, car ces dernières ont cessé d'accorder ce genre de crédit depuis l'été 2007, comme : la CNEP Banque, le CPA, la BDL, la BEA et la BNA. Cette suppression est justifiée par l'enregistrement d'un nombre élevé d'incidents de non-paiement, essentiellement des pénalités de retard. Pour récupérer les fonds prêtés, ces banques recourent à la justice qui reste une opération onéreuse par rapport aux fonds investis.

2-2 Impact sur les ménages

Au cours des années 1990, la consommation algérienne des biens en matière des crédits à la consommation (hors immobilier) fut relativement stable estimé à 90 milliards de DA, et n'a connu d'augmentation significative qu'à partir de 2003 où une croissance de 9% a été enregistrée où elle atteindra en 2008 près de 3264,8 milliards de DA. Cette évolution apparaît dans l'engouement des ménages pour le crédit à la consommation notamment ceux de la classe moyenne disposant d'un salaire minimal garantie (SMIG) de 12000 DA et qui ne leur permet pas d'acquérir des biens dits de «luxe».

La suppression du crédit à la consommation éprouvait des difficultés sur les ménages telles que :

- Près de 250000 algériens ont acheté une voiture par le moyen du crédit automobile depuis son lancement en 2005, soit en moyenne 60000 clients par an, mais avec la suspension du

¹⁰⁰ABBAS. R et ACHOUR. K : "Impact de la suppression de crédit à la consommation sur les banques en Algérie". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de licence. Option : Commerce et Marketing. Université de Bejaïa. 2010.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

crédit à la consommation, se sont donc près de 60000 demandeurs potentiels qui sont exclus annuellement ;

- Les algériens qui enregistrent une forte demande sur les véhicules, se sont rabattus automatiquement sur l'achat des véhicules d'occasion, ce qui a provoqué une hausse des prix d'automobile dans le marché secondaire. Cette situation a permis à ce marché d'enregistrer une hausse de 25% à 35% des revenus, qui en contrepartie se répercute négativement sur la création d'emploi et la rentabilité chez les concessionnaires d'automobile.¹⁰¹

2-3 Impact sur les entreprises

En plus de l'impact sur les banques et les ménages, la suppression des crédits à la consommation s'est fait ressentir aussi chez les concessionnaires d'automobiles, les compagnies d'assurances et les entreprises de l'électroménager.

2-3-1 Les concessionnaires d'automobiles

L'Algérie a importé en 2009 plus 250000 véhicules¹⁰², faisant d'elle le second marché en Afrique après celui de l'Afrique du Sud. Le chiffre d'affaire du marché de l'automobile s'élève à près de 4 milliards du dollar¹⁰³. Sachant que 35% à 40% des crédits aux particuliers sont destinés à l'achat de véhicules, la suppression du crédit à la consommation a bouleversé le marché automobile en Algérie.

En effet, plusieurs concessionnaires sont en difficultés tels que la marque chinoise Faw qui s'est retirée du marché algérien.

Le tableau N°07 retrace le nombre de véhicule vendu par les concessionnaires et montre ainsi le déséquilibre engendré.

¹⁰¹BOUYACOU. Ahmed : "Paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie". Al Watan. 2009.

¹⁰²<https://www.city-dz.com/cetelem-a-maintenance-c-ses-activites-en-Algerie/>

¹⁰³Journal quotidien al watan. Ed du 16/08/2009

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Tableau N°07 : Nombre de véhicules vendus ces dernières années par les concessionnaires.

Années Marques	Variation				
	2008	2009	2010	2008-2010	Pourcentage%
Renault	31128	38758	43416	12288	16.48
Toyota	30948	24279	19044	-11904	23.81
Chevrolet	30508	23080	17784	-12724	26.34
Peugeot	23290	22604	21298	-1992	4.46
Nissan	10744	9496	8906	-1838	9.35
Faw	3169	1283	1027	-2142	51.04

Source : Tableau élaboré à partir des statistiques de l'AC2A.

Nous avons constaté que les marques européennes sont plus avantagées que les autres marques, cela est dû au profit tiré par les marques européennes de la proximité du marché algérien de celui de l'Europe. En effet, ces marques bénéficient d'une avantageuse réputation sur le marché algérien, à l'exemple de Renault Algérie (38758 voitures vendues en 2009 contre 31128 en 2008), mais au début de l'année de 2010 elle a dû faire face à ce problème de la suppression des crédits à la consommation qui a fait limiter en quelque sorte le volume de ses ventes en 2009 tout en basant sur ses capacités de maîtriser et bien gérer ses marchés par rapport aux autres entreprises qui enregistrent une baisse continue en matière de volume de leurs ventes car tout simplement leurs gestion de vente est beaucoup concentrée sur le crédit à la consommation comme moyen d'augmenter le volume de ses ventes.

L'autre élément essentiel touché par cette suppression avec sans oublier est le marché des accessoires autos et les pièces de rechange qui dépasse largement un 1/2 milliards¹⁰⁴ du dollar en 2009, sans oublier aussi le rôle de la crise financière 2008 qui a contribué à la diminution des montants de vente de ces derniers.

¹⁰⁴Journal quotidien al watan. Ed du 16/08/2009

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

2-3-2 Le marché des assurances

Ces dernières années, l'assurance-crédit a connu une importante évolution notamment l'assurance-crédit à la consommation, cette croissance est due essentiellement à la hausse des souscriptions dans la branche automobile. Elle a noté que l'assurance automobile s'est fortement accrue depuis 2005 grâce à la forte croissance de marché automobile. Selon le Conseil National des Assurances (CNA), l'assurance-crédit à la consommation a enregistré une hausse de 42% pour les trois (3) premiers mois de 2008 par rapport à la même période de 2007.

L'évolution du crédit à la consommation peut se justifier l'engouement des ménages au crédit-auto, ce dernier a occupé 42% des parts de marché au premier semestre 2009, soit un taux de croissance de 20,9% par rapport à la même période de l'année 2008.

Malgré la suppression de crédit à la consommation l'assurance automobile continue à s'accroître ; et selon l'union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance, la croissance de ce marché au début de cette année 2011 vient de commencer à chuter.¹⁰⁵

2-3-3 Les entreprises industrielles

Parmi les secteurs d'activité qui ont subi les effets de la décision de supprimer le crédit à la consommation inscrite dans la LFC 2009, on retrouve, les entreprises de l'électroménager telles que ENIE et ENIEM, où une part importante de leur chiffre d'affaire dépend du volume des ventes par crédit à la consommation, cette suspension peut donc influencer négativement sur leurs ventes.

Les premières conséquences de la suspension se manifestent au niveau des points des ventes où le volume chutera de façon sensible, puis va engendrer une baisse des commandes des entreprises citées. La seule alternative qui reste à ENIE et ENIEM est de réduire la production et la fermeture de certains points de ventes, ce qui induit à la perte des postes d'emploi. Ainsi, la crainte qui persistera en 2010, est pour combien de temps les entreprises de l'électroménager pourront continuer à gérer leurs provisions sous vente à crédit? ¹⁰⁶

¹⁰⁵ABBAS. R et ACHOUR. K : "Impact de la suppression de crédit à la consommation sur les banques en Algérie". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de licence. Option : Commerce et Marketing. Université de Bejaïa. 2010.

¹⁰⁶Ibid.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

2-4 Impact sur le commerce extérieur

L'Algérie a réalisé une rente pétrolière importante grâce à la flambée des prix des hydrocarbures, ce qui l'a mis à l'abri des progrès nationaux tel que autoroute est- ouest, construction de bâtiments, logement ruraux... entre temps, l'Algérie est un grand pays consommateur qui importe presque tous ses biens de l'étranger. Cette situation affaiblit les réserves de change dans un contexte marqué par l'instabilité des cours de pétrole et la volatilité des cours des monnaies.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé de réagir, via une série de mesures contenues dans LFC 2009 tel que l'imposition de crédit documentaire comme seul moyen d'effectuer les opérations d'importation ; ces décisions économiques notamment à réduire les montants et les transferts des devises vers l'étranger.

Jusqu'à 2009, les importations étaient en progression continue, elles englobent une multitude de produits dont : des biens alimentaires et non alimentaires, des biens d'équipement industriels. Le tableau N°08 montre la baisse de volume des importations en 2009 de 0,95% par rapport à 2008, quant aux exportations le volume a connu une chute de l'ordre de 44% dû à la crise économique mondiale qui engendre une baisse de la demande sur les produits énergétiques la principale source des revenus externes de l'Algérie.

Malgré la baisse importante des volumes des exportations, la balance commerciale reste tout de même avec un signe positif (+4586 millions DA).¹⁰⁷

Tableau N°08 : Evolution du commerce extérieur (période 2008 et 2009), valeur en millions

Années	2008		2009		
Unité	DA	USD	DA	USD	Evolution USD%
Importations	2572033	39479	2840493	39103	-0,95
Exportations	5142670	79298	3165626	43689	-44,91
Balance commerciale	2570637	39819	325133	4586	

¹⁰⁷ Selon l'Office National des Statistiques (ONS).2009

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Taux de couverture (%) ¹⁰⁸	201	112
--	-----	-----

Source : Rapport sur le commerce extérieur de l'Algérie, période (2008-2009)

La suppression de crédit à la consommation est une action parmi d'autre qui vise la réduction du volume des importations, particulièrement les produits acquis par ces crédits. Pour illustrer l'effet de cette suppression, nous allons présenter la variation du volume des importations de quelques biens de consommations dans le tableau n°09.

Tableau N°09 : Evolution de l'importation des biens de consommations période 2008-2009

Unité : millions de dollars

Années	2008		2009		
Principaux produits	Valeur (millions\$)	STR(%)	Valeur (millions\$)	STR(%)	Evolution %
Véhicules de tourisme	2048,32	32,02	1524,76	25,01	-25,56
Réfrigérateurs et congélateurs	143,12	2,24	181,35	2,97	26,71
Autres meubles et leurs parties	111,77	1,75	104,92	1,72	-6,13

Source : Rapport sur le commerce extérieur de l'Algérie, période (2008-2009)¹⁰⁹

- L'importation de véhicules de tourisme a été touchée sensiblement par la suppression de crédit à la consommation (crédit-auto), avec une baisse de 25,56% par rapport à 2008 ;

¹⁰⁸ **Le taux de couverture** : c'est un ratio utilisé en économie pour ramener le solde de la balance commerciale à un pourcentage. C'est donc un indicateur mesurant l'indépendance économique d'un Etat. Il peut être spécifique à une marchandise particulière ou globale.

On obtient le te taux de couverture en effectuant le rapport exportation/importation et en multipliant le résultat par 100. **Le taux de couverture** = (exportation/importation) × 100

Lorsque le taux de couverture est inférieur à 100, la balance commerciale est déficitaire. On dit que le solde commercial est négatif. Lorsque le taux de couverture égal à 100, la balance commerciale est équilibrée et on dit que le solde commercial est nul. Enfin, lorsque le taux de couverture est supérieur à 100, la balance commerciale est excédentaire et on dit que le solde commercial est positif.

¹⁰⁹ Selon le rapport établi par l'ONS (2008-2009).

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

- L'importation de réfrigérateurs et congélateurs a connu une hausse de 26,71% ;

- Autres meubles et leurs parties ont baissé de 6,13% par rapport à 2008.

Nous pouvons dire que la suppression des crédits à la consommation a eu un impact sur le niveau de l'importation des biens de consommation, notamment l'importation de véhicules touristiques qui a été durement touchée.

3- Impact de la relance du crédit à la consommation sur la croissance économique

La suppression du crédit à la consommation a provoqué des effets indésirables pour l'économie algérienne.

3-1-1 Impact sur les banques

Le crédit à la consommation permet une diversification des produits proposés à la clientèle, s'ouvrir aussi sur un nouveau marché (le marché des particuliers) et sur de nouvelles techniques de maximisation de la rentabilité.

- Il permet de dégager une bonne rentabilité avec une bonne maîtrise des coûts ;
- Il confirme de rôle nécessaire pour le succès de la pérennité de la banque.¹¹⁰

3-1-2 Impact sur les ménages

Le crédit à la consommation permet à de nombreux ménages de classe moyenne d'accéder à un mode de vie et de consommation. Le recours à ce type de crédit est un moyen essentiel en Algérie d'acquisition de logement, d'équipement d'automobile et de services.¹¹¹

3-1-3 Impact sur les entreprises

Il est seulement stipulé que les E/ses éligibles aux crédits à la consommation sont celles qui exercent une activité de production ou de service sur le territoire national et qui produisent ou assemblent des biens destinés à la vente aux particuliers. La relance des crédits à la consommation est l'une des raisons du développement de ces E/ses qui vont bénéficier de ce retour en produisant plus et en commercialisant plus.¹¹²

¹¹⁰ Debiane. T. Saoudi. L : "L'impact de la relance du crédit à la consommation sur l'économie nationale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master en sciences économiques. Option : Monnaie, Finance et Banque. UMMTO. 2015

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

3-1-4 Impact sur l'économie

L'Algérie en tant que pays en développement fournit un exemple intéressant. Certes, il n'a pas atteint le stade qui puisse en faire une société de consommation, cependant, cette dernière avance lentement mais sûrement. Au départ, le secteur du crédit à la consommation ne touchait qu'une très faible couche de la population, celle qui voulait accéder à l'acquisition d'automobiles. Mais au fil du temps, le secteur s'est étendu à d'autres produits.¹¹³

Le crédit à la consommation permet la création de nouvelles combinaisons économiques, élargit le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production, et à vive la consommation.

Auparavant, le marché automobile en Algérie est un marché de distribution, le segment du poids lourd est le seul à avoir une production locale, c'est un marché dynamique et en progression, notamment en ce qui concerne les ventes de véhicules neufs.

Plusieurs facteurs favorisent cette croissance du marché, il s'agit notamment de l'absence de contingent, l'accès au crédit à la consommation et l'interdiction d'importer des véhicules d'occasion¹¹⁴.

L'industrie automobile est devenue aujourd'hui la cause et l'urgence nationale et il ne peut pas y'avoir d'avenir sans une industrie puissante, génératrice d'emplois, de valeur ajoutée et d'innovation pour éradiquer le marché informel et créer de la richesse¹¹⁵, de ce fait l'industrie est de retour et ce processus sera accompagné du lancement des crédits à la consommation, donc l'automobile va profiter davantage de ce retour.

3-1-4-1 L'acquisition de logement

L'acquisition du logement est une priorité pour les classes moyennes, le financement est très souvent indispensable pour réaliser une acquisition immobilière. Le moyen essentiel en Algérie d'acquisition de sa résidence principale est en effet le recours au crédit.¹¹⁶

¹¹³Acte des premières assises nationales du crédit à la consommation. 15/03/2001 panel : "Le crédit à la consommation, acteur du développement économique et social"

¹¹⁴AISSAT. A: "La géographie de la production automobile dans le monde : y'a-t-il une place pour cette industrie en Algérie". Thèse en vue de l'obtention du doctorat d'Etat en science économique. 2007-2008.

¹¹⁵Le soir d'Algérie : "Le retour de crédit à la consommation au menu de la tripartie". Article de 12/08/2013.

¹¹⁶Insee : "Les revenus et le patrimoine des ménages". Insee référence. Ed. 2011

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

3-1-4-2 L'équipement de la maison et les travaux d'amélioration

Une fois acquis le logement principal, reste à l'améliorer, voir même l'agrandir, et surtout à l'équiper.

Les foyers sont de mieux en mieux équipés tant sur un plan quantitatif que qualitatif. Certains équipements, assimilés à du matériel de luxe comme le réfrigérateur ou la télévision dans les années d'après-guerre, sont aujourd'hui considérés comme indispensables.¹¹⁷

3-1-4-3 L'automobile

Hors immobilier, l'automobile est d'ailleurs le premier bien acquis par les ménages avec le crédit.

3-1-4-4 Les services

La dernière catégorie concernée est celle des services en général, notamment s'agissant des études des enfants et des loisirs.

Le sujet de l'éducation est majeur, aussi les classes moyennes n'hésitent pas à avoir recours au crédit pour financer les études de leurs enfants.

Quelle que soit l'affectation du financement (habitation, équipement de la maison, automobile, services,...), la nécessité du recours au crédit est également accentuée par l'augmentation de la part des dépenses dites contraintes (logements, eau, gaz, électricité,...). Comme cela vient d'être montré, le crédit est un élément caractéristique des classes moyennes.¹¹⁸

3-1-5 Impact sur la société

Le crédit à la consommation joue un rôle important dans la société à savoir le financement d'affaires à but social tel que l'encouragement aux logements¹¹⁹.

3-1-6 Impact sur le commerce extérieur

Les statistiques des douanes font également ressortir une hausse des importations pour les biens de consommation non alimentaires de 1,4% en 2017.

¹¹⁷Les classes moyennes et le crédit

¹¹⁸Debiane. T. Saoudi. L : "L'impact de la relance du crédit à la consommation sur l'économie nationale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master en sciences économiques. Option : Monnaie, Finance et Banque. UMMTO. 2015

¹¹⁹ Ibid.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

Le groupe de « biens de consommation non alimentaires » vient en troisième position dans la structure des importations de l'Algérie avec une part de 18,4% et une valeur de 8,45 milliards de dollars.

Parmi les principaux produits de ce groupe nous avons :

- Les pièces détachées automobiles pour 415 millions de dollars ;
- Les meubles pour près de 200 millions de dollars ;
- Réfrigérateurs pour 290 millions de dollars.¹²⁰

La relance du crédit à la consommation a engendré plusieurs types de risques.

3-2-1 Le risque systémique

Il menace la stabilité du système bancaire à travers le système de paiement qui peut se manifester lorsque des clients importants ne satisfont pas à des obligations de remboursement, c'est le risque de voir l'endettement se transformé en surendettement.¹²¹

3-2-2 La forte concurrence

Plusieurs banques étrangères se sont installées favorisant une certaine concurrence pour attirer la clientèle.

3-2-3 Le risque de contrepartie

Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait, la banque subit une perte en capital (créances non remboursées) et en revenu (intérêt non perçu), perte qui est considérablement plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante. Dans ce risque, également désigné sous l'appellation de risque de crédit ou de risque de signature.¹²²

Ce risque constitue le principal risque pour les établissements de crédit, il est relatif au non remboursement à l'échéance par le particulier, une E/ses ou un emprunteur institutionnel des intérêts et/ou de principal.

3-2-4 Le risque de liquidité

Intervient quand la banque ne dispose pas de liquidité suffisante pour couvrir les besoins inattendus des clients.

¹²⁰<https://www.commerce.gov.dz>. Consulté le 22/01/2020 à 01 :25.

¹²¹www.lerisquesystemique.com. Consulté le 23/01/2020 à 10 :00.

¹²²Sylvie de Coussergies : "Gestion de la banque, de diagnostique à la stratégie". Ed. Dunod. Paris. 2005.

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

3-2-5 Le risque de taux d'intérêt

Survient à une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant négativement les résultats de la banque.

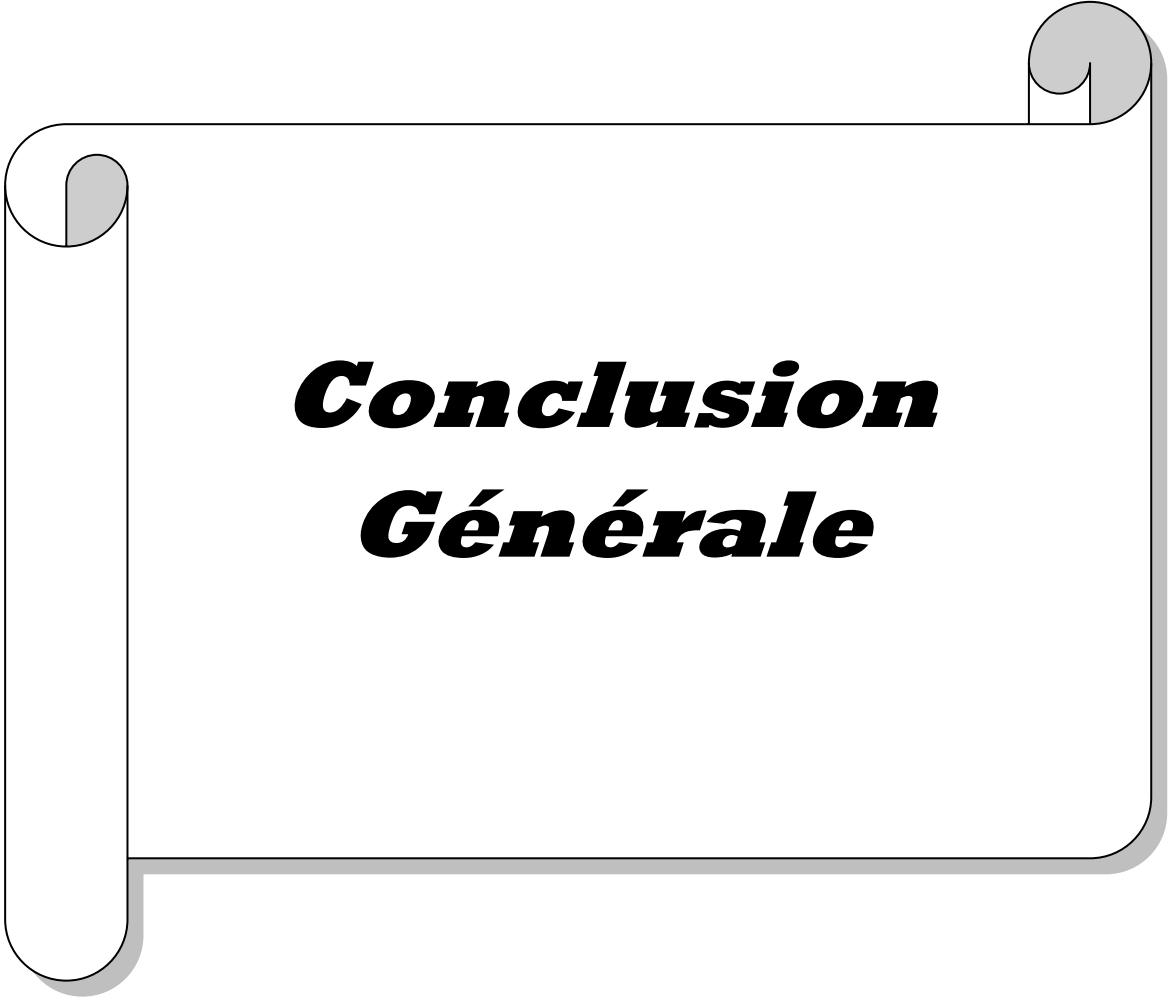
Conclusion :

A l'issue de ce chapitre, nous pouvons dire l'étude que nous avons menée au sein de la banque Al Baraka de Tizi-Ouzou «111», nous a permis d'aboutir à la conclusion selon

Chapitre III : Impact du crédit à la consommation sur la croissance économique

laquelle cette banque affiche un certain nombre d'avantages : financement conforme aux principes de la charia islamique, rapidité et souplesse dans le traitement des demandes,...

Le gel des crédits à la consommation a engendré des conséquences défavorables sur la croissance économique ce qui a poussé l'Etat algérien de relancer ce dispositif pour soutenir la croissance et l'activité économique du pays.



Conclusion Générale

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le crédit à la consommation connaît un engouement de la part des ménages et se présente sous plusieurs formes qui répondent aux besoins spécifiques d'une demande ayant connu une augmentation soutenue pendant plusieurs années. Ainsi, il présente des avantages que ce soit pour les ménages, qui améliorent leur mode de vie et accèdent au confort ; ou bien pour les banques qui diversifient leurs gammes de produits proposés et qui maximisent leur rentabilité. Quant aux entreprises, plusieurs d'entre elles survivent grâce à ces crédits à l'image des entreprises du secteur automobile et électroménager.

Toutefois, le crédit à la consommation a aussi des inconvénients, tel que le surendettement des ménages et sa forte exposition au risque de liquidité qui pourrait entraîné les banques dans des faillites comme se fût le cas lors de la crise financière de 2008.

En Algérie, le crédit à la consommation n'a connu un développement qu'à partir du début des années 2000, où plusieurs banques étrangères se sont installées, favorisant une certaine concurrence pour attirer la clientèle qui s'imprégnait de ces nouvelles formules de crédit. Après une progression du volume des crédits à la consommation ces dernières années, l'année 2009 marquée par la suppression de ce produit bancaire.

En effet, cette suppression s'est matérialisée par l'entrée en vigueur de la LFC 2009, qui interdit aux banques d'octroyer le crédit à la consommation a métamorphosé la structure des crédits existants sur le marché. Cette suppression a, sans doute, pour objectif la réduction de la facture des importations jugées trop élevées (essentiellement l'importation des produits finis), la régulation des banques et la réorientation de l'ensemble de l'activité vers le financement long notamment de l'immobilier qui est considéré comme un marché potentiel en Algérie. La suppression des crédits à la consommation a eu un impact dès les premiers mois de sa mise en application. La réduction de l'importation, une forte demande des ménages sur le crédit immobilier, l'apparition de nouvelle forme de crédits bancaires adaptée sont les conséquences de cette mesure.

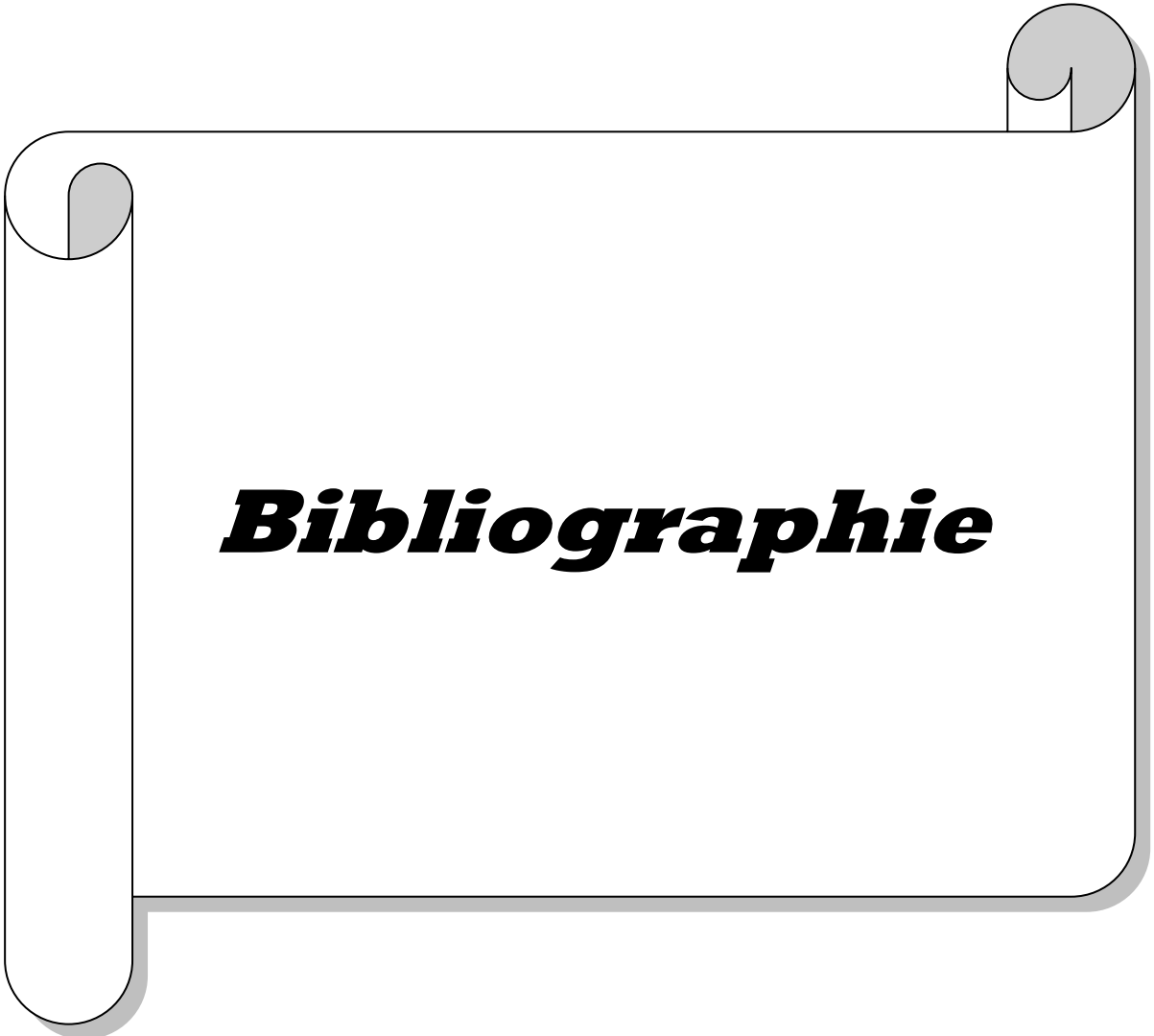
Conclusion générale

Cette suppression a engendré comme cause principale la détérioration de l'économie, la dégradation de la situation des ménages algériens et même une forte baisse de l'activité des banques.

Après des années de sa suppression, l'Etat algérien a décidé de réinstauré le dispositif à travers la LFC pour 2015, afin de parvenir à satisfaire les citoyens, relancer l'économie et donner chance aux produits locaux d'en bénéficier.

À travers notre étude, nous avons constaté en premier lieu l'impact de la suppression du crédit à la consommation sur l'économie algérienne notamment les banques qui se sont retrouvées à un moment contraintes d'abandonner une activité génératrice d'énorme bénéfice, d'une part, tandis que pour les ménages elle était décevante. En deuxième lieu nous avons remarqué que la relance de ce crédit pour lequel les agences bancaires sont favorables à condition que la CRM soit active, est censée protéger à la fois le client du surendettement et la banque prêteuse d'un crédit impayé. Ce qui confirme notre **première et deuxième hypothèses** d'après lesquelles, **la croissance économique est relancée grâce, entre autre, au crédit à la consommation et que ce dernier exerce un impact considérable sur les indicateurs économiques en Algérie, et donc sur toute l'économie nationale.**

Le retour de crédit à la consommation a, par conséquent, une place non négociable dans les banques et un rôle macroéconomique de plus en plus important en formant un moteur et une stimulation de consommation et ainsi de la relance de l'appareil productif de l'économie nationale.



Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

1- Ouvrages :

- ABDELMALKI. L. P. MUNDLER : "Economie de développement : théories, expression et perspective". Ed. Hachette. Paris. 1995.
- BEGUIN Jean-Marc et Bernard Arnaud : "L'essentiel des techniques bancaires". Ed. EYROLLES. 2008.
- BENKRIMI. K. : "Crédit bancaire et économie financière". Ed. El Dar El Othmania. 2010.
- BOUYACOUB. Ahmed : "Paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie". Al Watan. 2009.
- BOUYACOUB. Farouk : "L'entreprise et le financement bancaire". Casbah. Ed. Alger. 2000.
- BOYER. Gérard : "La banque et les entreprises". Alain CHOINEL.
- BOUZAR. Chabha : "Système financier, mutation financière et bancaire et crise". Ed. El Amel. 2010. Alger.
- BRUNAL. Vivian : "Gestion des risques et risque de crédit". This version. January /28/2008.
- CHERFIT. Kamel : "Dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt". Ed. Grande-Alger livre. Alger. 2006.
- DECLOS. D : "Analyse des crédits des entreprises". Ed. economica. 1999.
- DUBOIS. B : "Comprendre le consommateur". 3^{ème} ED Dollaz. Paris. 2006.
- DUTAILLIS. G. P. : "Les risques du crédit bancaire". Ed. Riber. 1967.
- GUERANGER. François : "Finance islamique : une illustration de la finance éthique". Ed. Dunod Paris. 2009.
- HADJ SADOK. Tahar : "Les risques de l'entreprise et de la banque". Ed. DAHLAL. AB. M'sila. 2007.
- KEYNES. J. M : "Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie payant équilibre macroéconomique". 1969.
- LUC BERNAT. Rolland : "Principes de technique bancaire". Ed. Dunod. Paris. 2001.
- MASSON. J : "Le crédit bancaire aux entreprises, banque". 1988.

Bibliographie

- MULLINEUX.A : " Re-réglementer les banques : un agenda inachevé". Banques et cohésion sociale. Ed. Charles Léopold Mayer. 2000.
- PHILIPPE. Aghion et Peter. Howitt : "Théorie de la croissance endogène". Ed. Dunod. 2000
- PINTO. L : "Le consommateur : agent économique et acteur politique". Revue française de sociologies. 1990
- ROBERT. M. Solow: "A Contribution to the Teory of Economic Growth". Quarterly Journal of Economics. Vol. 70. N°1. 1956.
- ROSTOW. W. W : "Les étapes de la croissance économique". 3^{ème} Ed. Economica. Paris. 1997.
- RUIMY. Michel : "La finance islamique". Ed. Séfi. 2008.
- Sylvie de Coussergies : "Gestion de la banque, de diagnostique à la stratégie". Ed. Dunod. Paris. 2005.
- VILLIEU. Patrick : "Macro économie, consommation et épargne". Collection repère. Ed. La découverte. Paris. 1997.

2-Revues :

- Observatoire du crédit et de l'endettement. "Le crédit accessible aux personnes à revenu modeste ". Du mois d'Octobre 2001.
- COURRIER d'Algérie. Ed du 19/10/2004.
- Acte des premières assises nationales du crédit à la consommation. 15/03/2001 panel : "Le crédit à la consommation, acteur du développement économique et social".
- "Le logement, facteur d'éclatement des classes moyennes ?". Etude de l'université Paris-Dauphine pour la confédération française de l'encadrement. CGC. Par François Cusin et Claire Juillard. Avec la collaboration de Denis Burckel. 2010.
- Insee : "Les revenus et le patrimoine des ménages". Insee référence. Ed. 2011.
- ALJARIHI. Mabid Ali. Iqbal. Munawar : "Banques islamiques : réponses à des questions fréquemment posées. In : document périodique n°4, Djedda IIRF, 2001.
- PINTO. L : "Le consommateur : agent économique et acteur politique". Revue française de sociologie. 1990.

Bibliographie

3-Thèses et mémoires :

- BOUKELLA. L et SIDI MAMMAR. R "Le crédit à la consommation en Algérie". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : MFB. Université de Tizi-Ouzou. 2015-2016.
- ZOURDANI. S: "le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie". Mémoire de magister. Université de Tizi-Ouzou. 2012. En ligne (PDF).
- DAHMANI. A et RACHDI. K : " L'impact de crédit à la consommation sur la production locale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : Monnaie, Banque et Environnement International. Université de Bejaïa. 2016-2017.
- BOUGAOUA. S : "Gestion des crédits immobiliers". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de licence en Economie et Finance. Ecole Supérieure de Banque (ESB). Algérie. 2003.
- Edouard Kaboré : " Analyse des déterminants de la croissance économique au Burkina Faso". Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de Conseiller des affaires économiques. Promotion 2011-2013.
- ABBAS. R et ACHOUR. K : "Impact de la suppression de crédit à la consommation sur les banques en Algérie". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de licence. Option : Commerce et Marketing. Université de Bejaïa. 2010.
- AISSAT. A: "La géographie de la production automobile dans le monde : y'a-t-il une place pour cette industrie en Algérie". Thèse en vue de l'obtention du doctorat d'Etat en science économique. 2007-2008.
- DEBIANE. T et SAOUDI. L : "L'impact de la relance du crédit à la consommation sur l'économie nationale". Mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme de master. Option : MFB. Université de Tizi-Ouzou. 2015.

4- Articles et lois :

- La loi de finance complémentaire pour 2009 du 20 radjab 1430 correspondant au 22/07/2009.
- La loi de finance complémentaire pour 2015 du 24 radjab 1436 correspondant au 13/05/2015.
- Règlement 92-02 du 22 Mars 1992 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.
- Article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26-08-2003 relative à la monnaie et au crédit.

Bibliographie

- Article 882 du code civil algérien.
- Article L.311-1-11 du code de la consommation.
- Article 88 de la Loi de Finance 2015 modifiant et complétant l'article 75 de la Loi de Finance Complémentaire pour 2009.
- Le crédit au sein de l'article 111 de la loi n°90-10 de 14-04-1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Journal officiel de la république algérienne n°44 de 26/07/2009.
- Journal officiel de la république algérienne n°36 de 13/06/2012.
- Journal officiel n°34 du 20-08-1986. Article 32.
- Journal officiel : article 75 de la Loi de Finance Complémentaire 2009. Publié mercredi 29/07/2009.
- Journal officiel de la république algérienne n°78 du 31/12/2014.
- Mahrez. Ilias : le quotidien d'Oran. 08/08/2009.
- Journal quotidien al watan. Ed du 16/08/2009.
- Le soir d'Algérie : «le retour de crédit à la consommation au menu de la tripartie». Article de 12/08/2013.

5-Sites internet :

- <https://www.creditedexploitationparsignature.com>
- <https://www.definitionderisque.com>
- <https://www.typesderisquesbancaires.com>
- <https://www.lesgarantiesbancaires.com>
- <https://www.lenantissement.com>
- <https://www.definitiondelaconsommation.com>
- <https://ddd7254eco.weebly.com>
- <https://www.lafinancementous.com>
- <https://www.younited-credit.com>
- <https://www.guidedecredit.com>
- www.banque-France.fr
- www.ONS.dz
- <https://fr.m.wikipedia.org>
- www.toupie.org >Dictionnaire>Pnb
- <https://www.chefdentreprise.com>

Bibliographie

- <https://www.determinantdecroissanceeconomique.com>
- www.aps.dz/économi
- www.reflexiondz.net
- www.douane.gov.dz
- www.algérie-focus.com
- [https://www.albaraka-bank.com.rapport2014.p.6 et 7.](https://www.albaraka-bank.com.rapport2014.p.6%20et%207)
- <https://ribh.wordpress.com/2008/1/23/banque-al-baraka/>
- https://www.assistancescolaire.com/eleve/2nde/economie-gestion/reviser-le-cours/comment-l-entreprise-cree-t-l-2-la-valeur-2_eg06
- <https://www.commerce.gov.dz>
- [https://www.city-dz.com/cetelem-a-maintenue-c-ses-activités-en-Algérie/](https://www.city-dz.com/cetelem-a-maintenue-c-ses-activites-en-Algerie/)
- <https://www.andlil.com>
- www.oeconomia.net

6-Cours :

- Cours d'économie bancaire.3èm Année Licence Économie Monétaire et Bancaire de 2016/2017.
- Cours de Technique et Pratique Bancaire. École Pigier. 2010.

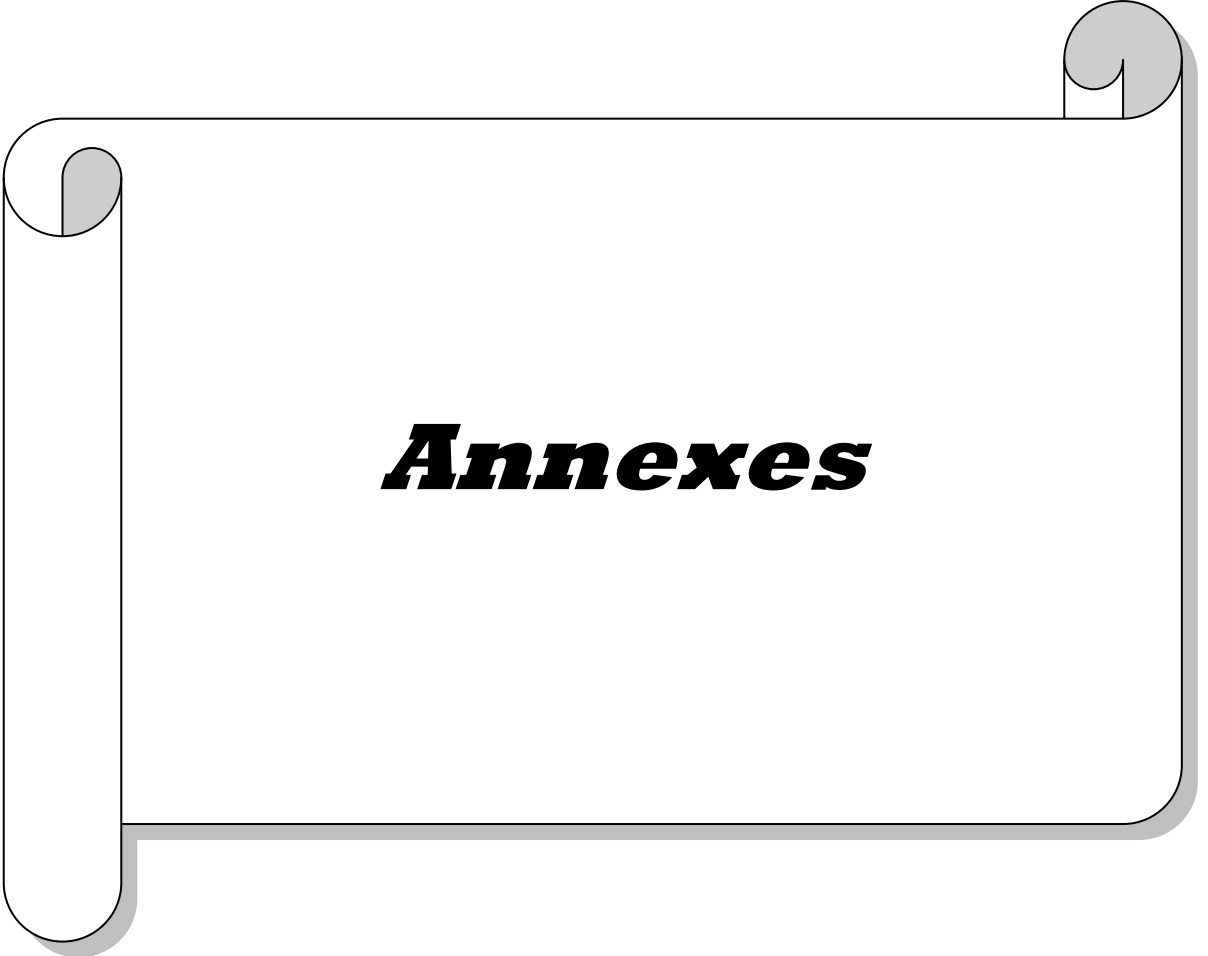
LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°01 : Chiffres clés de la banque.....P71

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma N°01 : Organigramme de la banque Al Baraka, direction générale.....P69

Schéma N°02 : Organigramme général de la banque Al Baraka, agence N°111 de Tizi-Ouzou.....P75



Annexes

LISTE DES ANNEXES

Annexe N°01 : Demande de financement à la consommation

Annexe N°02 : Facture Pro-forma

Annexe N°03 : Autorisation auprès de la CREM

Annexe N°04 : Procès-Verbal du comité de financement

Annexe N°05 : Bon Pour Accord

Annexe N°06 : Commande d'Achat (طلبية لشراء سلعة أو بضاعة)

Annexe N°07 : Offre De Financement (عرض التمويل الاستهلاكي)

Annexe N°08 : Ordre d'Achat (أمر بالشراء)

Annexe N°09 : Contrat d'Agence (عقد توكيل)

ANNEXE N°01 : DEMANDE DE FINANCEMENT À LA CONSOMMATION

1



AGENCE BANCAIRE : TIZI OUZOU Code 111
N° DE DOSSIER :

DEMANDE DE FINANCEMENT A LA CONSOMMATION

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM ET PRENOM : DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
ADRESSE :
TELEPHONE : DOICILE : MOBILE : POSTE DE TRAVAIL :
SITUATION FAMILIALE : ☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐ Marié (e) ☐ Divorcé (e) Nombre d'enfants :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

NATURE DE CONTRAT DE TRAVAIL : ☐ : CDD DUREE : ☐ : CDI FONCTION :
DATE DE RECRUTEMENT : SALAIRE MENSUEL NET :
DOMICILIATION BANCAIRE : N° DE COMPTE :
N° SECURITE SOCIALE : EMAIL :

ENDETTEMENT :

FORME DE CREDIT : ☐ : Crédit à la consommation ☐ : Crédit immobilier ☐ : Autre :
MONTANT RESTANT DÙ : DA MONTANT DE L'ECHEANCE : DA
DUREE RESTANTE DU CREDIT : BANQUE CONTRACTANTE :

INFORMATIONS SUR LA CAUTION (CONJOINT) :

NOM ET PRENOM : DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
FONCTION : SECTEUR D'ACTIVITE :
EMPLOYEUR : ADRESSE EMPLOYEUR :
SALAIRE MENSUEL NET : DA DOMICILIATION BANCAIRE :
N° DE COMPTE :

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT :

DESIGNATION D'ARTICLES	MARQUE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (TTC)
TOTAL			

TOTAL MONTANT (TTC) EN LETTRE :

CREDIT SOLICITE :

MONTANT DU CREDIT : DA APPORT PERSONNEL : DA DUREE : MOIS

Je soussigné (M, Mme, Mlle) : titulaire de la pièce d'identité (CNI, PC) n°
..... délivré le par déclare sur l'honneur que les
informations communiquées ci-dessus sont correctes, et je prends acte que toute fausse déclaration est
passible de poursuites judiciaires conformément à la loi.

Je m'engage à informer la Banque, dans les huit jours, tout changement d'adresse, de téléphone, de
domiciliation de salaire ou d'employeur.

Date et Signature du demandeur

ANNEXE N°02 : FACTURE PRO-FORMA

RENAULT ALGERIE

Société par Actions au capital
de 82 345 000,00 de Dinars
Siège Social 07 rue des Glycines Alger
R.C 97B 2642
Matricule fiscal 09971610005635
Article 16107379850
BEA Amirouche Compte n° 3264 064 G
Bureaux 60 A Boulevard Colonel
Bougara B.P 353 El Biar
Tel 0770 325 332 / 0770 325 006
Télex : 61465 RENA DZ



FACTURE PROFORMA

TIZI OUZOU LE: 10/06/2019

FACTURE N° MB/00085

AL BARAKA BANQUE P/C

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX NET H.T
NOUVELLE SANDERO STEPWAY ALGERIE 52B/STO19 16K 4C Sandero Stepway "TECHROAD" 1.6 MPI 80 ch Din 1598 cm³ <u>Liste des équipements retenus dans le prix</u> ABS Airbags frontaux & latéraux Système de fixation ISOFIX pour siège enfant Limiteur et régulateur de vitesse Condamnation des portes en roulant Sur-tapis Avant & Arrière avec surpiques rouges Siège conducteur réglable en hauteur Eclairage du coffre Boite à gants Éclairée Nouvelle sellerie "TECHROAD" Direction assistée Ordinateur de bord Commandes au volant Clignotant impulsif Nouveau volant en cuir "STEPWAY" réglable en hauteur Lève vitres électriques avant et arrière Lève vitres conducteur à impulsion et anti-pincement Badge "TECHROAD" Accoudoir avant intégré au siège conducteur Appuis tête réglables en hauteur Banquette arrière rabattable 1/3 - 2/3 Feux de jour à LED Projecteurs antibrouillard Flexwheel 16" bi-ton Sparkling Silver & Gris Erbe Barres longitudinales avec tonalité « DARK METAL » Prise 12 volts additionnelle au rang arrière Contrôle de trajectoire Rétroviseurs électriques "Noir Grand Brillant" avec insertions en rouge Alarme <u>Liste des équipements facultatifs</u> Peinture métallisée vernie Camera et radar de recul Ecran tactile 7" Climatisation régulée Media nav evolution Cartographie SPMIR Remise supplémentaire véhicule fabriqué en algérie	1	1 664 000,00
	1	
	PRIX HT	1 749 000,00
	TIMBRE	500,00
	TOTAL TTC	1 749 500,00

Les prix de vente sont ceux en vigueur le jour de la commande

conseiller commercial
MUSTAPHA BENKACI
0770 669 960

DISTRIBUTEUR AGREE
 Capital social: 100 000 000,00 DA
 X 12 Sortie Ouest Boukhalfa W. T.C
 R.C n° 15/00-0046807/5/07
 NF: 0007159046807/55
 Tél: 026.00 17.7

ANNEXE N°03 : AUTORISATION AUPRÈS DE LA CREM

CREM

etRisks

CREM (/ExtranetWeb/) / Crédits / Risques Zoubida MEZEGHRANE
crem.006.0030

Débiteur Choisissez pour activer	Banque Al-Baraka d'Algérie 006
--	--

Risque

Nom Complet		Date de création \ Date de Naissance	
Type de Document	Numéro du Document	Pays du Document	
Pays de création/Pays de naissance	Type de Personne	Particulier	
Algérie	Genre	Wilaya de Naissance	
Commune de Naissance	Numéro de l'Acte de Naissance		
Consentement préalable	Motif de consultation	Nouveau Débiteur / Crédit	
		Recherche	

Imprimer Recherche (/ExtranetWeb/GetRisks/PrintRiskSearch?Page=1&RecordsPerPage=10&DebtorType=1&DebtorName=ZERROUKI%20AHCENE&DOB=09%2F19%2F1962%2000%3A00%3A00&authorization=True&searchMotive=202)

Resultats

Aucun resultat disponible

ANNEXE N°04 : PROCÈS-VERBAL DU COMITE DE FINANCEMENT

BANQUE ALBARAKA D'ALGERIE



Date du PV : XX/XX/2019

AGENCE TIZI OUZOU

PROCES VERBAL
DU COMITE DE FINANCEMENT

Réf : XXX-2019

Présentation de la relation

Type client : Particulier
Nom et prénom : CLIENT
Adresse : WILAYA DE TIZI OUZOU
Date de naissance : XX/XX/XXX AGE XX
Fonction : CHEF DE SERVICE CENTRAL
Employeur : ORGM
CONJOINT Nom et prénom : Mme/Mr -----
Revenu mensuel du demandeur : 76 638,19 DA
Revenu mensuel du conjoint : ----- DA
Revenu GLOBAL : 76 638,19 DA

Structure de financement

Type de crédit : Crédit véhicule
Marque du véhicule : NVLLE SANDERO STEPWAY
Fournisseur : RENAULT
Facture proforma : MB/00085
Date facturation : 10/06/2019+
Montat Facture : 1 749 500,00 DA
Apport personnel : 780 000,00 DA soit 45%
Montant sollicité : 969 500,00 DA soit 55%
Marge bénéficiaire : 332 026,76
Montant de la Vente : 2 081 526,76
Durée de rembrst : 60 Mois

Avis et décision du comité de financement Agence

Nous sommes d'avis FAVORABLE pour la mise en place d'un financement par caisse sous forme de Mourabaha MT de : 969 500,00 DA

1- Une marge bénéficiaire annuelle : 10,3%
2- Un apport d'autofinancement : 780 000,00 DA
3- Une échéance mensuelle : 21 692,11 DA TTC

28,30% (du revenu global)

ANNEXE N°05 : BON POUR ACCORD



Banque Albaraka d'Algérie, Agence Tizi Ouzou code 111 sise 05 Boulevard ASTITI Ali, Tél 026 20 94 80/82/83

BON POUR ACCORD – BPA

N° :088/2018

Madame, Monsieur,

Après examen de votre demande de financement d'acquisition d'un véhicule touristique, nous avons le plaisir de vous informer que nous sommes disposés à vous octroyer un financement sous forme de MOURABAHA, aux conditions arrêtées ci-dessous :

• **IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE DE FINANCEMENT :**

AGENCE : TIZI OUZOU code 111

N° CIF :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TIZI OUZOU.

• **IDENTIFICATION DU BIEN FINANCE :**

NATURE DU BIEN : VEHICULE TOURISTIQUE.

MARQUE : DACIA.

TYPE : NOUVELLE SANDERO STEPWAY.

RAISON SOCIALE DU FOURNISSEUR : RENAULT ALGERIE SPA

PRIX ACHAT DU BIEN (TTC) : 1 749 500.00DA.

• **CONDITIONS DE FINANCEMENT :**

PRIX DE VENTE ECHELONE : 2 081 526.76 DA

Y COMPRIS APPORT PERSONNEL : 780 000.00DA

DUREE DE REMBOURSEMENT : 60 MOIS.

MONTANT DE MENSUALITE : 21 692.11DA

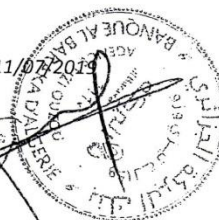
• **CONDITIONS DE MISE EN PLACE :**

- VERSEMENT DE L'APPORT PERSONNEL DANS UN COMPTE ALBARAKA BANK
- BIEN (VEHICULE) FABRIQUE EN ALGERIE
- D'ETABLISSEMENT D'UNE FACTURE PROFORMA AU NOM DE LA « BANQUE POUR COMPTE CLIENT »
- D'ETABLISSEMENT D'UNE FACTURE DEFINITIVE AU NOM DE LA « BANQUE POUR COMPTE CLIENT
- D'ETABLISSEMENT D'UNE CARTE JAUNE AU NOM DE LA « BANQUE POUR COMPTE CLIENT AVEC MENTION « VEHICULE GAGE AU PROFIT DE LA BANQUE »
- LA REMISE DE L'ORIGINAL DE LA CARTE JAUNE CONTRE RECEPTION PAR RENAULT ALGERIE SPA DE L'ORIGINAL DU « BON D'ENLEVEMENT » EMIS PAR LA banque (SIGNE & CACHETE).

Reçu le 16.07.2019

DATE : 11/07/2019

Agence Tizi Ouzou
Direction d'Agence



ANNEXE N°06 : COMMANDE D'ACHAT (طلبية لشراء سلعة أو بضاعة)

6

alBaraka

طلبية لشراء سلعة أو بضاعة

بتاريخ :

رقم :

يرسل بنك البركة الجزائري طلبية للمورد مرجع عقد المراجعة السلعة أو البضاعة المذكور أدناه، التي ستستعمل من قبل المستفيد في إطار عقد المراجعة

المورد :

RENAULT

المستفيد (عنوان التسليم) :

CLIENT
WILAYA DE TIZI OUZOU

NVLE SANDERO STEPWAY : التعيين

MB/00085 : فاتورة الأولية (Proforma) رقم :

10/06/2019+ : تاريخ الفاتورة الأولية (Proforma) :

1 749 500,00 : سعر الشراء مع احتساب كل الرسوم : دج

شروط التسديد :

يلتزم بنك البركة الجزائري بالتسديد للمورد RENAULT عن طريق شيك بنكي لطلبية بمبلغ 1 749 500,00 دج مقابل تسليم الوثائق المذكورة أدناه : يقدر ب :

1- الفاتورة النهائية (2 نسخ) :

محررة باسم بنك البركة الجزائري لفائدة : CLIENT

2- وصل استلام السلعة أو البضاعة (2 نسخ) باسم البنك و لفائدة العميل، مع نسخة مؤشرة عليها من طرف المستفيد.

المشتري

المستفيد

ختم البنك

الاسم و الإمضاء

ANNEXE N°07 : OFFRE DE FINANCEMENT (عرض التمويل الإستهلاكي)

عرض التمويل
الإستهلاكي



بنك البركة الجزائري

الوكالة : 111

العنوان : 05 نهج سنيتي علي تيزي وزو

الهاتف : 026,20,94/80/82/83

اسم و لقب المستفيد : CLIENT

العنوان : WILAYA DE TIZI OUZOU

سيدتي / سيدي

بعد دراسة ملفكم المتعلق بطلب التمويل بالمرابحة تحت رقم : XXX-2019 يشرفنا أن نعلمكم بأن

بنك البركة الجزائري يقترح عليكم التمويل الإستهلاكي بالمواصفات التالية:

السلع محل التمويل : NVLLE SANDERO STEPWAY

اسم الممول/ الاسم التجاري : RENAULT

دج 1 749 500,00 : ثمن شراء السلع (1)

دج 332 026,76 : هامش الربح (2)(TEG)

دج 2 081 526,76 : ثمن البيع (2+1)

دج 780 000,00 : بما فيها دفعة ضمان الجدية (3)

دج 1 301 526,76 : ثمن البيع المقسط (2+1)-3

مدة التسديد : 60 شهر

دج 21 692,11 : مبلغ القسط الشهري

العرض صالح لمدة ثلاثة اشهر ابتداء بتاريخ : XX/XX/2019

جواب المستفيد

أنا الموقع (ة) أدناه السيد (ة) أصرح بأنني قد اطلعت على كامل شروط التمويل المذكورة أعلاه والمنصوص عليها في الشروط العامة للبنك و أقر بما يلي:

☐ رفض العرض

☐ قبول العرض

حرر تيزي وزو في : XX/XX/2019
التوقيع

ANNEXE N°08 : ORDRE D'ACHAT (أمر بالشراء)

أمر بالشراء

رقم :

إلى بنك البركة الجزائري

اسم و لقب : CLIENT
العنوان : WILAYA DE TIZI OUZOU

طبقا لطلب التمويل بالمراوحة المرفق .

يشرفني أن أطلب منكم شراء و /أو البضاعة المبينة كمياتها ومواصفاتها و أسعارها في الفاتورة الأولية
بتاريخ : 10/06/2019+ تحت رقم : MB/00085 والمرققة بهذا الأمر

التزم صراحة و بدون رجعة أن أشتري هذه السلع و /أو البضاعة من البنك بعد تسلمها بمبلغ العقد أو الفاتورة
المذكورة أعلاه، مضاف إليه المصاريف والنفقات و الحقوق والملحقات الأخرى التي تحملها زائد هامش ربح
قدره : 332 026,76 دج خارج الضريبة.

كما أتعهد بأن أسدد للبنك مبلغ المراوحة كما حدد أعلاه في مدة أقصاها 60 أشهر ابتداء من تاريخ
تسلم السلع من العميل.

كما أتعهد بدفع قيمة 780 000,00 دج من مبلغ المراوحة كدفعة ضمان جدية تتحول إلى عربون
بعد توقيع عقد المراوحة.

و أخيرا التزم بتعويض البنك عن كل ضرر قد يلحقه من جراء أي إخلال من طرفي بالتزاماتي بموجب
هذا الأمر و كذا أحكام عقد المراوحة المرتبط به و المشار إليه أعلاه.

حرر يوم : XX/XX/2019

التوقيع

ANNEXE N°09 : CONTRAT D'AGENCE (عقد توكيل)

عقد توكيل

بين :

بنك البركة الجزائري شركة مساهمة رأسمالها 15.000.000.000 دج خاضعة لأحكام الأمر رقم 11-03 المؤرخ 2003.08.26 المتعلق بالنقد و القرض مفيدة في السجل التجاري لولاية الجزائر تحت رقم 0014294/ب/00. الكائن مقره الاجتماعي بحي بوتلجة هويدف بن عكنون فيلا رقم 1 الجزائر، بنويه في الإمضاء على هذا العقد السيدة حميطوش تكفة بمسغتها مديرة وكالة تيزي وزو .

ويشار إليه فيما يلي البنك

و :

CLIENT

السيد(ة) :

WILAYA DE TIZI OUZOU

الساكن(ة) :

ويشار إليه فيما يلي العميل

المادة الأولى:

حيث أنه توافق الرضا الكامل وكذلك الأهلية القانونية المعتبرة و اللازمة للتعاقد لدى كل من الطرفين فقد تم الاتفاق الاتفاق على ما يلي:

يوكل الطرف الأول بموجب هذا العقد الطرف الثاني في التعاقد مع المورد نيابة عنه لشراء السلع و /أو البضاعة محل الفاتورة أو الفواتير الأولية المحررة بتاريخ : 10/06/2019+ و تحت رقم : MB/00085 و المرفقة بهذا العقد.

يتحمل الطرف الثاني مسؤولية التفاوض مع المورد و الاتفاق معه على المواصفات الميينة في الفاتورة أو الفواتير المشار إليها أعلاه وتسليمه ثمن الشراء و جميع الشروط و الأوضاع المتعلقة بشراء المواد و كل الأمور الأخرى المتعلقة بتسليمها ، و على الطرف الثاني أن يوضح للمورد في جميع الأوقات أنه يتعاقد نيابة عن الطرف الأول .

يلتزم الوكيل بأن يتخذ كل الإجراءات الضرورية و الضمانات اللازمة لعقد الوكالة و لا يلتزم الموكل بأي مقدار مالي زائد على ما حدد في هذا العقد و لا يتحمل الموكل أية مسؤولية مترتبة عن ذلك .

يكون الطرف الثاني مسؤولا عن تسليم السلع و /أو البضاعة محل الفاتورة و يتولى الإشراف على عملية الترتيبات و التجهيزات و الإعدادات اللازمة لكي تكون صالحة للاستعمال .

المادة الثانية:

يتحمل الطرف الثاني مسؤولية الإخلال بالالتزامات المتعلقة بتسليم السلع و / أو البضاعة سواء كان هذا الالتزام مفروضاً بموجب القانون أو جرى به العرف . حرر يوم : XX/XX/2019

الطرف الثاني

الطرف الأول

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°01 :	<i>Evolution du volume des crédits à la consommation (2006-2009).....</i>	<i>P 54</i>
Tableau N°02 :	<i>Fiche signalétique de la banque Al Baraka.....</i>	<i>P66</i>
Tableau N°03 :	<i>Les chiffres clés de la banque Al Baraka.....</i>	<i>P71</i>
Tableau N°04 :	<i>Fiche signalétique de l'agence Al Baraka Tizi-Ouzou.....</i>	<i>P74</i>
Tableau N°05 :	<i>Activités et gammes de produits éligibles au financement de crédit à la consommation.....</i>	<i>P80</i>
Tableau N°06 :	<i>Les conventions de la banque Al Baraka.....</i>	<i>P85</i>
Tableau N°07 :	<i>Nombre de véhicules vendus ces dernières années par les concessionnaires.....</i>	<i>P91</i>
Tableau N°08 :	<i>Evolution du commerce extérieur (2008-2010).....</i>	<i>P93</i>
Tableau N°09 :	<i>Evolution de l'importation des biens de consommation (2008-2009)...</i>	<i>P94</i>

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	8
CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS SUR LA BANQUE, LE CRÉDIT, LA CONSOMMATION ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	12
Introduction.....	12
Section 01 : Notion de la banque et de crédit.....	12
1-Notion de la banque	12
1-1 Définition de la banque	12
1-1-1 Approche théorique.....	13
1-1-2 Approche institutionnelle.....	13
1-1-3 Approche professionnelle	13
1-2 Les fonctions de la banque.....	13
1-2-1 La collecte des dépôts.....	14
1-2-2 La distribution des crédits.....	14
1-2-3 La gestion des moyens de paiement.....	14
1-2-4 La prestation de service	14
1-3 Les types de banques.....	15
1-3-1 La banque généraliste.....	15
1-3-2 La banque spécialiste.....	15
1-3-3 La banque de dépôt.....	15
1-3-4 La banque d'investissement.....	16
1-3-5 La banque d'affaires.....	16
2- Notion de crédit bancaire.....	16
2-1 Définition de crédit	16
2-2 Le rôle de crédit	17
2-3 Les types de crédit.....	18
2-3-1 Les crédits aux entreprises.....	18
2-3-1-1 Les crédits d'exploitation ou de trésorerie	18
2-3-1-2 Les crédits d'investissement	23
2-3-2 Les crédits aux particuliers.....	24
2-3-2-1 Le crédit immobilier.....	24
2-3-2-2 Le crédit à la consommation	24
2-4 Les risques des crédits bancaires et leur gestion.....	25

2-4-1 Les risques bancaires.....	25
2-4-1-1 Le risque de contrepartie.....	25
2-4-1-2 Le risque de taux.....	25
2-4-1-3 Le risque de liquidité	26
2-4-1-4 Le risque opérationnel.....	26
2-4-1-5 Le risque d'insolvabilité	26
2-4-1-6 Le risque pays	26
2-4-2 La gestion des risques bancaires	26
2-4-2-1 La prise de garantie	27
2-4-2-2 L'application des règles prudentielles.....	28
2-4-2-3 La division des risques.....	28
2-4-2-4 La limite des risques	29
Section 02 : Notion de la consommation.....	29
1- Définition de la consommation	29
2- Les fondements sur lesquels reposent les pensées néoclassique et keynésienne.....	30
2-1 Les différentes pensées d'analyse économique	30
2-2 Les postulats sur lesquels repose chaque théorie	30
2-2-1 La pensée néoclassique repose sur des postulats précis	30
2-2-2 La pensée keynésienne repose sur.....	31
3- L'opposition des deux théories sur la fonction de consommation	31
3-1 Les néoclassiques et la théorie de l'utilité marginale.....	31
3-2 Le Keynésianisme et la propension moyenne à consommer	32
4- Les limites des pensées néoclassiques et Keynésienne à propos de la consommation	33
4-1 Les néoclassiques.....	33
4-2 Les keynésiens.....	33
5- Les types de la consommation.....	34
5-1 La consommation intermédiaire	34
5-2 La consommation finale.....	34
5-3 La consommation marchande	34
5-4 La consommation non marchande	35
5-4-1 L'autoconsommation	35
5-4-2 La consommation collective	35
Section 03 : Notion de la croissance économique.....	35
1- Définition de la croissance économique	35
2- Les théories de la croissance économique	37

2-1 Les théories classiques.....	37
2-1-1 Ricardo et les rendements décroissants	37
2-1-2 Malthus et la loi de la population	38
2-2 La croissance est instable selon les post-keynésiens (Harrod, Domar).....	38
2-3 Le modèle néoclassique de Solow.....	39
2-4 Les théories de la croissance endogène.....	40
3- Les types de croissance économique.....	41
3-1 La croissance intensive.....	42
3-2 La croissance extensive.....	42
4- Les déterminants de la croissance économique.....	42
4-1 Le facteur travail.....	42
4-2 Le facteur capital.....	42
4-3 Le progrès technique.....	42
5- Les étapes de la croissance économique.....	43
5-1 La société traditionnelle.....	43
5-2 Les conditions préalables au démarrage.....	43
5-3 Le décollage ou «take off».....	43
5-4 La marche vers la maturité.....	43
5-5 La consommation de la masse.....	44
6- Les limites de la croissance économique.....	44
Conclusion :	45
CHAPITRE II : LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION EN ALGÉRIE	47
Introduction.....	47
Section 01 : Le crédit à la consommation.....	47
1- Définition et caractéristiques de crédit à la consommation.....	47
2- Les types de crédit à la consommation.....	48
2-1 Le crédit affecté.....	49
2-2 Le crédit non affecté.....	49
2-3 Le crédit permanent revolving.....	50
2-4 La location avec option d'achat (LOA).....	50
2-5 Le crédit gratuit.....	50
3- Le crédit à la consommation à travers le monde.....	50
3-1 La période allant de 1900 à 1929.....	50
3-2 La période allant de 1950 à nos jours.....	51
4- Evolution du crédit à la consommation en Algérie.....	52

4-1 Situation avant 1990	52
4-2 Situation de 1990 à 2009.....	53
4-3 Apport de la LFC 2009	54
Section 02 : La suppression du crédit à la consommation en Algérie.....	54
1- Historique de la suppression du crédit à la consommation en Algérie.....	54
2- Les causes de la suppression du crédit à la consommation :.....	55
3- L'objectif assigné à la LFC 2009 :	56
Section 03 : La relance du crédit à la consommation en Algérie.....	56
1- Historique de la relance du crédit à la consommation en Algérie.....	57
2- Analyse des risques	58
2-1 L'endettement du client.....	58
2-2 La centrale des risques.....	59
2-3 La centrale des impayés.....	60
2-4 La centrale des ménages	61
Conclusion :	61
CHAPITRE III : IMPACT DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION SUR LA CROISSANCE	
ÉCONOMIQUE.....	63
Introduction.....	63
Section 01 : Présentation de la banque Al Baraka d'Algérie.....	63
1- Le groupe international Al Baraka	63
2- La banque Al Baraka d'Algérie	64
2-1 Présentation générale d'Al Baraka Banque d'Algérie.....	64
2-2 Les objectifs de la banque Al Baraka.....	65
2-3 Les activités de la banque Al Baraka	66
2-3-1 Les opérations de caisse.....	66
2-3-2 Les opérations de portefeuille.....	66
2-3-3 Les opérations de financement.....	66
2-3-4 Le financement de commerce extérieur	66
2-4 Les instruments financiers de la banque Al Baraka.....	66
2-4-1 La Moucharaka.....	66
2-4-2 La Moudharaba	67
2-4-3 La Mourabaha	67
2-5 La structure et organisation de la banque Al Baraka	68
2-6 Les chiffres clés de la banque Al Baraka	70
3- Présentation de l'agence d'accueil de Tizi-Ouzou, agence Al Baraka Banque «111».....	73

Section 02 : Le montage du dossier de crédit à la consommation	75
1- Les étapes du crédit à la consommation	75
1-1 L'offre préalable du crédit	75
1-1-1 Les conditions d'octroi du crédit à la consommation	76
1-1-2 Procédure de mise en œuvre	77
1-1-3 Le remboursement	78
1-2 Les pénalités	79
1-3 La rétractation	79
2- Les activités et gamme de produits éligibles au financement de crédit à la consommation	79
3- Les conventions de la banque Al Baraka de Tizi-Ouzou "111"	84
Section 03 : Impact de la suppression et de la relance de crédit à la consommation sur la croissance économique	87
1- La croissance économique en Algérie	87
2- Impact de la suppression du crédit à la consommation sur la croissance économique	88
2-1 Impact sur les banques	88
2-2 Impact sur les ménages	89
2-3 Impact sur les entreprises	90
2-3-1 Les concessionnaires d'automobiles	90
2-3-2 Le marché des assurances	92
2-3-3 Les entreprises industrielles	92
2-4 Impact sur le commerce extérieur	93
3- Impact de la relance du crédit à la consommation sur la croissance économique	95
3-1-1 Impact sur les banques	95
3-1-2 Impact sur les ménages	95
3-1-3 Impact sur les entreprises	95
3-1-4 Impact sur l'économie	96
3-1-4-1 L'acquisition de logement	96
3-1-4-2 L'équipement de la maison et les travaux d'amélioration	97
3-1-4-3 L'automobile	97
3-1-4-4 Les services	97
3-1-5 Impact sur la société	97
3-1-6 Impact sur le commerce extérieur	97
3-2-1 Le risque systémique	98
3-2-2 La forte concurrence	98

3-2-3 Le risque de contrepartie	98
3-2-4 Le risque de liquidité.....	98
3-2-5 Le risque de taux d'intérêt.....	99
Conclusion :	99
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE</i>	102
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	105
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	110
<i>LISTE DES SCHÉMAS</i>	111
<i>LISTE DES ANNEXES</i>	114
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	124
Table des matières	125
<i>RÉSUMÉ</i> :.....	131

RÉSUMÉ :

Les banques assurent le financement de besoins des agents ayant un manque de moyens financiers sous forme de crédits destinés aux entreprises et aux particuliers. De nos jours le type de crédits ayant marqué le plus l'activité bancaire et qui a une proportion importante est le crédit à la consommation. Toutefois, le crédit à la consommation a aussi des inconvénients, tels que le surendettement des ménages et sa forte exposition au risque de liquidité qui pourrait entraîner les banques dans des faillites. A travers ces inconvénients, l'article 75 de la Loi de Finance 2009 a gelé ce produit bancaire, afin de réduire les importations et encourager la production locale. Cette suppression a engendré comme cause principale la détérioration de l'économie, la dégradation de la situation des ménages algériens et même une forte baisse de l'activité des banques. Suite à ces conséquences, l'Etat algérien a relancé ce crédit à travers l'article 88 de la Loi de Finance Complémentaire 2015 qui stipule que les banques sont autorisées d'accorder le crédit à la consommation à condition que la centrale des risques soit active.

Mots clés :

Banque, crédit, crédit à la consommation, économie nationale, centrale des risques.

ABSTRACT:

The bank provides funding for the needs of agents with a lack of financial means in the form of loans intended for enterprises and individuals. Nowadays the type of credit which has had the greatest impact marked on banking activity the most and which has an important proposition in consumer credit. It has advantages but it also has disadvantages such as the over-indebtedness of households and its high exposure to liquidity risk which could lead the bank into bankruptcy. And because of its drawbacks, article 75 of 2009 of finance law froze this banking product, in order to reduce imports and encourage local production. This suppression has engendered as the main cause of the deterioration of the economy, the deterioration of the situation of Algerian households and even a sharp drop in banking activity. Following its consequences, the Algerian state has re-launched this credit through article 88 of the 2015 complementary finance law which stipulates that banks are authorized to grant consumer credit provided that the central risk is active.

Key words:

Bank, credit, consumer credit, economy national, central risk.